

République islamique de Mauritanie : Deuxième revue du programme de référence et demande d'accord de trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance— Rapport des services du FMI ; déclaration des services du FMI ; communiqué de presse relatif à l'examen du rapport par le Conseil d'administration ; et déclaration de l'administrateur pour la République islamique de Mauritanie.

Dans le cadre de la deuxième revue du programme de référence et de la demande d'accord de trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services du FMI pour la deuxième revue du programme de référence et demande d'accord de trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, rédigé par une équipe des services du FMI à la suite des discussions conclues le 2 novembre 2006 avec les hauts responsables de la République islamique de Mauritanie sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport des services a été achevé le 30 novembre 2006 sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI, en date du 18 décembre 2006, qui actualise les informations relatives à l'évolution économique récente.
- un communiqué de presse résumant les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de sa réunion du 18 décembre 2006 et portant sur le rapport le rapport des services qui a conclu la demande et la revue.
- Une déclaration de l'administrateur pour la République islamique de Mauritanie.

Les documents ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République islamique de Mauritanie.*

Le mémorandum de politiques économiques et financières des autorités de la République islamique de Mauritanie.*

Le protocole d'accord technique.*

* Aussi inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante
Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>
Prix : 15 \$ l'exemplaire
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

**Deuxième revue du programme de référence
et demande d'accord de trois ans
au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance**

Préparée par le département Moyen-Orient et Asie centrale
en collaboration avec d'autres départements

Approuvée par Amor Tahari et Anthony R. Boote

30 novembre 2006

- Les entretiens de la deuxième revue du programme de référence (PR) et au sujet d'un programme successeur devant être appuyé par un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) se sont tenus à Nouakchott du 29 août au 12 septembre 2006 et à Washington du 30 octobre au 2 novembre 2006. La mission du FMI se composait de MM. Le Dem (chef), Wieczorek et Martin, M^{me} Hijazi (tous du département Moyen-Orient et Asie orientale), M. Meier et M^{me} Al-Zein (tous deux du département de l'élaboration et de l'examen des politiques), et de M. Callier, le représentant résident du FMI. À Nouakchott, la mission a travaillé de concert avec les services de la Banque mondiale sur le terrain. MM. Frécaut (du département des marchés monétaires et de capitaux) et Ryba (de la Banque mondiale) se sont joints aux entretiens avec les autorités sur les moyens d'incorporer les recommandations du rapport PESF dans le programme.
- La mission a rencontré M. Zeine Ould Zeidane, alors Gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie (BCM), et son successeur, M. Ousmane Kane; M. Abdallah Ould Cheikkh-Sidia, Ministre des finances; Mr. Mohamed Ould Abed, Ministre des affaires économiques et du développement; M. Sidi Mohamed Ould Sidina, Ministre des pêches et de l'économie maritime; ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et représentants des milieux d'affaires, des donateurs, des partis politiques et des organisations de la société civile.
- Le PR était centré sur la consolidation de la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre de réformes clé concernant la transparence des données, la gestion des recettes pétrolières et la gestion des dépenses publiques, et était censé ouvrir la voie à un programme appuyé par la FRPC. Les autorités sollicitent un accord FRPC de trois ans d'un montant de 16,1 millions de DTS (25 % de la quote-part) à l'appui d'un programme successeur couvrant la période octobre 2006–septembre 2009.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Introduction	5
II. Résultats obtenus dans le cadre du programme de référence (PR) et évolutions récentes.....	5
A. Résultats obtenus dans le cadre du PR (janvier–juin 2006).....	5
B. Évolutions récentes et perspectives pour le reste de 2006	6
III. Programme	8
A. Questions macroéconomiques et cadre de politiques de moyen terme.....	8
B. Programme économique et financier pour octobre 2006–septembre 2007.....	11
C. Perspectives et politiques du secteur extérieur.....	15
IV. Financement, accès et séquençement	17
V. Conditionnalité du programme, suivi et questions statistiques.....	18
VI. Sauvegardes	20
VII. Évaluation par les services du FMI.....	20
 Encadrés	
1. Budget 2007 : réformes du tarif douanier et de la fiscalité.....	13
2. Réformes du secteur financier	16
3. Conditionnalité structurelle.....	19
 Graphiques	
1. Evolution des prix.....	23
2. Evolution monétaire et indices de taux de change.....	24
 Tableaux	
1. Indicateurs quantitatifs pour le programme de référence à la fin mars et à la fin juin 2006	25
2. Indicateurs structurels pour le programme de référence, janvier–juin 2006	26
3. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–07	27
4. Opérations de l’administration centrale, 2003–09	28
5. Programme monétaire, 2003–07	30
6. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015.....	31
7. Cadre macroéconomique, 2003–10	32
8. Balance des paiements, 2003–10	33
9. Revues et décaissements dans le cadre de l’accord FRPC proposé, 2006–09.....	34
10. Position du FMI pendant la période de l’accord FRPC, 2006–09	35
11. Besoins et sources de financement extérieurs, 2004–09.....	36

Pièces jointes

I. Lettre d'intention	37
II. Mémoire des politiques économiques et financières, 2006–09.....	39
III. Protocole d'accord technique.....	54

Annexes

I. Analyse de viabilité de la dette 2006	60
II. Relations avec le FMI	78
III. Relations avec le Groupe de la Banque Mondiale	84

Résumé analytique

- Les résultats obtenus par la Mauritanie depuis le début de 2006 sont pleinement satisfaisants. Tous les objectifs quantitatifs et les repères structurels du programme de référence (PR) portant sur les premiers six mois de 2006 ont été respectés. Des politiques macroéconomiques bien conçues ont jugulé l'inflation et contribué à l'élimination de la prime sur le marché parallèle des changes, et les évolutions budgétaire et monétaire ont été conformes aux projections du programme. Depuis juin 2006, les politiques budgétaire et monétaire demeurent prudentes et les autorités ont encore progressé dans leur programme de réformes structurelles, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la libéralisation du marché des changes.
- S'appuyant sur le précédent positif de la mise en œuvre du PR (notamment la révision complète des données économiques et financières), les autorités mauritaniennes ont préparé un programme à moyen terme pour lequel elles sollicitent l'appui financier du FMI dans le cadre d'un accord de trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), avec accès à 16,1 millions de DTS, soit 25 % de la quote-part. Le programme repose sur des réformes structurelles cruciales qui font partie d'un nouveau cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSLP) couvrant 2006–10. Par rapport au CSLP, le programme suppose une croissance plus faible, tenant compte des fortes révisions à la baisse apportées récemment aux projections de production pétrolière et de recettes pétrolières de l'État.
- Le projet de programme appuyé par la FRPC consoliderait les progrès réalisés au cours du PR vers la stabilisation macroéconomique tout en développant un programme de réformes structurelles de grande envergure qui devrait encourager une croissance tirée par le secteur privé, la diversification et renforcer la mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté. Au cours des trois prochaines années, le programme vise à atteindre une croissance réelle du PIB supérieure à 4 %, ramener graduellement l'inflation en-dessous de 5 % et porter les réserves officielles à un niveau correspondant à environ trois mois d'importations. Il envisage d'ambitieuses réformes dans le secteur public et le secteur financier.
- La première année du programme prévoit un ensemble de mesures budgétaires, notamment des réformes du régime douanier et de la fiscalité et une réduction des subventions aux entreprises publiques, qui devrait permettre une légère diminution du déficit primaire hors pétrole et une augmentation substantielle des dépenses en capital et des dépenses de réduction de la pauvreté. Les réformes du secteur public viseront à renforcer le cadre législatif de la gestion des recettes pétrolières, et à améliorer le suivi et le contrôle de l'exécution du budget. Des mesures seront aussi préparées en vue de la réforme de la fonction publique et du renforcement de la gouvernance. Le programme exige des réformes cruciales dans les domaines monétaire, des changes et financier, notamment le lancement d'un nouveau marché des changes et l'adoption de nouvelles lois, conformes aux recommandations du PESF de 2006, pour la banque centrale et les banques commerciales.
- La conception du programme atténue en partie les principaux risques pour le programme, à savoir les incertitudes persistantes quant aux perspectives de la production pétrolière et le changement politique prévu pour mai 2007. Cependant, un ajustement budgétaire supplémentaire sera peut-être nécessaire en 2008/2009 si la tendance à la baisse de la production n'est pas inversée.

I. INTRODUCTION

1. **Le processus de démocratisation initié par les autorités de transition suite au changement de régime d'août 2005 a continué comme prévu, et est soutenu dans le pays comme au niveau international.** Dans le cadre de la réorientation de leur politique vers plus de transparence et de bonne gouvernance, les autorités ont achevé la révision des données économiques et financières depuis 1992¹. Par un référendum constitutionnel qui s'est tenu le 25 juin 2006, les autorités ont obtenu un soutien prononcé pour leur stratégie de retour à des institutions démocratiquement élues, qui culminera avec des élections présidentielles en mars 2007, faisant suite aux élections législatives et municipales ayant eu lieu en novembre et décembre 2006.

2. **Par la lettre d'intention ci-jointe (pièce jointe I), les autorités sollicitent un accord de trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).** L'accord appuierait le programme des autorités—lequel est décrit dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint (pièce jointe II) — couvrant la période allant d'octobre 2006 à septembre 2009. Le programme est dérivé du deuxième cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSLP) des autorités, qui couvre la période 2006–10. Les autorités de transition considèrent le CSLP et le présent programme comme la continuation naturelle de leurs efforts depuis le changement de régime pour remettre le pays sur une base économique saine. Les autorités considèrent le programme crucial pour jeter des fondations économiques et financières solides pour le développement de la Mauritanie sans s'appuyer excessivement sur des perspectives de recettes pétrolières incertaines, ainsi que pour obtenir une assistance financière extérieure dans le cadre de l'élimination du rationnement des devises et du lancement du marché des changes.

II. RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE (PR) ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

A. Résultats obtenus dans le cadre du PR (janvier–juin 2006)

3. **La mise en œuvre du PR a été pleinement satisfaisante.** Tous les objectifs quantitatifs et indicateurs structurels prévus par le PR ont été observés (tableaux 1 et 2). Le strict respect des objectifs de politique monétaire et budgétaire convenus a permis de maintenir l'inflation au-dessous de 10 % en rythme annuel au cours de la première moitié de 2006, tandis que les réserves internationales ont atteint le niveau programmé et que la prime sur le marché parallèle (illégal) des changes demeurait nulle (tableau 3).

4. **Les résultats budgétaires ont été robustes, ce qui reflète les efforts de recouvrement des recettes** (tableau 4). Les recettes de l'État ont été stimulées par de fortes

¹ Rapport sur les économies nationales n° 06/272 (7 juin 2006), disponible à <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2006/fra/cr06272f.pdf>.

retrées d'impôts – les recettes fiscales de la première moitié de l'année ont dépassé de 13 % environ les projections du programme. Ces efforts ont permis de faire place, dans les limites du déficit programmé pour le premier semestre, à des dépenses électorales plus élevées et à un allègement de dette accordé à SONIMEX (la société nationale d'import-export) ainsi qu'à une réduction des arriérés de paiement intérieurs plus rapide que prévue dans le cadre du programme.

5. **L'orientation de la politique monétaire des autorités est demeurée prudente** (tableau 5). La monnaie au sens large a augmenté de 7,3 % au cours de la première moitié de 2006, un rythme sensiblement inférieur aux objectifs du programme. Les taux d'intérêt des bons du Trésor ont été maintenus à 12–13 % et le taux d'escompte de la banque centrale à 14 %. L'expansion du crédit à l'économie n'atteignait qu'un modeste 1 % fin juin, ce qui reflète en partie la stagnation de l'activité dans certains secteurs et le renforcement du contrôle bancaire.

6. **La position extérieure, reflétant le début de la production pétrolière et les bons résultats des exportations non pétrolières, a commencé à s'améliorer.** Néanmoins, le niveau des réserves officielles est demeuré bas jusqu'à la fin juin 2006 et n'a commencé à se renforcer qu'après que le Trésor ait reçu les paiements d'une nouvelle licence de télécoms en juillet 2006.

B. Évolutions récentes et perspectives pour le reste de 2006

7. **Malgré la révision à la baisse des perspectives pétrolières et les problèmes de capacité affectant la production d'électricité, le PIB réel devrait afficher une croissance à deux chiffres (14 % environ) en 2006.** En raison de difficultés techniques inattendues, la production pétrolière a progressivement diminué d'un niveau proche de 75.000 barils par jour (bpj), soit la capacité installée maximale, en mars à environ 30.000 bpj au cours du troisième trimestre. Elle devrait demeurer à ce niveau au moins jusqu'à la fin de 2006. En dépit de conditions de marché favorables, des signes de ralentissement de la production sont apparus dans les secteurs des transports et des industries de transformation, dû en partie aux goulets d'étranglement de la production d'électricité à la SOMELEC, la compagnie d'électricité publique, et à la hausse des coûts du combustible.

8. **L'inflation devrait demeurer inférieure à 10% en glissement annuel grâce au maintien d'une orientation restrictive de la politique monétaire.** Sous l'effet des augmentations des prix mondiaux des produits de base et d'une combinaison de facteurs ayant affecté l'offre et la demande locales, les prix des denrées alimentaires essentielles – en particulier la viande et le poisson – ont considérablement accéléré au cours des derniers mois, contrebalançant le ralentissement général des prix non alimentaires au troisième trimestre de 2006 (graphique 1)². La banque centrale de Mauritanie (BCM) a maintenu jusqu'ici une

² L'augmentation récente du taux d'inflation en glissement annuel reflète aussi le fait que la chute des prix observée en septembre 2005 n'est plus incluse dans la période d'estimation.

politique monétaire restrictive, qui a contenu la croissance de la monnaie au sens large au-dessous de 8 % au cours des neuf premiers mois, tout en permettant un accroissement modéré du crédit à l'économie. Cette politique et la baisse récente des prix mondiaux du pétrole devraient permettre de contenir la hausse de l'IPC à la fin de l'année au-dessous de 10 %.

9. **La conclusion d'un nouvel accord de pêche avec l'UE et des recettes de la vente d'une licence de télécommunications supérieures aux prévisions budgétaires ont substantiellement amélioré les perspectives budgétaire et extérieure à court terme.** Le nouvel accord de pêche produira des recettes annuelles de €108 millions pendant six ans, soit près du double des recettes provenant de la vente de licences de pêche projetées pour 2006.³ La vente, par adjudication concurrentielle, d'une troisième licence de téléphonie mobile a rapporté 103 millions de dollars EU de recettes, soit environ six fois le montant budgété initialement.⁴

10. **Afin de soutenir l'activité défaillante et de stimuler l'emploi dans certains secteurs, le gouvernement a adopté en juillet 2006 une loi de finances rectificative (LFR) qui prévoit une augmentation des dépenses équivalant à 2 % du PIB non pétrolier.** L'équivalent de 1,2 % du PIB non pétrolier a été alloué aux dépenses d'investissement, et le reste à la couverture des dépassements de coûts du processus électoral et des pertes quasi-budgétaires plus élevées que prévu de deux services publics (les autorités ont par ailleurs décidé de relever sensiblement les tarifs de l'eau et de l'électricité afin d'éviter de nouvelles pertes à l'avenir). Globalement, les mesures contenues dans la LFR ont été entièrement couvertes par les ressources additionnelles susmentionnées et ne devraient pas entraîner d'augmentations durables des dépenses courantes.⁵ En conséquence, les transferts du fonds national des recettes des hydrocarbures (FNRH) ont été maintenus à leur niveau initial dans le budget (49,1 milliards d'ouguiya).

11. **La vente de la licence de télécommunications et les résultats robustes des exportations non pétrolières ont porté les réserves officielles à des niveaux plus élevés quoiqu'encore modestes.** Les réserves de change de la BCM ont atteint 111 millions de

³ Sur ce montant annuel, €86 millions seront décaissés par le budget de l'UE (la première contribution annuelle devrait être décaissée avant la fin 2006) et €22 millions directement par les sociétés de pêche de l'UE. Le montant de la rémunération fixé par l'accord est soumis à négociation tous les deux ans. Les plafonds quantitatifs relatifs aux espèces qui intéressent plus particulièrement le secteur national de la pêche ont été abaissés par rapport à l'accord précédent.

⁴ Conformément au manuel MSFP, les recettes exceptionnelles de cette vente d'actifs ont été classées au-dessous de la ligne.

⁵ Tirant parti des recettes fiscales robustes enregistrées au cours des six premiers mois de 2006, le gouvernement a aussi inclus dans la LFR quelques réductions d'impôts visant à soutenir le secteur, en difficulté, de la pêche et à contenir le prix du sucre et de quelques autres produits de base sensibles qui sont importés. L'incidence sur les recettes de ces mesures fiscales devrait être compensée par la vigueur persistante des recettes fiscales.

dollars EU fin septembre, l'équivalent d'environ 1,4 mois d'importations. Au cours de cette période, la BCM a maintenu le taux de change nominal stable vis-à-vis du dollar EU (graphique 2).⁶ Le taux de change effectif réel s'est légèrement apprécié au cours de la période de douze mois qui s'est achevée en septembre, ce qui traduit principalement l'écart d'inflation avec les partenaires commerciaux de la Mauritanie.

III. PROGRAMME

A. Questions macroéconomiques et cadre de politiques de moyen terme

12. **Le second document de stratégie de réduction de la pauvreté représente une entreprise ambitieuse, qui a fourni un point de départ utile pour les entretiens au sujet de la FRPC.** Les objectifs du CSLP sont grosso modo conformes aux objectifs du millénaire pour le développement et doivent être atteints principalement par: a) la réalisation d'une croissance plus élevée et la stabilité macroéconomique; b) l'amélioration des possibilités économiques pour les pauvres; c) le développement des ressources humaines et de l'accès aux services sociaux de base; d) le renforcement de la gouvernance; et e) la conception et la mise en œuvre de systèmes effectifs de suivi et d'évaluation. Le CSLP vise en particulier à réduire de 12 points de pourcentage l'incidence de la pauvreté entre 2004 et 2010, grâce à une croissance plus élevée du PIB, à l'augmentation des dépenses en faveur des pauvres et à une meilleure appréciation de la dimension régionale et locale de la pauvreté, notamment dans le secteur rural (tableau 6). La réalisation des objectifs du CSLP représente toutefois un défi considérable, surtout compte tenu de la récente détérioration des perspectives à moyen terme de la production pétrolière. En conséquence, il faut que le CSLP établisse un cadre de priorités approprié, aligne mieux les objectifs prioritaires sur le budget et garantir un emploi plus efficace des ressources publiques, notamment des recettes pétrolières.⁷

13. **Tenant compte de l'évolution récente défavorable de la production pétrolière, les autorités ont développé un programme à moyen terme reposant sur des objectifs de croissance inférieurs—bien qu'encore ambitieux—à ceux du CSLP** (tableau 7). Globalement, la croissance réelle du PIB est projetée légèrement supérieure à 4 % en moyenne sur la période 2007–09, soit inférieure d'environ 3½ points de pourcentage aux hypothèses du CSLP. Les perspectives à moyen terme de la production pétrolière ont dû être considérablement révisées à la baisse pour tenir compte des difficultés techniques rencontrées à Chinguetti, le premier champ de pétrole (offshore) entré en production au début de 2006. Sur la période 2007–09, on suppose que la production pétrolière déclinera continuellement malgré les investissements supplémentaires prévus sur ce champ. Cette tendance devrait s'inverser en 2010, lorsque la production débutera dans deux champs

⁶ L'ouguiya est de facto rattachée au dollar EU depuis octobre 2005. Dans le rapport des services du FMI pour les consultations de 2006 au titre de l'article IV (Rapport sur les économies nationales N° 06/272.), la mission avait estimé que le taux de change officiel vis à vis du dollar EU était approprié.

⁷ Voir la note d'évaluation conjointe des services du FMI et de la Banque Mondiale (Rapport sur les économies nationales No. 07/42).

offshore voisins. Pendant ce temps, le PIB non pétrolier devrait croître de quelque 6 % en moyenne à moyen terme, grâce aux nouvelles exploitations minières et à la croissance de l'investissement public.⁸ Hors industries extractives, la croissance devrait être en moyenne de 4,8 % sur 2007–09, un taux similaire à la tendance récente. Le programme vise à ramener progressivement l'inflation à l'intérieur d'une fourchette centrée autour de 5 %. L'objectif de réserves officielles, tenant compte des projections moins favorables de recettes pétrolières, est d'atteindre environ trois mois d'importations de biens et de services en 2007, et de maintenir ce niveau jusqu'à la fin du programme.

14. Le programme établit des politiques budgétaire et monétaire prudentes et coordonnées afin d'assurer la stabilité macroéconomique. Compte tenu de l'intention des autorités de passer à un régime de change plus souple, la banque centrale devra contrôler activement l'expansion des agrégats monétaires afin d'atteindre les objectifs de désinflation du programme. L'expérience du passé indique que le maintien de la discipline budgétaire telle que l'envisage le programme sera un ingrédient clé de la stratégie de désinflation, en particulier par une réduction supplémentaire des créances de la BCM sur l'État. Le passage prévu à une gestion plus active de la liquidité et le développement envisagé d'un indicateur d'inflation de base y contribueront également.

15. Le programme cible un déficit public primaire hors pétrole d'environ 6 % du PIB grâce à la stabilisation des recettes au niveau confortable d'environ 23 % du PIB. Le solde global devrait se détériorer temporairement, selon les projections, avant que la production pétrolière ne commence dans les deux nouveaux champs de pétrole. Reflétant les projections moins favorables de recettes pétrolières, la contribution du fonds des hydrocarbures au financement du budget diminuera progressivement d'un niveau de 49 milliards d'ouguiya en 2006 à 22 milliards d'ouguiya en 2009.⁹ En dehors du secteur pétrolier, le programme cible une légère augmentation de la pression fiscale afin de compenser les résultats comparativement moins robustes des recettes non fiscales (qui sont dus principalement à la rémunération fixe de l'accord de pêche avec l'UE). Les efforts de mobilisation des recettes viseront à élargir la base d'imposition, en particulier en éliminant graduellement les exonérations de TVA et en améliorant le recouvrement fiscal par des réformes de l'administration des impôts (MPEF, paragraphes 30–31). Ces efforts devraient pouvoir compenser aisément le faible potentiel fiscal du secteur minier naissant et l'impact défavorable à court terme des réformes envisagées de l'impôt forfaitaire sur les importations et des marchés publics.

⁸ Par défaut (i.e. sauf indication contraire), dans le reste du document le PIB désignera le PIB non pétrolier.

⁹ Le programme envisage de conserver environ 60 millions de dollars EU (le niveau projeté pour fin 2006) dans le FNRH pendant la durée du programme. Cette réserve permettrait au gouvernement de maintenir ses plans de dépenses pendant un an si les prix du pétrole s'avéraient inférieurs, pour jusqu'à 15 dollars EU, aux projections.

16. **Le programme envisage des dépenses moins ambitieuses que celles qui étaient inscrites au CSLP et dans le cadre budgétaire à moyen terme, tout en préservant l'objectif d'accroître les dépenses d'investissement et de réduction de la pauvreté.** Afin de laisser une place suffisante pour ces dépenses, les autorités viseront à réduire graduellement les dépenses courantes en pourcentage du PIB, grâce à la rationalisation de la fonction publique (MPEF, paragraphe 36), aux économies permises par les mesures de renforcement dans la passation des marchés publics et de contrôle des dépenses (MPEF, paragraphe 37) et à une réduction notable des subventions aux principales entreprises publiques. Celle-ci sera réalisée par des ajustements de tarifs et un meilleur suivi des résultats (MPEF, paragraphe 40). Des augmentations substantielles des allocations budgétaires destinées à l'investissement et des efforts pour améliorer les capacités d'absorption des ministères dépensiers devraient permettre de porter la dépense en capital à un niveau légèrement inférieur à 10 % du PIB à partir de 2007. Conformément au CSLP, priorité sera donnée aux projets d'infrastructure susceptibles d'avoir un impact sensible sur la croissance du secteur privé et aux projets de réduction de la pauvreté. Selon les projections, les dépenses courantes et en capital de réduction de la pauvreté, utilisant en partie les économies permises par l'IADM, devraient augmenter en moyenne de 16 % par an en valeur réelle sur la période 2006–09.

17. **A l'appui de ses objectifs macroéconomiques, le CSLP, définit un vaste programme de réformes structurelles visant à encourager une croissance tirée par le secteur privé.** Le projet de programme appuyé par la FRPC met particulièrement l'accent sur les réformes du secteur public et du secteur financier, avec pour thème général la transparence et la bonne gouvernance. Le programme de réformes structurelles prévoit un important effort initial, avec notamment la finalisation au cours de la première année du programme de plusieurs textes législatifs relatifs à ces secteurs. En particulier, l'adoption d'une loi sur la gestion des recettes pétrolières et la publication d'états vérifiés du FNRH (combinée aux engagements au titre de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)) formeront l'axe central des efforts pour encourager la transparence dans les questions pétrolières et les finances publiques (MPEF, paragraphe 32). Avec le soutien de la Banque mondiale et d'autres partenaires en développement, les autorités continueront à moderniser les administrations et à réformer la fonction publique, ce qui devrait contribuer au renforcement des capacités et à l'amélioration de la gouvernance. Les autorités entendent aussi améliorer la gestion et le contrôle des entreprises publiques par un relèvement des niveaux de résultats attendus et par des ajustements réguliers des tarifs afin de maintenir un budget opérationnel équilibré. Sur la base des recommandations les plus récentes du PESF, les autorités entreprendront un ensemble de mesures dans le secteur financier visant à renforcer le cadre législatif, améliorer la compétitivité et accroître l'accès aux services financiers. Le succès des réformes du secteur financier repose sur l'introduction d'adjudications de devises gérées par la banque centrale d'ici à la fin 2006, qui doit être suivie par le développement d'un marché interbancaire des changes (MPEF, paragraphes 16–17).

18. **Les incertitudes relatives aux recettes pétrolières et à la mise en œuvre du programme de réformes dans le contexte d'une transition politique sans précédent sont les principaux risques pour ces perspectives à moyen terme.** Les objectifs du programme souffriraient d'une nouvelle révision à la baisse des projections de la production pétrolière.¹⁰ Dans l'analyse de viabilité de la dette jointe en annexe (AVD), la mission a développé un scénario moins favorable, selon lequel l'opérateur Woodside ne développerait pas les deux autres champs offshore dans lesquels des quantités appréciables de pétrole ont été découvertes. Ce scénario indique que si le déficit hors pétrole devait demeurer le même, la dette de la Mauritanie deviendrait rapidement insoutenable ; cependant, ainsi qu'il est précisé dans le MPEF (paragraphe 47), les autorités se tiennent prêtes à mettre en œuvre l'ajustement budgétaire qui serait nécessaire dans ce cas. Des retards dans la mise en œuvre des réformes du secteur public auraient une incidence défavorable sur l'impact positif attendu des grands programmes d'investissement public sur le développement de l'activité hors pétrole, en particulier l'agriculture et le tourisme. Les mesures fiscales et douanières et les réformes du secteur financier constituent aussi des conditions cruciales pour libérer le potentiel de croissance du secteur privé.

B. Programme économique et financier pour octobre 2006–septembre 2007

Politique et réformes budgétaires

19. **La politique budgétaire au cours de la première année du programme visera à consolider la position financière de l'État tout en permettant une augmentation des dépenses de réduction de la pauvreté.**

- Pour 2006, les autorités prévoient de maintenir le déficit dans les limites prévues par la LFR. À cette fin, les besoins de dépenses additionnelles identifiés depuis l'adoption de la LFR seront plus que compensés par des économies sur les dépenses de fonctionnement non prioritaires et le report à l'année prochaine, en raison de délais attendus, de certains décaissements destinés à des projets d'investissement en cours. Conséquemment, le déficit primaire hors pétrole de l'État, dons compris, n'excéderait pas 6,3 % du PIB (1,6 % du PIB avec le produit de la vente de la licence de télécommunications).
- Le déficit primaire hors pétrole diminuerait légèrement, pour tomber à 6,2 % du PIB en 2007, malgré une chute sensible des recettes fiscales. Cette chute découlerait principalement de l'épuisement du recouvrement des arriérés d'impôts comme source de recettes et du potentiel de recettes limité des secteurs miniers non pétroliers (MPEF, paragraphes 25–26). Afin d'atteindre cet objectif de déficit, tout en permettant une

¹⁰ Les perspectives de découverte de nouvelles ressources pétrolières sont assez bonnes. Avec la tendance à la hausse des prix mondiaux, les activités d'exploration pétrolière et gazière atteignent des sommets depuis quelques années. Une dizaine d'accords de partage de la production ont été approuvés par le gouvernement de transition, en plus des 19 accords signés avant août 2005.

augmentation considérable des salaires – une des priorités de leur stratégie pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption – et des dépenses de réduction de la pauvreté, les autorités ont choisi de resserrer les dépenses courantes non salariales et de mettre en train des réformes de grande envergure des tarifs douaniers et de la fiscalité indirecte (voir encadré 1). En ce qui concerne les dépenses, le gros de l'ajustement proviendrait de la réduction des subventions et des transferts (par l'effet de l'augmentation des tarifs des services publics et d'autres mesures d'assainissement des entreprises publiques, voir paragraphe 26) et de la valeur en termes réels des dépenses de biens et de services (qui s'ajouterait à la réduction des dépenses budgétées pour le processus électoral). Conformément aux objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté des autorités, les dépenses en capital passeront d'un niveau de 9,4 % du PIB en 2006 à 10,2 % en 2007, les dépenses supplémentaires étant principalement orientées vers la réduction de la pauvreté.

20. Plusieurs mesures de modernisation des administrations des impôts et des douanes devraient stimuler le recouvrement des recettes. Il s'agit des programmes d'informatisation des directions générales des impôts et des douanes, d'un programme renforcé de contrôles fiscaux, notamment dans le secteur pétrolier naissant, et de méthodes améliorées de contrôle des valeurs en douane.

21. La gestion des finances publiques continuera de s'améliorer sur un large front, notamment la gestion des recettes pétrolières et le renforcement et la rationalisation des procédures de dépenses et de leur contrôle (MPEF, paragraphes 32–35). En ce qui concerne la gestion des recettes pétrolières, des réformes supplémentaires s'inspireront du modèle du FNRH et des exigences de l'ITIE. Elles aideront l'administration des finances à renforcer le cadre légal et institutionnel afin de gérer les recettes pétrolières efficacement et dans la transparence, en vue d'en faire un instrument effectif de réduction de la pauvreté. À cette fin, les autorités préparent avec l'assistance technique du FMI une loi de gestion des recettes pétrolières qui sera soumise à l'approbation du parlement d'ici à la fin août 2007. Les réformes de la gestion des dépenses publiques comprendront l'informatisation de toutes les étapes du processus d'exécution du budget et sa décentralisation progressive au sein des ministères dépensiers, et le renforcement de la supervision de l'exécution du budget par la cour des comptes, l'inspection générale de l'État (IGE), et l'inspection générale des finances. Le programme prévoit aussi l'application du nouveau code des marchés publics destiné à renforcer le contrôle ex ante des dépenses publiques.

Encadré 1. Budget 2007 : réformes du tarif douanier et de la fiscalité

Le budget pour 2007 mettra en route des réformes de grande envergure des tarifs douaniers et de la fiscalité indirecte conformes aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Les mesures qui seront incluses dans le budget visent principalement à réduire les distorsions des décisions d'investissement et d'allocation des ressources, et à encourager le développement du secteur privé, tout en ayant au total une incidence favorable sur les recettes. Ces mesures comprennent :

- L'adoption d'un barème douanier simplifié et plus transparent. Ce nouveau barème à quatre taux s'inspire largement du barème de l'Union économique et monétaire ouest-africaine : 5 % pour les matières premières et les biens d'équipement ; 13 % pour les biens intermédiaires ; et 20 % pour les biens de consommation. La quatrième catégorie (avec un taux de 0 %) sera réservée aux importations de biens essentiels qui représentent un élément crucial du panier de consommation des pauvres, comme les médicaments. Le barème comporte une brève liste d'exceptions à la classification proposée (incluant le riz, le sucre, certains textiles, le tabac et certains produits laitiers), qui doit être progressivement éliminée au cours du déroulement du programme. Dans le cas du riz, cette élimination implique une réduction drastique de la protection de la production intérieure, à laquelle il faudra remédier en réorientant l'agriculture irriguée de la vallée du Sénégal vers des produits plus profitables (MPEF, paragraphe 26). L'adoption du nouveau barème devrait générer environ 3,5 milliards d'ouguiya de recettes supplémentaires en 2007.
- L'introduction d'un droit d'accise de 7,5 % sur le sucre, qui devrait générer 2,5 milliards d'ouguiya de recettes supplémentaires en 2007.
- La généralisation de la taxe statistique à tous les flux du commerce extérieur (exceptées les exportations pétrolières et minières) et la réduction du taux à 1% au lieu de 3 % actuellement. Cette mesure, qui contribuera à améliorer la transparence de la fiscalité du commerce extérieur, entraînerait une perte de recettes de 2,5 milliards d'ouguiya en 2007.
- La réduction de l'impôt minimum forfaitaire (IMF) sur les importations et les marchés publics de 4 % à 3,5 %. Cette réduction représente une première étape vers son élimination définitive et son remplacement par un système de provisions remboursables pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Cette mesure, qui devrait stimuler les efforts de perception de l'impôt sur les sociétés, devrait réduire les recettes de l'IMF de 1,5 milliard d'ouguiya en 2007.
- L'élimination des exonérations de TVA pour un certain nombre de produits (viandes et produits laitiers), qui devrait générer 0,4 milliard d'ouguiya de recettes supplémentaires en 2007.

Globalement, ces mesures devraient générer environ 2,4 milliards d'ouguiya de recettes additionnelles nettes, soit près de 0,4 % du PIB.

22. **La préparation de la réforme de la fonction publique, de la lutte contre la corruption et de mesures de décentralisation est prévue pour la première année du programme** (MPEF, paragraphes 36–28). Les autorités ont conscience qu’il est nécessaire à la fois de renforcer et de rationaliser la fonction publique pour faire face aux défis du CSLP. Avec l’assistance technique de la Banque mondiale, le gouvernement de transition va préparer d’ici à septembre 2007 un plan qui devrait permettre à la Mauritanie d’édifier une fonction publique compétente et efficace tout en éliminant progressivement les sureffectifs. Des mesures de lutte contre la corruption – incluant la promulgation d’un code de déontologie pour les fonctionnaires – ont été également incorporées à la première année du programme¹¹ (MPEF, paragraphes 38–40). En outre, les autorités prévoient de débattre d’un ensemble de mesures institutionnelles et de renforcement des capacités afin de renforcer le rôle des régions et des districts dans la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté de conception locale.

Politiques et réformes monétaires et des changes

23. **Afin de constituer une base solide pour la réduction visée de l’inflation, le programme monétaire repose sur l’hypothèse prudente que la demande de monnaie au sens large progressera au même rythme que le PIB en 2007.** Supposant qu’il n’y aura pas d’intensification notable de l’intermédiation financière en 2007, le programme prévoit une augmentation de 17,3 % de la base monétaire. Dans ces limites, le renforcement projeté de la position extérieure de la banque centrale, partiellement compensé par la réduction prévue du financement bancaire de l’État et des entreprises publiques, devrait laisser suffisamment d’espace à l’expansion du crédit au secteur privé. Au cas où des pressions inflationnistes apparaîtraient, la banque centrale se tient prête à resserrer l’orientation de la politique monétaire autant que nécessaire, notamment en modifiant ses taux d’intervention (MPEF, paragraphe 21). Des mesures seront aussi prises pour améliorer la gestion de la liquidité des banques (MPEF, paragraphe 22), avec la préparation de prévisions hebdomadaires de la liquidité, le lancement d’un nouvel instrument et la restructuration et la titrisation d’une portion de la dette publique due à la banque centrale.

24. **Le lancement d’adjudications de devises d’ici à la fin 2006 offrira à la banque centrale un mécanisme transparent et fondé sur le marché de passage à un régime de change plus souple.** Afin de préparer ces adjudications, la banque centrale a éliminé, le 27 octobre 2006, le rationnement des devises qui subsistait encore — lequel constituait une infraction aux obligations de la Mauritanie au titre de l’article VIII, section 2 a), des statuts du FMI — et prévoit d’achever l’élimination des obligations de rétrocession des recettes des exportations de poisson avant le lancement du nouveau marché des changes. La BCM

¹¹ Les autorités ont sollicité l’assistance de la Banque mondiale pour rédiger un projet de loi anti-corruption avant la fin de la période de transition.

procèdera à des adjudications de devises en visant à limiter ses interventions au lissage des fluctuations au jour le jour.

25. **La modernisation du secteur financier de la Mauritanie comprendra, dans une première phase, une refonte complète de son cadre législatif** (encadré 2). Les autorités renforceront le cadre législatif du secteur avec l'adoption par le gouvernement de nouvelles ordonnances sur les banques, la banque centrale et la microfinance avant fin 2006. Le contrôle bancaire sera renforcé au moyen d'audits externes des états financiers des banques (MPEF, paragraphe 39) et un renforcement des contrôles sur site. L'adoption de normes de fonds propres plus élevées et de provisionnement plus strictes devrait encourager les fusions bancaires ; simultanément, les autorités facilitent l'entrée de banques étrangères sur le marché, ce qui devrait intensifier la concurrence dans le secteur financier.¹² Les autorités prévoient aussi des mesures pour moderniser leur système de paiements, notamment le lancement d'une carte interbancaire de paiement électronique au début de 2007.

Réforme des entreprises publiques

26. **Un objectif majeur du programme est d'éliminer durablement les pertes des entreprises publiques.** L'apurement prévu des arriérés de paiement de l'État envers les entreprises publiques d'ici à fin 2006 et les ajustements semi annuels des tarifs de l'eau et de l'électricité seront à la base du maintien d'un budget de fonctionnement équilibré pour la SOMELEC et la SNDE, les entreprises concernées. Ces actions seront complétées par un suivi amélioré de la gestion de ces deux entreprises ainsi que de SMH, la société nationale d'hydrocarbures nouvellement constituée. Afin d'éviter l'éventuelle accumulation de nouvelles pertes quasi-budgétaires en 2007, des avancées seront aussi nécessaires pour ce qui est de la mise en œuvre d'un système moins coûteux de subventionnement des bouteilles de gaz,¹³ la vente ou la liquidation d'Air Mauritanie, et la clarification du mandat de la SONIMEX.

C. Perspectives et politiques du secteur extérieur

27. **La position extérieure de la Mauritanie devrait se renforcer modérément au cours de la période du programme** (tableau 8). S'il est prévu que les entrées nettes du secteur pétrolier décroissent et que les recettes globales des pêches n'augmentent que modérément pendant la durée du programme, le solde extérieur courant devrait bénéficier à court terme de la robustesse persistante des exportations de minerai de fer de la Mauritanie ainsi que du début des opérations à Akjoujt (cuivre et or) et à Taziast (or). À partir de 2008, la baisse projetée des prix mondiaux de ces produits de base réduira leur contribution positive

¹² Deux nouvelles banques internationales sont entrées sur le marché en 2006.

¹³ Le programme fixe un plafond en 2007 au montant total des subventions aux bouteilles de gaz butane et prévoit des mesures en vue d'un meilleur ciblage de ces subventions du point de vue social et environnemental (MPEF, paragraphe 40).

à la balance des paiements. Les réserves officielles devraient atteindre un niveau équivalant à environ trois mois d'importations à fin 2007 et demeurer à ce niveau par la suite, assurant ainsi une réserve suffisante pour un fonctionnement sans heurts du marché des changes libéralisé.

Encadré 2. Réformes du secteur financier

À la suite des recommandations de la mission PESF, les autorités entendent mettre en œuvre plusieurs réformes importantes dans le secteur financier.

- **Un cadre législatif plus robuste et un meilleur accès aux services bancaires:** adoption d'une nouvelle loi sur la banque centrale, qui donnera davantage d'autonomie à la BCM et contribuera à améliorer la gouvernance; adoption d'une nouvelle loi sur les banques, qui établira une séparation entre les dirigeants et les propriétaires des banques et relèvera le niveau de fonds propres minimum des banques; et adoption d'une loi sur la microfinance pour améliorer le contrôle du secteur et faire respecter les obligations prudentielles appropriées.
- **Une plus grande transparence :** mise en œuvre de pratiques comptables plus transparentes dans le secteur financier et production d'états financiers plus crédibles, notamment par la standardisation des données bancaires et l'établissement de bases de données centralisées.
- **Le renforcement des capacités :** renforcement des capacités des différentes institutions chargées du contrôle des institutions financières ; amélioration de la gestion des banques ; mise en œuvre de la loi récemment adoptée sur le système de paiements ; et recours aux programmes d'assistance technique.
- **Le développement des marchés financiers :** intensification du marché monétaire par l'introduction d'un nouvel instrument de gestion de la liquidité (certificats de dépôts de la BCM) ; encouragement du développement d'un marché interbancaire ainsi que d'un marché secondaire pour les titres de l'État ; et lancement du marché des changes.
- **Une meilleure réglementation :** Mise en œuvre stricte des normes prudentielles dans le système bancaire ; renforcement du contrôle sur site des banques ; amélioration des contrôles internes et des pratiques de prêt des banques commerciales, notamment par l'introduction de limites strictes aux prêts entre parties liées ; et mise en œuvre des réglementations de LBC/FT.

28. **Les perspectives de viabilité de la dette se sont fortement améliorées grâce à l'allègement de dette IADM et à la forte croissance projetée, mais demeurent assombries par le problème non résolu des arriérés bilatéraux avec deux créanciers non membres du Club de Paris.** Ainsi qu'il est précisé dans l'AVD jointe en annexe, la viabilité de la dette de la Mauritanie repose sur la résolution des stocks considérables d'arriérés bilatéraux vis-à-vis du Koweït et, dans une moindre mesure, de la Libye, dont il était prévu qu'ils soient couverts dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée après que la Mauritanie ait

atteint le point d'achèvement PPTE en 2002.¹⁴ Même en supposant une opération d'allègement de la dette similaire au dernier accord du pays avec le Club de Paris, la Mauritanie demeurerait vulnérable aux chocs défavorables, notamment au risque d'une croissance des exportations plus lente que prévu.

29. **Les autorités sont déterminées à poursuivre une stratégie d'emprunts prudente et renforcent leurs capacités de gestion de la dette.** Les travaux de préparation d'une stratégie de la dette nationale ont débuté avec la préparation récente d'une AVD détaillée avec l'appui de Debt Relief International. Les autorités ont conscience de la nécessité de résoudre le problème durable des arriérés bilatéraux et ont pris des mesures en ce sens.¹⁵ L'amélioration de la gestion de la dette impliquera aussi de meilleurs partage d'information et coopération au sujet des nouveaux emprunts entre les divers acteurs nationaux, notamment le ministère des finances et le ministère des affaires économiques et du développement. Dans le cadre de cette stratégie d'emprunts prudente, les autorités entendent exclure tout emprunt à des conditions non concessionnelles (MPEF, paragraphe 45).¹⁶

IV. FINANCEMENT, ACCÈS ET SÉQUENCEMENT

30. **L'accès proposé s'élève à 16,1 millions de DTS (25 % de la quote-part) sur la période de trois ans couverte par le nouvel accord au titre de la FRPC.** L'accès proposé

¹⁴ L'encours des arriérés de la Mauritanie (environ 1,3 milliard de dollars EU à fin 2005) est dû principalement aux créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris (Algérie, Iraq, Koweït, Libye et Émirats arabes unis (EAU)) qui n'ont pas encore fourni un allègement de dette irrévocable dans le cadre de l'initiative PPTE. Les autorités poursuivent leurs efforts pour parvenir à des accords d'allègement de dette avec ces créanciers à des conditions similaires à celles obtenues du Club de Paris lorsque la Mauritanie a atteint le point d'achèvement PPTE en 2002. Les arriérés envers le Koweït – près de 1 milliard de dollars EU à fin 2005 – et envers la Libye (68 millions de dollars EU) avaient été exclus des calculs de l'allègement de dette PPTE lors de la prise de décision en 1998, mais les autorités mauritaniennes ont reçu depuis lors des notifications de dette de ces deux créanciers. Les dettes envers l'Algérie (93 millions de dollars EU à fin 2005), l'Iraq (70 millions de dollars EU) et les EAU (12 millions de dollars EU) avaient été incluses dans les calculs de l'allègement de dette PPTE au point de décision. En ce qui concerne la dette envers un créancier multilatéral, l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (7 millions de dollars EU), les autorités se sont entretenues avec l'agent qui gère ces emprunts, le Fonds arabe pour le développement économique et social, du statut de ces créances en 1998. Cet emprunt avait lui aussi été exclu des calculs de l'allègement de dette PPTE. Depuis lors, aucune demande de paiement du service de la dette n'a été reçue du créancier. En ce qui concerne les arriérés sur la dette rééchelonnée envers la Chine (23,6 millions de dollars EU), la mission a été informée que les autorités chinoises ont décidé d'abandonner toutes leurs créances en arriérés.

¹⁵ Les réunions les plus récentes se sont tenues – sans résultat – en Algérie en mars 2006, au Koweït en Avril 2005, en Libye en octobre 2006 et dans les EAU en avril 2005. Il n'y a eu aucun contact avec les autorités irakiennes ces dernières années.

¹⁶ Un dernier décaissement de 8 millions de dollars EU a été effectué au début d'octobre 2006 dans le cadre d'une facilité non concessionnelle à court terme de 40 millions de dollars EU qui avait été accordée par la Banque islamique de développement en 2006 pour renforcer les réserves officielles avant le lancement du marché des changes.

est conforme à l'accès moyen attendu pour les membres utilisant les ressources du FMI pour la sixième fois, et aux besoins de balance des paiements substantiels, bien qu'incertains, prévisibles sur la durée du programme. La force du programme réside dans son programme ambitieux de réformes structurelles conçu et voulu par les autorités. La concentration proposée des décaissements en début de programme est justifiée par l'accélération envisagée des réformes au cours de la première année du programme, notamment la libéralisation cruciale du marché des changes et les réformes du barème douanier et du secteur financier. Ces réformes ont besoin d'être soutenues dès le début du programme par une accumulation rapide de réserves officielles. Les décaissements, en sept tranches, s'élèveront à 8,38 millions de DTS la première année et à 3,86 millions de DTS tant la deuxième que la troisième année (tableau 9). La Mauritanie devrait pouvoir s'acquitter de ses obligations envers le FMI avec ponctualité (tableau 10).

31. **La première année du programme est entièrement financée.** La mise en œuvre du programme de réformes économiques devrait permettre deux décaissements d'appui à la balance des paiements par le Fonds monétaire arabe en 2006 et en 2007. L'amélioration prolongée des résultats devrait aussi entraîner un accroissement des allocations d'aide de donateurs multilatéraux à la Mauritanie, qui avaient été réduites fortement au cours des dernières années, notamment l'assistance de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. On s'attend à ce que cet appui supplémentaire couvre le besoin de financement résiduel projeté de 77 millions de dollars EU sur la période 2008–09 (tableau 11).

V. CONDITIONNALITÉ DU PROGRAMME, SUIVI ET QUESTIONS STATISTIQUES

32. **Les critères de réalisation et repères quantitatifs du programme seront fondés sur les définitions des indicateurs quantitatifs qui ont été adoptées dans le PR.** Le suivi des résultats budgétaires reposera sur le solde primaire hors pétrole, dons et dépenses financées sur ressources extérieures exclus. La conditionnalité structurelle est limitée aux mesures qui sont cruciales pour la réalisation des objectifs du programme (encadré 3). L'examen par le conseil d'administration de la demande présentée par les autorités d'un accord au titre de la FRPC est conditionné à l'exécution d'une action préalable : l'adoption par le gouvernement d'une loi de finances pour 2007 conforme aux engagements exprimés dans le MPEF (paragraphe 26–29), notamment en ce qui concerne la réforme du barème douanier et de la fiscalité indirecte.

33. **Les résultats enregistrés dans le cadre du programme seront suivis au moyen de revues semi-annuelles.** Afin de synchroniser le programme avec l'exercice budgétaire et de faciliter la mise en œuvre et le suivi du programme au moment de la passation de pouvoir aux autorités légitimement élues, prévue pour mai 2007, la première et la deuxième revues se feront sur la base des critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2006 et fin juin 2007, respectivement. Il est prévu que les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin

2007 et les critères de réalisation structurels applicables à la seconde revue soient fixés lors de la première revue.

34. **Les données statistiques de la Mauritanie sont suffisantes aux fins du suivi du programme, et ce bien que subsistent des faiblesses dans les statistiques des comptes nationaux et de la balance des paiements.** La précision des données économiques et financières s'est fortement améliorée avec les récentes révisions exhaustives des données et les mesures prises dans le cadre du PR pour améliorer la transparence et la cohérence des statistiques de la banque centrale et des finances publiques. En outre, depuis juillet 2006, les autorités publient mensuellement des informations détaillées sur la production et les recettes pétrolières. Avec l'assistance technique du FMI, le programme vise à rendre plus ponctuelle la production des statistiques des comptes nationaux et à améliorer les statistiques de la balance des paiements et du secteur public (MPEF, paragraphe 41). Des mesures supplémentaires sont aussi envisagées pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du CSLP, dans le contexte d'un vaste plan d'action. La crédibilité des données publiées sera renforcée par la publication des rapports d'audit des états financiers de la banque centrale et du FNRH.

Encadré 3. Conditionnalité structurelle

Le programme envisage un ensemble de critères de réalisation (CR) et de repères structurels (RS) qui sont d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs du programme.

- **Réforme du régime de change** : élimination de l'obligation de rétrocession partielle des recettes des exportations de poisson (CR).
- **Réformes des secteurs bancaire et financier** : adoption d'ordonnances relatives à l'activité bancaire (CR) et à la banque centrale (CR) ; lancement d'un nouvel instrument du marché monétaire (RS) ; et publication dans les délais impartis de l'audit des états financiers 2006 de la BCM (RS).
- **Réforme des entreprises publiques** : ajustements semi-annuels des tarifs de l'eau et de l'électricité sur la base d'un budget de fonctionnement équilibré (RS).
- **Gestion des ressources pétrolières** : soumission au parlement d'un projet de loi sur la gestion transparente et optimale des ressources pétrolières (RS).
- **Transparence budgétaire** : rapports mensuels sur l'exécution administrative du budget (allocations de crédits, engagements et ordonnancements), sur la base de l'informatisation des procédures de dépenses (RS).

VI. SAUVEGARDES

35. **Les autorités sont déterminées à faire des progrès dans la mise en œuvre des recommandations précédentes des services concernant les sauvegardes**, notamment pour ce qui est de la préparation des états financiers de 2006 conformément aux normes internationales de la communication financière. Conjointement à l'accord FRPC attendu, l'évaluation des sauvegardes de 2004 est en cours de mise à jour. Les constatations préliminaires de la mission confirment que des progrès ont été accomplis dans les domaines de la comptabilité et de la transparence, mais que des faiblesses demeurent dans le système de contrôles de la BCM. La mission continuera de suivre de près le cadre de sauvegardes de la BCM afin de garantir que les vulnérabilités restantes, les constatations des audits indépendants et la mise en œuvre des normes internationales de la communication financière reçoivent l'attention voulue.

VII. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

36. **Les autorités de transition ont réussi à remettre la Mauritanie dans une situation lui permettant de récolter les avantages de la récente découverte de pétrole et de l'allègement de dette IADM.** La mise en œuvre satisfaisante du PR au cours de la première moitié de 2006 a établi un bon précédent de mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de réformes saines. La mise en place d'un fonds pétrolier offshore conformément aux meilleures pratiques internationales constitue un élément déterminant en vue de garantir un usage optimal des nouvelles ressources pétrolières. Ces réformes ont obtenu le plein appui de la communauté internationale et ont justifié l'octroi d'un allègement de dette au titre de l'IADM par le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Globalement, depuis la fin du PR les politiques monétaire et budgétaire sont demeurées prudentes et les réformes se poursuivent.

37. **Les autorités ont préparé une nouvelle stratégie à même d'engendrer une croissance robuste et d'intensifier la réduction de la pauvreté, même si les projections de recettes pétrolières de l'État sur lesquelles elle reposait ont depuis été révisées à la baisse.** Ainsi qu'exposé dans la note d'évaluation commune des services, le CSLP s'appuie sur les progrès déjà réalisés en matière de transparence et de bonne gouvernance et développe un programme qui comporte des réformes cruciales dans les domaines du régime de change, du secteur financier et de la gestion des finances publiques. Néanmoins, les objectifs de réduction de la pauvreté du CSLP paraissent très ambitieux, surtout compte tenu des récentes révisions à la baisse des perspectives de recettes pétrolières à moyen terme.

38. **Le cadre macroéconomique sur lequel repose le programme économique à moyen terme développé dans le MPEF joint au présent rapport constitue une base réaliste pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté.** La révision en baisse des perspectives de recettes pétrolières de l'État pour les trois prochaines années a été compensée par une réduction des dépenses tant courantes qu'en capital, mais

devrait cependant permettre une augmentation substantielle des dépenses d'investissement prioritaires et des dépenses de réduction de la pauvreté. Sous réserve que la production débute dans les nouveaux champs de pétrole comme prévu, l'orientation budgétaire envisagée permettrait de nouveaux progrès vers la viabilité budgétaire.

39. Une gestion transparente et une utilisation optimale des recettes pétrolières demeurent cruciales pour la réussite du programme. L'établissement du fonds des hydrocarbures en 2006 a permis un suivi limpide de la production et des recettes pétrolières, et a jeté les bases d'un emploi viable de ces ressources. Le programme prévoit des mesures institutionnelles et législatives supplémentaires qui garantiront un processus de consultation, de décision et de suivi approprié pour un emploi optimal des recettes pétrolières et une bonne gouvernance dans la gestion de la compagnie nationale d'hydrocarbures. Ce cadre devrait aussi offrir des sauvegardes contre le syndrome hollandais et contribuer à promouvoir une forte croissance dans le secteur non pétrolier, la diversification économique et l'emploi.

40. L'amélioration de la gestion des dépenses publiques jouera un rôle crucial dans la réussite des projets visant à encourager une croissance tirée par le secteur privé et à progresser vers les objectifs du millénaire pour le développement. En dépit des économies permises par l'IADM, les ressources totales disponibles pour atteindre ces buts demeurent limitées, ce qui exige de renforcer la hiérarchisation et la planification du budget, en particulier pour faire en sorte que les projets d'investissements publics génèrent un rendement social élevé et soient répartis convenablement entre les régions et les districts. Les mesures programmées en vue d'une meilleure exécution et d'un meilleur contrôle des dépenses publiques devraient aussi contribuer à les rendre plus efficaces. En outre, la réforme de la fonction publique et les plans de lutte contre la corruption qui seront élaborés pendant la première année du programme doivent être de grande envergure et mis en œuvre en temps opportun pour compléter les augmentations de salaire considérables du secteur public en 2006–07. La mission approuve également l'engagement des autorités de renforcer la situation financière des principales entreprises publiques et de procéder périodiquement aux ajustements des tarifs des services publics nécessaires à l'élimination des ponctions sur les finances publiques.

41. La mission approuve le passage à un régime de change plus souple et la libéralisation du marché des changes, notamment l'élimination en octobre 2006 des dernières restrictions de change. Le nouveau régime de change renforcera la capacité des autorités à résister aux chocs extérieurs. Afin de limiter les risques de change pour le secteur financier, il importe que la refonte imminente de la législation destinée à renforcer la gestion et le contrôle des banques commerciales et l'autonomie de la banque centrale se déroule comme prévu. Ce dernier changement et la gestion plus active de la liquidité bancaire par la banque centrale devraient aussi faciliter la réalisation des objectifs du programme monétaire. Cela est d'autant plus important qu'avec un régime de change plus souple, les objectifs de désinflation des autorités doivent pouvoir s'ancrer sur le contrôle des agrégats monétaires par la banque centrale.

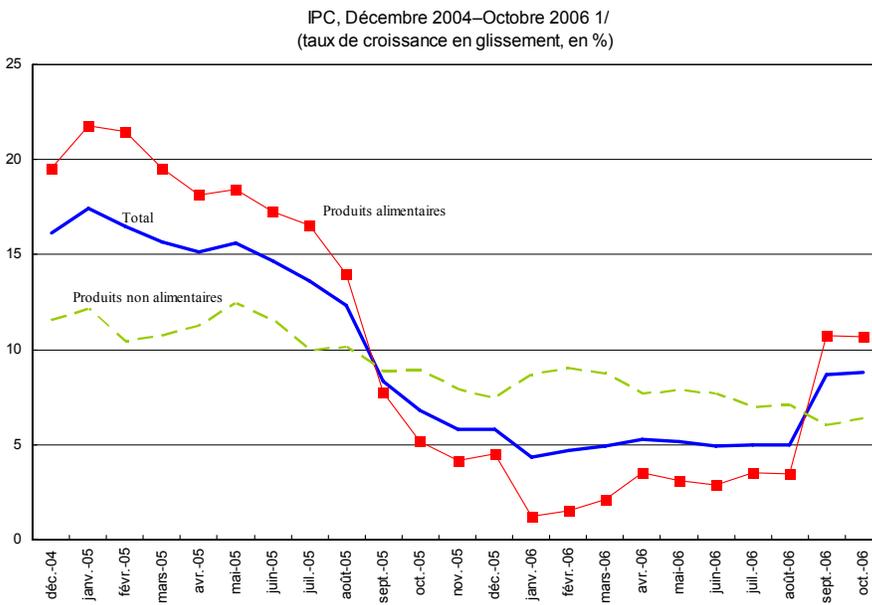
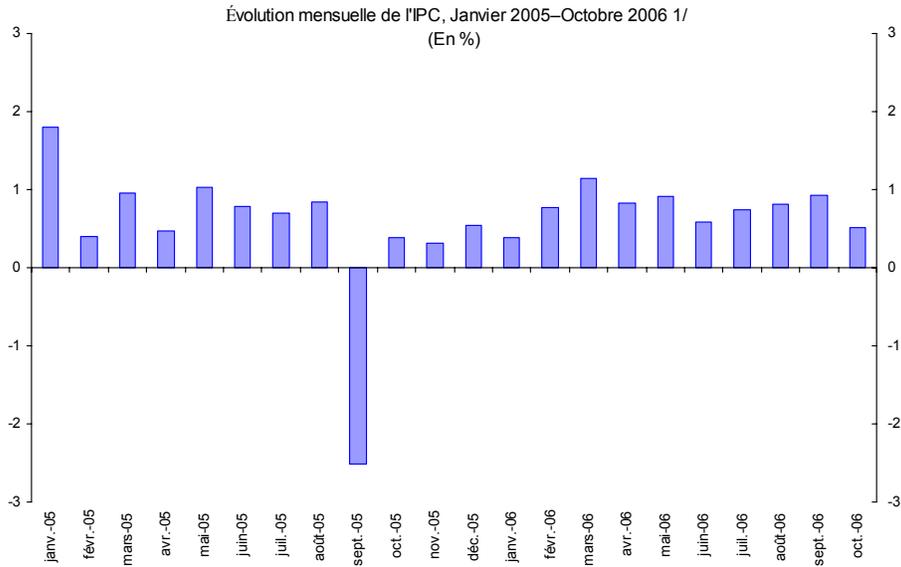
42. **Le programme prévoit la poursuite de la consolidation de la position extérieure de la Mauritanie, mais des perspectives de recettes pétrolières moins favorables signifient qu'un recours prolongé à l'aide financière extérieure, notamment un appui à la balance des paiements, demeurera nécessaire pendant la durée du programme.** Par ailleurs, la stratégie prudente de gestion de la dette extérieure des autorités, notamment leur intention de ne recourir au financement extérieur qu'à des conditions concessionnelles, et l'achèvement souhaitable des négociations en cours avec les créanciers non membres du Club de Paris restants sont indispensables pour consolider les progrès vers la viabilité de la dette extérieure. L'opinion de la mission est qu'il convient de continuer de suivre de près les évolutions de la valeur actualisée nette de la dette.

43. **Les risques pour le programme proviennent principalement des incertitudes qui subsistent au sujet des recettes pétrolières et d'éventuels retards dans la mise en œuvre du programme de réformes à moyen terme.** Dans une certaine mesure, les réserves accumulées sur le compte des hydrocarbures et les réformes du marché des changes devraient aider à absorber les chocs extérieurs défavorables à court terme auxquels la Mauritanie est sujette, mais des considérations de viabilité pourraient rendre nécessaire un ajustement budgétaire en 2008–09 si la tendance à la baisse de la production pétrolière ne pouvait être renversée, ou bien s'il n'était pas possible de mobiliser l'appui à la balance des paiements nécessaire pour combler l'écart de financement projeté pour ces deux années. Des retards dans la mise en œuvre du programme compromettraient les objectifs ambitieux de croissance et de réduction de la pauvreté de la Mauritanie. En l'absence d'un cadre macroéconomique stable, d'une gestion transparente et efficace des finances publiques, et d'un accès amélioré et à des conditions de marché aux devises et aux services financiers, les importantes ressources extérieures de la Mauritanie – notamment les recettes pétrolières et halieutiques, l'assistance extérieure et l'allègement de dette – ne seraient que d'une utilité limitée au développement du secteur privé. En lançant immédiatement plusieurs réformes capitales dans ces domaines, cependant, le programme atténue certains de ces risques.

44. **La conception du programme aborde convenablement le défi posé par la transition politique actuelle.** Jusqu'à l'installation du nouveau gouvernement en mai 2007, la première année du programme est consacrée à des actions mesurées qui bénéficient d'un large consensus au sein de la société civile et parmi les partis politiques, à savoir la consolidation de la stabilité macroéconomique, le renforcement de la transparence et une saine gestion des ressources publiques, ainsi que les réformes du secteur financier. Dans l'intervalle, la première année du programme préparera le terrain pour les réformes politiquement plus délicates de la fonction publique et de la lutte contre la corruption et facilitera le processus de prise de décision des nouvelles autorités.

45. À la lumière de ces considérations, la mission recommande que soit approuvée la demande d'un accord de trois ans au titre de la FRPC présentée par la Mauritanie.

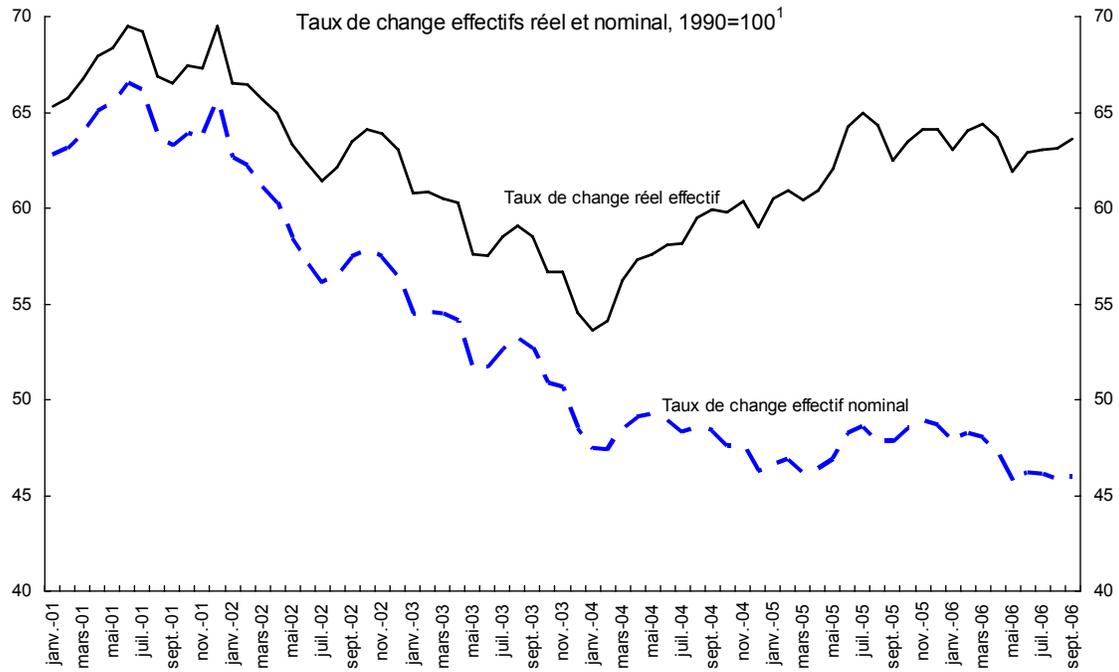
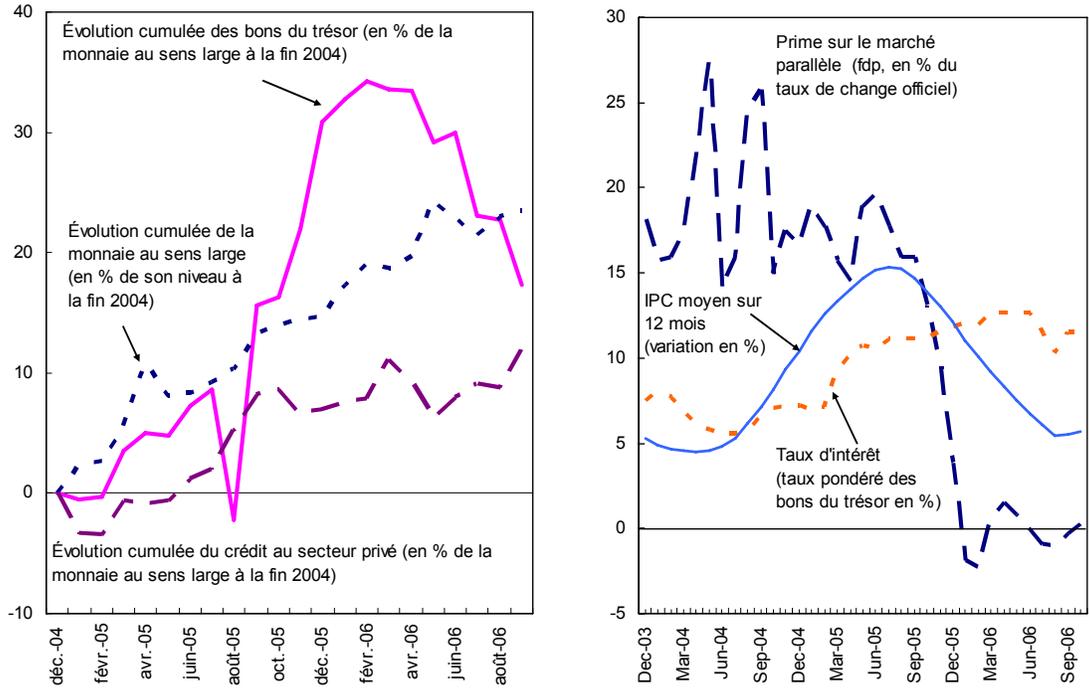
Graphique 1. Mauritanie: Évolution des prix



Sources: autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

1/ Suite à des discussions initiées par le nouveau gouvernement de transition, les commerçants en gros ont accepté de mettre un terme aux pratiques non concurrentielles dans le secteur de la viande, ce qui s'est traduit par une baisse sensible des prix au détail en Septembre 2005.

Graphique 2. Mauritanie: Évolution monétaire et indices de taux de change



Sources: autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

1/ Septembre 2006: estimations des services.

Tableau 1. Mauritanie: Indicateurs quantitatifs pour le programme de référence à la fin mars et à la fin juin 2006 1/

	(variation cumulée à partir de Décembre 2005, sauf indication contraire)							
	Fin Décembre 2005		Fin Mars 2006		Fin Juin 2006			
	Original	Revisé	Repère	Repère ajusté	Réel	Repère	Repère ajusté	Réel
Repères quantitatifs								
Réserves de change nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars EU	-164.2	-162.5	-17.0	-11.1	-3.7	0.9	45.8	58.8
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'UM	107.4	106.9	7.2	5.6	2.1	7.2	-4.9	-11.0
Soie des opérations non pétrolières de l'État (plancher); en milliards d'UM	-10.0	-10.0	-2.2	-15.4	-15.4	-12.4
Instances de paiements du Trésor (plafond); en milliards d'UM	10.1	8.7	0.0	0.0	-6.6	0.0	0.0	-2.5
Emprunts non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État (plafond continu); en millions de dollars EU	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement sur la dette extérieure (plafond continu); en millions de dollars EU	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Projections de référence pour les facteurs de réajustement			Projection	Réel	Projection	Projection	Réel	Réel
(in \$ million)								
Assistance extérieure nette								
Décassements de prêts et de dons en devises (aide budgétaire; dons PPTe et projets exclus)			-0.8	-0.2		-9.4	36.7	
Service de la dette extérieure publique (caisse; y compris intérêts sur les passifs extérieurs de la BCM)			4.1	4.2		4.1	4.2	
Impact de tout allègement supplémentaire de la dette obtenu après le 31 décembre 2005			4.9	4.4		13.5	13.7	
Transferts du Fonds national des revenus des hydrocarbures au budget			0.0	0.0		0.0	46.2	
Pour mémoire			4.8	10.1		58.5	57.3	
Taux de change UM/\$EU (programme)		268.6						

Sources: autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

1/ Pour les définitions, voir le Protocole d'accord technique daté du 14 mars 2006 (<http://www.imf.org/external/np/loi/2006/mrt/031406.pdf>).

Tableau 2. Mauritanie: Indicateurs structurels pour le programme de référence, janvier-juin 2006

Indicateurs	Date	État d'avancement
Transmission du TOFE mensuel aux services du FMI avec un délai d'un mois, sur la base du solde du Trésor et rapproché avec les comptes de la BCM sur une base mensuelle; données cumulées à partir du début de l'année.	Le TOFE de la fin mars est disponible à la fin avril 2006 1/	Terminé (jusqu'à la fin d'avril)
Transmission aux services du FMI du rapport préliminaire de l'analyse des données économiques révisées pour la période 1992-2004.	Fin avril 2006	Terminé
Transmission aux services du FMI du rapport d'audit final des comptes de la BCM pour 2003 et 2004.	Fin mai 2006	Terminé

Sources: autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

1/ Les rapports mensuels ultérieurs seront soumis aux services du FMI sur une base mensuelle.

Tableau 3. Mauritanie: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–07

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
		Révisé			Prél.	Proj.	
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
PIB en prix constants 1/	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	13.9	6.3
PIB non pétrolier en prix constants	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	6.1	7.3
Déflateur du PIB 1/	7.9	7.8	2.5	11.5	18.9	31.4	3.8
Déflateur du PIB non pétrolier	7.9	7.8	2.5	11.5	18.9	9.3	9.1
Indice des prix à la consommation (moyenne pour la période)	7.7	5.4	5.3	10.4	12.1	6.4	8.7
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.1	8.4	2.9	16.1	5.8	9.8	7.0
Secteur extérieur							
Exportations de biens, f.o.b. (variation en pourcentage en dollars EU)	0.2	-6.6	-4.1	38.1	42.2	137.4	9.5
<i>Dont</i> : non pétrolier	0.2	-6.6	-4.1	38.1	42.2	24.9	29.5
Importations de biens, f.o.b. (variation en pourcentage en dollars EU)	2.4	-7.3	25.7	70.3	54.7	-12.5	2.6
Importations de biens, f.o.b. (variation en pourcentage en dollars EU) 2/	-7.0	-7.6	22.1	33.7	24.4	25.2	3.3
Transferts officiels (en pourcentage du PIB)	6.9	5.1	6.9	4.1	5.4	3.5	2.5
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)	-11.7	3.0	-13.6	-34.6	-46.9	-3.1	-2.3
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB) 2/	-6.7	7.6	-7.1	-11.9	-7.1	-8.9	-8.1
Solde global (en pourcentage du PIB)	-7.6	-2.8	-9.9	-7.3	-3.9	9.8	1.6
Réserves officielles							
Réserves officielles brutes (fin de période, en millions de dollars EU) 3/	40	74	32	39	70	174	228
Em mois d'importations de biens et services de l'année suivante 4/	0.9	1.4	0.4	0.5	0.7	2.3	2.9
Monnaie et crédits							
Monnaie et quasi-monnaie	34.3	23.8	25.5	13.5	14.6	15.8	17.3
Monnaie en circulation	17.6	17.7	47.5	-3.4	14.8	15.8	17.3
(En pourcentage du PIB non pétrolier)							
Opérations consolidées de l'administration							
Recettes et dons	24.7	34.8	35.4	32.9	26.4	39.7	30.8
Recettes et dons (pétrole exclu)	24.7	34.8	35.4	32.9	26.4	28.4	25.0
Idem, dons exclus	20.7	30.4	30.7	29.7	24.4	26.2	23.1
Recettes pétrolières 5/	11.3	5.7
Dépenses et prêts nets	35.0	37.6	47.2	37.7	33.5	37.5	33.2
Solde global, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.0	2.2	-2.4
Solde global non pétrolier, dons exclus	-14.3	-7.2	-16.4	-8.0	-9.1	-11.3	-10.1
Solde global non pétrolier, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.0	-9.1	-8.2
Pour mémoire :							
Taux de change ouguiya/\$EU (fin de période) 6/	264.1	268.7	265.6	256.2	268.6	268.6	...
Exportations, f.o.b. (en millions de dollars EU)	355	332	318	440	625	1,484	1,625
Importations, f.o.b. (en millions de dollars EU) 2/	415	383	468	625	778	974	1007
PIB nominal (en milliards d'ouguiyas)	287	312	338	397	497	744	821
PIB nominal non pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	576	675
PIB nominal(en millions de dollars EU)	1,122	1,150	1,285	1,495	1,871	2,770	3,057
Population (en millions)	2.57	2.63	2.69	2.76	2.82	2.89	2.96
PIB par habitant (en dollars EU)	265	359	499	566	686	913	966
TCER (variation en pourcentage sur 12 mois, fin de période) 6/	4.5	-9.3	-13.4	8.1	8.7	2.0	...

Sources: autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ La forte hausse du déflateur du PIB en 2006 (et la progression relativement faible du PIB réel pour cette année) reflète le choix des autorités de prendre 1998 comme année de référence pour le calcul des comptes nationaux à prix constants. Les prix pétroliers étaient faibles en 1998.

2/ A l'exclusion des activités d'exploration et de production pétrolière et minière (cuivre, or).

3/ A l'exclusion du compte pétrolier

4/ A l'exclusion des importations financées par IDE ou par l'aide.

5/ Y compris les primes de signature des contrats pétroliers.

6/ En 2006: estimations jusqu'à la fin septembre.

Tableau 4. Mauritanie: Opérations de l'administration centrale, 2003–09 1/

(En milliards d'ouguiyas, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
		Révisé			Projections		
Recettes non pétrolières et dons	119.7	130.4	131.3	163.7	168.9	175.6	185.3
Recettes non pétrolières	103.9	117.9	121.0	151.2	156.1	170.1	179.9
Recettes fiscales	44.9	59.2	76.0	92.4	91.0	99.4	107.7
<i>Dont</i> : recouvrement sur les années précédentes	1.3	8.2	0.0	0.0	0.0
Recettes non fiscales	59.0	58.7	45.0	58.9	65.1	70.7	72.2
<i>Dont</i> : Accord de pêche avec l'UE 2/	25.1	29.2	27.4	28.0	28.7	28.8	28.9
Dividende de la SNIM	8.1	8.7	8.1	7.8
Dons	15.7	12.5	10.3	12.4	12.8	5.5	5.4
<i>Dont</i> : assistance PPTTE multilatérale	9.3	8.2	7.6	5.7	3.3	2.5	2.4
Dépenses et prêts nets	159.5	149.6	166.3	216.3	224.2	233.9	245.6
Dépenses courantes	114.2	106.3	126.7	158.4	155.6	160.4	167.4
Salaires et traitements	30.8	33.7	38.9	52.1	60.2	63.8	66.7
Biens et services	49.1	51.8	65.6	64.8	61.9	63.1	67.2
<i>Dont</i> : processus électoral	7.3	3.6	0.0	0.0
Subventions et transferts 4/	23.4	6.4	5.0	20.0	15.2	14.8	15.8
Intérêts	9.3	11.9	16.1	16.2	13.3	13.7	12.7
Extérieurs	6.6	7.3	8.3	7.2	4.1	5.3	5.0
Intérieurs	2.6	4.7	7.8	8.9	9.2	8.5	7.7
Comptes spéciaux	1.7	2.4	1.1	5.4	5.0	5.0	5.0
Dépenses de capital	44.0	43.0	36.6	54.1	68.6	73.5	78.2
Investissements financés sur ressources extérieures 5/	18.6	18.5	15.2	30.5	36.9	39.5	42.0
Investissements financés sur ressources intérieures	25.4	24.6	21.4	23.6	31.7	34.0	36.2
Restructurations et prêts nets	1.4	0.2	2.9	3.8	0.0	0.0	0.0
Solde hors pétrole; dons non compris	-55.6	-31.6	-45.2	-65.1	-68.1	-63.8	-65.7
Solde hors pétrole; dons compris	-39.8	-19.2	-34.9	-52.7	-55.3	-58.3	-60.3
Solde de base hors pétrole; définition du programme	-25.4	-26.2	-19.0	-18.7
Recettes pétrolières nettes	65.3	38.8	27.7	22.4
Solde global; dons non compris	-55.6	-31.6	-45.2	0.2	-29.3	-36.1	-43.3
Solde global; dons compris	-39.8	-19.2	-34.9	12.6	-16.5	-30.6	-37.9
Financement	39.8	19.2	34.9	-12.6	16.5	22.1	25.8
Financement intérieur (net)	25.0	-5.3	20.6	-23.5	-10.0	-12.6	-11.2
Système bancaire	20.5	-4.0	33.1	-22.6	-13.0	-12.6	-11.2
BCM	18.7	-6.3	-6.3	-14.6	2.6	-5.5	-7.6
Banques commerciales	1.8	2.2	39.3	-8.0	-15.5	-7.1	-3.6
Financement non-bancaire	0.1	0.2	2.9	4.7	3.0	0.0	0.0
Privatisation et autres 7	22.2	0.0	0.0	0.0
Arriérés intérieurs	4.4	-1.5	-15.4	-27.7	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	14.0	13.6	11.1	11.6	26.5	34.8	37.0
Compte pétrolier (net)	-16.2	0.0	0.0	0.0
Recettes pétrolières nettes	-65.3	-38.8	-27.7	-22.4
Contribution du compte pétrolier au budget	49.1	38.8	27.7	22.4
Autres (net)	14.0	13.6	11.1	27.8	26.5	34.8	37.0
Emprunts nets	0.7	-0.1	-3.8	14.0	22.6	31.5	33.6
Financement extérieur exceptionnel 6/	13.3	13.6	14.9	13.7	3.9	3.3	3.4
Erreurs et omissions	0.7	10.9	3.3	-0.8	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	8.5	12.1

Sources: autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Base caisse ajustée pour les dépenses hors budget jusqu'en 2004, puis base ordonancement de paiements.

2/ A l'exclusion des décaissements opérés directement par les compagnies de pêche de l'UE aux termes de l'accord.

3/ Selon la nouvelle classification adoptée par les autorités, qui se rapproche des normes GFS ; estimations pour 2003-05.

4/ Inclut les transferts aux entités publiques autres que l'administration centrale.

5/ A partir de 2006, inclut l'investissement public par les entreprises publiques financé par la rétrocession par le gouvernement de l'assistance extérieure.

6/ L'allègement de dette fourni par le FMI dans le cadre de l'IADM est classifié comme financement extérieur exceptionnel et exclu de l'assistance extérieure.

7/ Inclut les recettes, égales à 103 million de dollars EU, provenant de la vente d'une licence télécom.

Tableau 4. Mauritanie: Opérations de l'administration centrale, 2003-09 (suite) 1/

(En pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Révisé			Projections			
Recettes non pétrolières et dons	35.4	32.9	26.4	28.4	25.0	24.3	24.1
Recettes non pétrolières	30.7	29.7	24.4	26.2	23.1	23.5	23.4
Recettes fiscales	13.3	14.9	15.3	16.0	13.5	13.7	14.0
<i>Dont: recouvrement sur les années précédentes</i>	0.3	1.4	0.0	0.0	0.0
Recettes non fiscales	17.5	14.8	9.1	10.2	9.6	9.8	9.4
<i>Dont: Accord de pêche avec l'UE 2/</i>	7.4	7.4	5.5	4.9	4.2	4.0	3.8
Dividende de la SNIM	1.4	1.3	1.1	1.0
Dons	4.7	3.1	2.1	2.2	1.9	0.8	0.7
<i>Dont: assistance PPTE multilatérale</i>	1.9	1.3	1.5	1.0	0.5	0.3	0.3
Dépenses et prêts nets	47.2	37.7	33.5	37.5	33.2	32.3	31.9
Dépenses courantes 3/	33.8	26.8	25.5	27.5	23.1	22.2	21.7
Salaires et traitements	9.1	8.5	7.8	9.0	8.9	8.8	8.7
Biens et services	14.5	13.1	13.2	11.2	9.2	8.7	8.7
<i>Dont: processus électoral</i>	1.3	0.5	0.0	0.0
Subventions et transferts 4/	6.9	1.6	1.0	3.5	2.3	2.0	2.1
Intérêts	2.7	3.0	3.2	2.8	2.0	1.9	1.6
Extérieurs	2.0	1.8	1.7	1.3	0.6	0.7	0.6
Intérieurs	0.8	1.2	1.6	1.6	1.4	1.2	1.0
Comptes spéciaux	0.5	0.6	0.2	0.9	0.7	0.7	0.6
Dépenses de capital	13.0	10.9	7.4	9.4	10.2	10.2	10.2
Investissements financés sur ressources extérieures 5/	5.5	4.7	3.1	5.3	5.5	5.5	5.5
Investissements financés sur ressources intérieures	7.5	6.2	4.3	4.1	4.7	4.7	4.7
Restructurations et prêts nets	0.4	0.0	0.6	0.7	0.0	0.0	0.0
Solde hors pétrole; dons non compris	-16.4	-8.0	-9.1	-11.3	-10.1	-8.8	-8.5
Solde hors pétrole; dons compris	-11.8	-4.8	-7.0	-9.1	-8.2	-8.1	-7.8
Solde de base hors pétrole; définition du programme	-4.4	-3.9	-2.6	-2.4
Recettes pétrolières nettes	11.3	5.7	3.8	2.9
Solde global; dons non compris	-16.4	-8.0	-9.1	0.0	-4.3	-5.0	-5.6
Solde global; dons compris	-11.8	-4.8	-7.0	2.2	-2.4	-4.2	-4.9
Financement	11.8	4.8	7.0	-2.2	2.4	3.1	3.4
Financement intérieur (net)	7.4	-1.3	4.1	-4.1	-1.5	-1.7	-1.5
<i>Dont: Système bancaire</i>	6.1	-1.0	6.7	-3.9	-1.9	-1.7	-1.5
Financement extérieur	4.1	3.4	2.2	2.0	3.9	4.8	4.8
<i>Dont: compte pétrolier</i>	-2.8	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions 6/	0.2	2.7	0.7	-0.1	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	1.2	1.6
Pour mémoire:							
Solde primaire hors pétrole, dons compris	-9.0	-1.8	-3.8	-6.3	-6.2	-6.2	-6.2
Recettes totales (en pourcentage du PIB non pétrolier)	37.6	28.9	27.3	26.3
Recettes pétrolières (en millions de dollars EU)	243.1	144.5	103.2	83.4
Solde du compte pétrolier en fin de période (en millions de dollars EU)	60.7	60.7	60.7	60.7
Dette publique totale en fin de période 7/	...	247.3	210.4	135.8	116.7	112.1	109.9
<i>Dont: Dette intérieure de l'administration centrale</i>	...	43.8	42.7	27.0	21.6	18.4	15.8
(y compris arriérés de paiement) 7/
Encours de bons du Trésor (en milliard d'ouguiyas)	55.4	52.1	39.5	32.4	28.8
<i>Dont: banques commerciales</i>	52.3	44.3	28.8	21.6	18.1
Encours des arriérés intérieurs (identifiés) (en milliard d'ouguiyas) 8/	...	50.2	34.7	7.0	7.0	7.0	7.0
Encours des instances du Trésor (en milliard d'ouguiyas) 9/	...	21.2	8.7	7.0	7.0	7.0	7.0
Idem, en mois de dépenses hors salaires et intérêts	1.0	0.7	0.7	0.7	0.6
(investissements sur financement extérieur non compris)
Dépenses sociales (courantes et de capital)	6.9	8.1
Dépenses de lutte contre la pauvreté (en milliards d'ouguiyas) 10/	9.2	9.5	11.1	13.0
Dépenses de lutte contre la pauvreté (en milliards d'ouguiyas) 10/	52.8	64.1	80	100
Epargne découlant de l'IADM (en milliards d'ouguiyas)	3.1	5.9	5.4	5.6

Sources: autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Base caisse ajustée pour les dépenses hors budget jusqu'en 2004, puis base ordonnancement de paiements.

2/ A l'exclusion des décaissements opérés directement par les compagnies de pêche de l'UE aux termes de l'accord.

3/ Selon la nouvelle classification adoptée par les autorités, qui se rapproche des normes GFS ; estimations pour 2003-05.

4/ Inclut les transferts aux entités publiques autres que l'administration centrale.

5/ A partir de 2006, inclut l'investissement public par les entreprises publiques financé par la rétrocession par le gouvernement de l'assistance extérieure.

6/ La hausse sensible des erreurs et omissions en 2004 est globalement liée aux arriérés sur les dépenses hors budget.

7/ L'évolution de la dette intérieure en 2006 reflète notamment une réduction du passif envers la BCM de 13.0 milliards d'ouguiyas (2.3 % du PIB non pétrolier), qui correspond à l'allègement de la dette fournie par le FMI dans le cadre de l'IADM.

8/ "Flottement" plus obligations de paiement - qui n'ont été ni budgétisées ni payées - qui ont été reconnues par l'administration.

9/ Encours des ordres de paiement enregistrés par le trésor.

10/ Basé sur la classification fonctionnelle nouvellement introduite.

Tableau 5. Mauritanie: Programme monétaire, 2003-07
(Stocks de fin de période, en milliards d'ouguiyas, sauf indication contraire)

	2/17/06 3:06 PM	2003	2004	2005	2006 1/	2007 1/				
		Révisé			Prog.	Mar.	Jun.	Sep.	Dec.	
Monetary survey		Situation monétaire								
Net foreign assets		-57.5	-68.5	-71.0	-8.2	-5.6	-0.1	30.6	13.7	
BCM		-48.3	-47.0	-38.9	-0.7	3.6	8.6	38.4	26.7	
Commercial banks		-9.1	-21.4	-32.1	-7.5	-9.2	-8.7	-7.8	-13.0	
Net domestic assets		175.7	202.7	224.8	186.3	191.8	192.9	171.2	195.2	
Domestic credit		198.9	264.0	303.1	274.2	278.3	279.3	257.7	281.7	
Net credit to the government		82.0	129.9	159.7	124.2	122.5	116.4	94.5	111.3	
Of which: central government		82.0	129.9	162.9	127.2	125.5	119.4	97.5	114.3	
Claims		129.9	143.4	181.9	148.5	141.8	135.7	130.7	130.6	
Deposits		-47.9	-13.6	-22.3	-24.3	-19.3	-19.3	-36.2	-19.3	
Credit to the economy		116.9	134.1	143.5	150.0	155.8	163.0	163.2	170.4	
Other items net		-23.2	-61.3	-78.4	-87.9	-86.5	-86.5	-86.5	-86.5	
Broad Money		118.3	134.3	153.8	178.1	186.3	192.9	201.9	209.0	
Currency in circulation		44.3	42.8	49.1	56.9	59.5	61.6	64.5	66.7	
Demand deposits		55.8	68.0	79.2	91.7	95.9	99.3	103.9	107.6	
Term deposits		18.1	23.5	25.5	29.6	30.9	32.0	33.5	34.7	
Monetary authorities		Autorités monétaires								
Net foreign assets		-48.3	-47.0	-38.9	-0.7	3.6	8.7	38.4	26.8	
Assets		8.4	10.0	18.9	46.6	50.3	54.7	75.8	61.3	
Liabilities 2/		-56.7	-57.0	-57.7	-47.3	-46.7	-46.0	-37.4	-34.6	
Net domestic assets		109.7	117.0	106.9	79.0	78.2	75.8	47.9	65.0	
Net credit to the government 2/		76.5	122.2	112.6	85.2	90.0	87.6	70.7	87.8	
Of which: treasury		76.5	122.2	115.9	88.2	93.0	90.6	73.7	90.8	
Claims		124.3	135.3	134.6	109.1	108.9	106.5	106.5	106.7	
Deposits		-47.8	-13.1	-22.0	-24.0	-19.0	-19.0	-35.9	-19.0	
Claims on private sector		2.7	3.3	3.5	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	
Claims on commercial banks		1.3	0.8	0.0	0.0	-7.0	-7.0	-18.0	-18.0	
Of which: BCM bills		-7.0	-7.0	-18.0	-18.0	
Other items net		29.2	-9.2	-9.2	-8.0	-6.6	-6.6	-6.6	-6.6	
Reserve money		61.4	69.9	68.0	78.3	81.8	84.4	86.3	91.8	
Currency in circulation		44.3	42.8	49.1	56.9	59.5	61.6	64.5	66.7	
Reserves of banks		17.1	27.1	18.9	21.4	22.3	22.8	21.8	25.0	
Commercial banks		Banques commerciales								
Net foreign assets		-9.1	-21.4	-32.1	-7.5	-9.2	-8.7	-7.8	-13.0	
Assets		6.8	7.8	16.5	18.7	16.5	16.5	16.5	16.5	
Liabilities		-16.0	-29.3	-48.6	-26.2	-25.7	-25.2	-24.3	-29.6	
Net domestic assets		83.1	112.9	136.8	128.7	136.0	140.0	145.2	155.3	
Domestic credit		119.7	138.6	187.0	187.3	186.6	190.0	185.3	192.2	
Net credit to the government 2/		5.4	7.7	47.0	39.0	32.5	28.8	23.8	23.5	
Claims		5.6	8.1	47.4	39.4	32.9	29.2	24.2	23.9	
Of which: treasury bills		8.1	13.6	52.3	42.8	36.3	32.6	27.6	27.3	
Deposits		-0.1	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	
Credit to the economy		114.2	130.9	140.0	148.2	154.0	161.2	161.4	168.6	
Net claims on the BCM		15.8	26.4	18.9	21.4	29.3	29.8	39.8	43.0	
Total Reserves		17.1	27.1	18.9	21.4	22.3	22.8	21.8	25.0	
Credit from BCM		-1.3	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Of which: BCM bills		7.0	7.0	18.0	18.0	
Other items net		-52.4	-52.0	-69.2	-79.9	-79.9	-79.9	-79.9	-79.9	
Deposit liabilities to nonbank residents		74.0	91.5	104.7	121.3	126.8	131.3	137.4	142.2	
Memorandum items:		Pour mémoire :								
Currency/Deposits (in percent)		59.9	46.8	46.9	46.9	46.9	46.9	46.9	46.9	
Broad money (in percent) 3/		25.5	13.5	14.6	15.8	4.6	8.3	13.3	17.3	
Credit to the economy (in percent) 3/		21.9	14.7	7.0	4.5	3.9	8.6	8.8	13.6	
Broad money/non-oil GDP (in percent)		33.6	33.4	30.9	30.9	27.6	28.6	29.9	31.0	
Gross international reserves (in millions of U.S. dollars)		31.7	38.8	70.2	173.5	187.3	203.5	282.3	228.4	
Net international reserves (in millions of U.S. dollars)		-197.7	-210.7	-162.5	-15.3	0.9	19.6	130.4	87.1	
Net foreign assets of commercial banks (in millions of U.S. dollars)		-34.4	-83.6	-119.4	-27.9	-34.3	-32.3	-28.9	-48.6	

Sources: autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Au taux de change du programme.

2/ A compter de 2006, tient compte l'allègement de la dette fourni par le FMI dans le cadre de l'IADM.

3/ Variation par rapport à la fin de l'année précédente. 4/ Variation relative à la fin de l'année précédente

Tableau 6. Mauritanie: Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015 1/

	1990	1996	2000	2002	2004	CLSP		OMD
						2010	2015	2015
(En pourcentage de la population totale)								
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim								
Incidence globale de la pauvreté	56.6	54.3	51.0	...	46.7	35.0	25.0	28.3
Incidence de la pauvreté à Nouakchott	36.1	25.4	29.2	...	25.9
Prévalence de la malnutrition infantile	47.6	...	32.0	...	30.2	26.0	21.0	23.8
(En pourcentage du groupe d'âge de l'école primaire)								
2. Assurer l'éducation primaire pour tous								
Ratio brut d'inscription dans le primaire	46.0	82.0	87.0	88.0	95.1	98.0	100.0	100.0
(En pourcentage des élèves inscrits en primaire)								
Taux de rétention des élèves du primaire à l'entrée en sixième	55.0	48.0	48.8	68.8	100.0	100.0
(En pourcentage du total des inscriptions)								
3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes								
Part des filles dans le total des inscriptions en primaire	42.0	46.0	48.0	49.0	49.8	49.0	50.0	50.0
(Pour 1000 naissances vivantes)								
4. Réduire la mortalité infantile								
Mortalité infantile (moins de cinq ans)	137.0	122.0	135.0	128.0	55.0	45.7
(Pour 100 000 naissances vivantes)								
5. Améliorer la santé maternelle								
Réduire le taux de mortalité maternelle	747.0	400.0	300.0	...
(En pourcentage des 15-24 ans))								
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies								
Réduire de moitié l'incidence du VIH/sida	0.5	0.6	0.5	<1.1	<1.0	1.0
(En pourcentage de la population)								
7. Assurer un environnement durable								
Accès à une source d'eau améliorée	60.4	...	63.7	65.0	75.0	...
Accès à l'électricité	18.0	...	23.8
Pour mémoire:								
Population (en millions) 1/	1.96	2.27	2.51	2.63	2.82
Indice de développement humain du PNUD	0.387	0.423	0.449	0.465
Indice GINI de l'inégalité	...	0.34	0.39	...	0.39	0.40	0.41	...
Taux de vaccination infantile (en %)	...	30	40	70	93

Sources: autorités mauritaniennes, Indicateurs du développement dans le monde, et Indicateurs de développement humain du PNUD

1/ Estimations basées sur les données des recensements démographique de 1988 et 2000.

Objectif 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar EU par jour.

Objectif 2: D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaire.

Objectif 3: Éliminer la disparité entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire.

Objectif 4: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Objectif 5: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Objectif 6: D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et l'incidence du paludisme et d'autres maladies et commencé à inverser à inverser la tendance actuelle.

Objectif 7: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.

Tableau 7. Mauritanie: Cadre macroéconomique, 2003–10

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Révisé		Prél.			Projection		
(Variation en pourcentage)								
Economic growth and prices								
PIB réel	5.6	5.2	5.4	13.9	6.3	2.6	3.9	9.2
PIB réel non pétrolier	5.6	5.2	5.4	6.1	7.3	4.9	4.9	4.6
Déflateur implicite du PIB non pétrolier	2.5	11.5	18.9	9.3	9.1	6.0	4.5	4.0
Indice des prix à la consommation (moyenne)	5.3	10.4	12.1	6.4	8.7	6.0	4.5	4.0
Indice des prix à la consommation (fin de l'année)	2.9	16.1	5.8	9.8	7.0	5.0	4.0	4.0
(En pourcentage du PIB)								
Investissement et épargne								
Investissement brut	28.1	47.7	36.5	23.2	23.4	29.5	37.5	32.5
Lié au pétrole	7.4	25.3	17.7	9.0	8.2	13.1	20.5	16.2
Investissement non lié au pétrole	20.7	22.5	18.8	14.1	15.3	16.4	17.0	16.3
Public	8.8	8.1	5.1	5.1	6.3	6.7	6.9	6.2
Non public	11.9	14.4	13.7	9.1	9.0	9.7	10.1	10.1
Épargne brute	14.5	13.1	-10.4	20.1	21.2	15.8	13.2	18.4
Publique	0.4	5.2	-1.1	7.5	4.3	3.0	2.5	4.4
Non publique	14.1	7.9	-9.3	12.5	16.9	12.8	10.8	14.0
Compte courant (y compris transferts officiels et pétrole)	-13.6	-34.6	-46.9	-3.1	-2.3	-13.7	-24.3	-14.1
Solde des biens et services	-28.5	-46.3	-58.9	-4.1	-0.4	-13.3	-25.0	-12.7
Exportations	28.2	32.9	37.7	56.8	56.7	50.2	45.7	50.8
Importations 1/	56.7	79.2	96.6	60.9	57.1	63.4	70.7	63.5
Revenu net 2/	4.5	4.4	3.5	-4.7	-6.4	-4.8	-3.4	-4.7
Transferts nets	10.4	7.3	8.6	5.7	4.5	4.4	4.1	3.3
(In percent of non-oil GDP)								
Opérations consolidées de l'administration								
Recettes et dons 3/	35.4	32.9	26.4	39.7	30.8	28.1	27.0	29.3
Recettes non pétrolières	35.4	32.9	26.4	28.4	25.0	24.3	24.1	23.8
Idem, dons exclus	30.7	29.7	24.4	26.2	23.1	23.5	23.4	23.2
Dont : recettes fiscales	13.3	14.9	15.3	16.0	13.5	13.7	14.0	14.2
Dépenses et prêts nets	47.2	37.7	33.5	37.5	33.2	32.3	31.9	31.5
Dépenses primaires	44.4	34.7	30.2	34.7	31.2	30.4	30.3	30.1
Courantes	31.0	23.9	22.2	24.7	21.1	20.3	20.1	19.9
Capital 4/	13.4	10.9	8.0	10.0	10.2	10.2	10.2	10.2
Intérêts (brut)	2.7	3.0	3.2	2.8	2.0	1.9	1.6	1.4
Solde global	-11.8	-4.8	-7.0	2.2	-2.4	-4.2	-4.9	-2.2
Solde hors pétrole; dons non compris	-16.4	-8.0	-9.1	-11.3	-10.1	-8.8	-8.5	-8.2
Solde hors pétrole; dons compris	-11.8	-4.8	-7.0	-9.1	-8.2	-8.1	-7.8	-7.7
Solde primaire hors pétrole (dons compris)	-9.0	-1.8	-3.8	-6.3	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2
Pour mémoire:								
PIB nominal (en milliards d'ouguiyas)	338.0	396.6	497.0	744.1	821.2	823.2	845.1	1,006.9
Encours de la dette publique extérieure (en millions de dollars EU) 5/	2,813.6	3,040.3	3,137.4	2,334.6	2,391.1	2,524.1	2,695.2	2,825.6
Dette intérieure (en milliards d'ouguiyas)	...	173.9	212.5	155.6	145.6	133.0	121.8	100.1
Compte pétrolier (en millions de dollars EU)	60.7	60.7	60.7	60.7	60.7
Réserves officielles brutes de la BCM (en millions de dollars EU)	31.7	38.8	70.2	173.5	228.4	247.7	258.2	285.5
Idem, en mois d'importations	0.4	0.5	1.0	2.3	2.9	3.0	3.0	3.1
PIB par habitant (en dollars EU)	498.6	565.7	685.5	912.9	966.4	961.7	979.3	1,123.8
Population (en millions)	2.7	2.8	2.8	2.9	3.0	3.0	3.1	3.2
Price du pétrole (en dollars EU par baril): prix de Chinguetti	60.0	56.3	57.3	55.5	53.8
Price du pétrole (en dollars EU par baril): prix de référence du WEo au 26 septembre 2006	64.4	63.3	64.3	62.5	60.8
Production annuelle de pétrole (en millions de barils)	11.7	10.9	7.3	5.7	14.9

Sources: autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le niveau relativement élevée du ratio importations/PIB s'explique par la phase de développement de l'exploitation pétrolière, qui a atteint son apogée en 2005 puis a commencé à baisser.

2/ Inclut le paiement des licences de pêche.

3/ L'assistance multilatérale PPTE est présentée sous forme de dons.

4/ A partir de 2006, inclut l'investissement public par les entreprises publiques financé par la rétrocession par le gouvernement de l'assistance extérior.

5/ Inclut les arriérés envers les créanciers non membres du Club de Paris qui font encore l'objet de discussions.

Tableau 8. Mauritanie: Balance des paiements, 2003-10

(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Révisé			Projections				
Balance commerciale	-223.8	-483.8	-803.2	234.7	342.4	-21.7	-351.3	-6.3
Exportations	318.2	439.6	625.1	1,484.3	1,624.5	1,426.9	1,325.6	1,789.3
<i>Dont</i> : Minéral de fer	163.9	230.2	389.4	490.3	528.9	491.1	474.0	416.5
Poisson	131.5	172.6	172.7	188.5	197.5	203.0	208.9	215.0
Pétrole brut	0.0	0.0	0.0	703.5	613.1	417.9	316.4	800.9
Cuivre	0.0	0.0	0.0	42.5	148.5	108.0	86.4	75.6
Or	0.0	0.0	0.0	9.8	86.2	136.0	143.7	151.4
Importations, fob	-542.1	-923.4	-1,428.3	-1,249.5	-1,282.1	-1,448.6	-1,676.9	-1,795.6
Produits pétroliers	-100.3	-145.0	-196.4	-244.1	-260.2	-275.5	-282.3	-285.9
Équipements pour les industries minières et extractives 1/	-182.7	-414.9	-797.6	-451.2	-427.1	-546.3	-741.5	-825.4
Autres	-259.1	-363.4	-434.3	-554.2	-594.8	-626.7	-653.1	-684.4
Services et revenu (net)	-84.8	-142.0	-234.6	-477.8	-549.4	-533.0	-539.8	-643.8
Services (net)	-142.5	-207.6	-299.2	-347.4	-353.7	-384.5	-434.2	-468.1
Crédit	44.2	52.0	79.6	90.5	109.5	111.2	113.4	115.7
<i>Dont</i> : licences de pêche	27.5	22.1	31.6	37.5	56.1	56.3	56.8	57.4
Débit	-186.6	-259.6	-378.7	-437.9	-463.1	-495.8	-547.6	-583.8
<i>Dont</i> : fret (y compris pétrole et produits miniers)	-73.9	-125.9	-194.8	-170.4	-174.8	-197.5	-228.7	-244.9
Revenu (net)	57.7	65.6	64.6	-130.4	-195.8	-148.5	-105.7	-175.7
Crédit	94.6	104.5	108.6	118.5	130.0	131.3	132.6	133.7
<i>Dont</i> : Compensation de l'UE dans le cadre de l'accord de pêche	93.4	103.2	107.1	107.5	109.9	110.5	110.9	111.5
Revenus financiers du compte pétrolier	0.0	0.0	0.0	0.5	2.8	2.8	2.8	2.8
Débit	-36.9	-38.9	-44.0	-248.9	-325.8	-279.8	-238.2	-309.4
<i>Dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-36.9	-38.9	-41.7	-23.4	-19.3	-22.1	-20.4	-19.7
Bénéfices et salaires du secteur pétrolier 2/	0.0	0.0	0.0	-197.1	-158.7	-109.4	-83.0	-154.5
Transferts courants (net)	133.2	108.7	161.0	157.7	138.1	133.5	128.0	122.7
Transferts privés sans contrepartie (net)	45.0	47.7	60.0	60.0	61.2	63.0	64.9	66.9
Transferts officiels	88.3	61.0	101.0	97.7	76.9	70.4	63.0	55.8
<i>Dont</i> : assistance multilatérale PPTE 3/	35.2	30.9	28.7	21.5	12.3	9.3	9.0	6.8
Solde des transactions courantes	-175.3	-517.1	-876.8	-85.4	-68.9	-421.3	-763.1	-527.4
Compte de capital et financier	140.7	427.1	763.5	258.2	118.8	396.3	693.6	525.1
Compte de capital	0.0	15.5	0.0	1,107.2	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont</i> : Allègement IADM 4/	897.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (primes de signature des contrats pétroliers, ventes de licences)	210.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	140.7	411.6	763.5	-849.0	118.8	396.3	693.6	525.1
Investissements directs (net)	101.9	391.6	814.1	57.0	33.6	279.5	567.4	371.6
<i>Dont</i> : exploration pétrolière (net) 3/	95.3	362.0	731.1	-21.8	40.1	280.9	563.9	296.1
Prêts publics à moyen et long terme	1.7	19.9	-28.0	-752.2	103.7	116.8	126.2	135.5
Décaissements	86.9	95.2	52.6	141.9	141.1	150.2	158.9	167.6
Amortissement 4/	-85.2	-75.3	-80.6	-894.1	-37.4	-33.4	-32.7	-32.1
Autres flux financiers	37.1	0.1	-22.5	-153.8	-18.5	0.0	0.0	18.0
<i>Dont</i> : variations des arriérés extérieurs privés	0.0	0.0	0.0	-90.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-92.4	-19.2	39.4	98.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-127.0	-109.2	-73.8	271.6	49.9	-25.0	-69.5	-2.3
Financement	127.0	109.2	73.8	-271.6	-49.9	25.0	69.5	2.3
Avoirs extérieurs nets	61.1	50.9	10.7	-303.7	-81.6	-24.5	5.9	-10.2
Banque centrale (net)	46.5	1.7	-29.4	-151.4	-102.3	-36.8	-12.7	-29.2
Actifs	42.2	-7.2	-33.0	-106.4	-54.9	-19.2	-10.5	-27.3
Passifs 4/	4.3	8.8	3.6	-45.1	-47.4	-17.6	-2.2	-1.9
Banques commerciales (net)	14.6	49.2	40.1	-91.5	20.7	12.3	18.7	19.0
Compte pétrolier	0.0	0.0	0.0	-60.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel	65.9	58.3	63.1	14.0	14.4	12.2	12.6	12.5
Écart de financement (déficit +) 4/	0.0	0.0	0.0	18.1	17.3	37.3	51.0	0.0
<i>Dont</i> : FMI (accord FRPC envisagé)	0.0	6.6	5.7	5.8	5.8	0.0
Fonds monétaire arabe	0.0	11.5	11.6	0.0	0.0	0.0
Non identifié	0.0	0.0	31.5	45.2	0.0
Pour mémoire:								
Solde des transactions courantes (en % du PIB annuel)	-13.6	-34.6	-46.9	-3.1	-2.3	-13.7	-24.3	-14.1
Idem, pétrole et autres produits miniers exclus (sauf SNIM)	-7.1	-11.9	-7.1	-8.9	-8.1	-10.4	-11.4	-12.4
Réserves officielles brutes	31.7	38.8	70.2	173.5	228.4	247.6	258.2	285.5
En mois d'importations 5/	0.7	0.6	1.0	2.3	2.9	3.0	3.0	3.1
Compte pétrolier	0.0	0.0	0.0	60.7	60.7	60.7	60.7	60.7
Impact net des opérations pétrolières sur la BdP	10.6	38.9	49.3	265.6	169.7	128.9	109.1	193.5
Dette extérieure nette contractée et garantie par l'État (en % du PIB annuel) 6/	218.9	203.4	167.7	84.3	78.2	82.4	85.7	75.4
Service de la dette après allègement (en % des exportations de biens et services)	11.0	8.7	6.3	4.8	4.5	3.4	2.3	1.8

Sources: Données fournies par les autorités mauritaniennes et estimations et projections des

1/ Les chiffres sont basés sur les estimations et projections du FMI, à cause de l'insuffisance des données fournies par les différentes sociétés effectuant des investissements directs.

2/ Les sorties de fonds liées au secteur pétrolier comprennent les transferts de bénéfice et les IDEs négatifs, ces derniers correspondant à l'amortissement de l'investissement (cost c conformément à l'accord de mars 2006 entre la Mauritanie et l'exploitant pétrolier étranger.

3/ A l'exclusion des dons PPTE relatifs au service de la dette qui a fait l'objet de l'allègement IADM.

4/ L'allègement de la dette au titre de l'IADM est traité comme une opérations de stock exceptionnelleet inclut l'allègement de la dette procuré par le FMI (48.5 millions de dollars EU), l'AID (607.3 million de dollars EU) et le FAFD (241.3 million de dollars EU). Ces flux sont compensés par des entrées dans l'amortissement des prêts publics à moyen et long terme (AIF

5/ Importations de biens et de services au cours de l'année suivante, à l'exclusion des importations financées par IDEs ou par l'aide extérieure.

6/ 5/ Inclut les arriérés envers les créanciers non membres du Club de Paris qui font encore l'objet de discussions.

Tableau 9. Mauritanie: Revues et décaissements dans le cadre de l'accord FRPC proposé, 2006–09

Date	Action/Statut	Décaissement	En % de la quote-part 1/
Décembre 2006	Approbation par le conseil de l'accord FRPC	4,52 millions de DTS	7.0
Avril 2007	Conclusion de la première revue sur la base des critères de réalisation à la fin décembre 2006	1,93 million de DTS	3.0
Octobre 2007	Conclusion de la deuxième revue sur la base des critères de réalisation à la fin juin 2007	1,93 million de DTS	3.0
Avril 2008	Conclusion de la troisième revue sur la base des critères de réalisation à la fin décembre 2007	1,93 million de DTS	3.0
Octobre 2008	Conclusion de la quatrième revue sur la base des critères de réalisation à la fin juin 2008	1,93 million de DTS	3.0
Avril 2009	Conclusion de la cinquième revue sur la base des critères de réalisation à la fin décembre 2008	1,93 million de DTS	3.0
Octobre 2009	Conclusion de la sixième revue sur la base des critères de réalisation à la fin juin 2009	1,93 million de DTS	3.0
Total		16,1 millions de DTS	25.0

1/ La quote-part de la Muritanie s'élève à 64,4 millions de DTS.

Tableau 10. Mauritanie: Position du FMI pendant la période de l'accord FRPC, 2006–09

	2006			2007				2008		2009
	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Projections		
	Projections			Projections				Projections		
(En millions de DTS)										
Décaissements										
FRPC	0.0	0.0	4.52	0.0	1.93	0.0	1.93	3.86	3.86	
Remboursements/IADM	47.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
FRPC	14.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
IADM	32.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Comissions et intérêts	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.4	
FRPC	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	
Comissions DTS	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.4	
Encours total des prêts du FMI (fdp)	0.0	0.0	4.5	4.5	6.5	6.5	8.4	12.2	16.1	
FRPC	0.0	0.0	4.5	4.5	6.5	6.5	8.4	12.2	16.1	
(En % de la quote-part)										
Encours total des prêts du FMI (fdp)	0.0	0.0	7.0	7.0	10.0	10.0	13.0	19.0	25.0	
Décaissements FRPC	0.0	0.0	7.0	0.0	3.0	0.0	3.0	6.0	6.0	
Remboursements	73.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Comissions et intérêts	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.6	0.6	

Source: Projections des services du FMI.

Tableau 11. Mauritanie: Besoins et sources de financement extérieurs, 2004–09

(En millions de dollars EU)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Révisé		Projections			
Besoins totaux	592	957	979	106	455	796
Déficit des transactions courantes	517	877	85	69	421	763
Amortissement prévu de la dette publique	75	81	894	37	33	33
Sources totales	592	957	979	106	423	751
Flux entrants de capitaux	559	945	1186	129	424	743
IDE 1/	392	814	57	34	280	567
Décaissements des créanciers officiels	95	53	142	141	150	159
Autres flux 2/	72	79	987	-45	-5	16
Postes de financement	40	45	-39	32	18	18
FMI 3/	-18	-14	-65	6	6	6
Fonds monétaire arabe	0	-4	11	12	0	0
Banque mondiale (soutien à la BdP)	0	0	0	0	0	0
BAfD (soutien à la BdP)	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	58	63	14	14	12	13
Variation du compte pétrolier (- augmentation)	0	0	-61	0	0	0
Variation des réserves (- augmentation)	-7	-33	-106	-55	-19	-11
Écart de financement restant	0	0	0	0	32	45
Pour mémoire:						
Solde global	-109	-74	272	50	-25	-70

Source: Projections des services du FMI.

1/ Net de l'amortissement des investissements liés au pétrole.

2/ Inclut les erreurs et omissions, et, en 2006, l'allègement de la dette au titre de l'IADM.

3/ Inclut les décaissements prévus dans le cadre du nouvel accord FRPC.

Pièce Jointe I : Lettre d'intention**Nouakchott, le 29 novembre 2006****A****Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
USA**

Monsieur le Directeur général,

Le gouvernement de transition qui a pris en main les destinées du pays en août 2005 s'est donné pour mission de restaurer en moins de deux ans la démocratie en Mauritanie. Parallèlement à la mise en place d'institutions démocratiques, le gouvernement entend continuer à se concentrer, avec le soutien de la communauté internationale, sur la lutte contre la pauvreté. Il a élaboré, en consultation avec la société civile, l'administration, les syndicats de travailleurs et les partis politiques, un nouveau Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP2) pour la période 2006–10. L'objectif ambitieux du CSLP2 est de réduire l'incidence de la pauvreté à moins de 35 % en 2010 (contre 47 % en 2004). Par ailleurs, par le rétablissement de la discipline budgétaire et la conduite d'une politique monétaire prudente, le gouvernement a réussi à restaurer dès le dernier trimestre de 2005 la stabilité macroéconomique, maintenant une croissance économique soutenue tout en maîtrisant l'inflation. C'est dans ce contexte que le soutien de la communauté internationale à l'action des autorités mauritaniennes s'est concrétisé notamment, en juin 2006, par l'annulation de la dette de la Mauritanie envers le Fonds monétaire international, suivie de celles envers la Banque mondiale et le Fonds Africain de Développement, dans le cadre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale.

Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint, qui s'appuie sur le CSLP2, présente les éléments principaux du programme économique du gouvernement pour les trois prochaines années. Il précise également les objectifs macroéconomiques, les mesures structurelles et les indicateurs pour la première année du programme.

Le gouvernement demande que ce programme soit soutenu par le FMI dans le cadre d'un accord de trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), pour un montant de 16,1 million de DTS (25 pourcent du quota). Le gouvernement communiquera au FMI les informations requises pour suivre les progrès de la mise en œuvre du programme. Les première et deuxième revues de la performance de la Mauritanie dans le

cadre de l'arrangement seront conduites d'ici au 31 mars 2007 et au 30 septembre 2007, respectivement.

Le gouvernement est convaincu que les mesures présentées dans le MPEF ci-joint permettront d'atteindre les objectifs du programme, mais il prendra toutes mesures additionnelles qui s'avèreraient nécessaires à cet effet. Le gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures et préalablement à toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux règles du FMI relatives à de telles consultations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

/s/

Ousmane Kane
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

/s/

Mohamed Ould Abed
Ministre des Affaires Économiques et du Développement
Abdallah Ould Souleymane Ould Cheikkh-Sidia (Signataire)

/s/

Abdallah Ould Souleymane Ould Cheikkh-Sidia
Ministre des Finances

Pièce Jointe II : Mémoire des politiques économiques et financières, 2006–09

29 novembre 2006

I. INTRODUCTION

1. Le gouvernement de transition prépare depuis l'été 2005 un retour à la démocratie qui s'achèvera par l'organisation d'élections législatives et municipales en novembre 2006 et présidentielles en mars 2007. Dans le même temps, nous nous sommes engagés dans l'établissement de la transparence et de la bonne gouvernance économique et avons rétabli l'exactitude des statistiques économiques et financières. Ceci a permis de rétablir la confiance dans les relations avec la communauté financière internationale. Le Programme suivi par les services (PSS) du Fonds monétaire international (FMI) couvrant les six premiers mois de l'année 2006 a été couronné de succès, avec la mise en œuvre de toutes les mesures prévues et l'atteinte des objectifs macroéconomiques fixés. Cette bonne performance a permis à la Mauritanie d'être éligible à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

2. Nous avons en parallèle élaboré un nouveau Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP2) couvrant la période 2006-10, suivant une approche participative ayant impliqué, outre l'administration, le secteur privé, les syndicats, les partis politiques et la société civile. L'atteinte des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de lutte contre la pauvreté impliquera la poursuite d'une gestion macroéconomique saine et de réformes structurelles visant à promouvoir le développement d'une économie de marché ainsi que l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.

3. En vue de consolider les résultats obtenus dans le cadre du PSS, d'assurer une mise en œuvre des volets macroéconomiques et financiers du CSLP2 et de faciliter la mobilisation des ressources extérieures nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, nous avons élaboré un programme sur trois ans, couvrant la période Octobre 2006-Septembre 2009, pour lequel nous demandons le soutien financier du FMI dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). L'objectif du présent mémoire est de décrire les grandes lignes de ce programme et les actions qui seront entreprises durant la première année. Le gouvernement qui sera issu du processus électoral en cours devrait poursuivre les efforts engagés durant cette première année.

II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET REFORMES : DEVELOPPEMENTS RECENTS

4. La situation économique s'est sensiblement améliorée au cours des douze derniers mois. Nos politiques macroéconomiques prudentes se sont traduites par un retour de l'inflation en dessous de 10 % (8.7 % en glissement annuel en septembre 2006) et par une croissance économique soutenue (5.4 % en 2005 et 6.1% hors pétrole projeté pour 2006). En

revanche, la production pétrolière a été en deçà des projections initiales et le secteur de la pêche a eu quelques difficultés passagères. L'amélioration notable de la gestion des finances publiques engagée au second semestre 2005, s'est poursuivie dans le cadre du PSS, ce qui a permis de contenir le déficit budgétaire et de réduire les arriérés de l'État. Du fait d'une nouvelle hausse du prix du minerai de fer en 2006 et du début de la production pétrolière en février 2006, la balance des paiements s'est améliorée, et la prime sur le marché des changes parallèle a pratiquement disparu depuis le début de l'année. Les réserves de change de la Banque Centrale sont passées de 1.0 mois d'importation de biens et services (hors importations des industries extractives et celles financées par l'aide extérieure) à fin 2005 à 1.4 mois à fin octobre 2006.

5. La bonne performance des recettes et le maintien des dépenses dans les limites fixées par le PSS ont permis de limiter le déficit budgétaire hors pétrole et dons à 4,6 % du PIB annuel hors pétrole lors du premier semestre 2006.¹ La forte mobilisation de l'administration a permis un recouvrement des recettes fiscales supérieur d'environ 10 % à nos prévisions. Combinée avec la maîtrise de la dépense publique, cette bonne performance a permis de ramener les instances de paiement du Trésor public à 6.2 milliards d'Ouguiya à fin juin 2006, soit un niveau équivalant à environ deux semaines de dépenses financées sur ressources intérieures (hors salaires et intérêts).

6. La Mauritanie a bénéficié récemment de recettes substantielles qui n'avaient pas été anticipées au moment de l'adoption du budget pour l'année 2006 : le versement en juin 2006 d'un bonus exceptionnel de 100 millions de dollars dans le cadre du règlement du différend qui opposait les autorités à Woodside au sujet des avenants au contrat initial de partage de la production pétrolière ; et la vente, en juillet dernier, de la 3^{ème} licence de téléphonie cellulaire pour un montant de 103 millions de dollars. La Mauritanie a aussi bénéficié de l'annulation de sa dette multilatérale dans le cadre de l'IADM et de la signature en juillet d'un accord de pêche avec l'Union Européenne (UE) portant sur la période 2006-12 et prévoyant le paiement d'une compensation financière annuelle de 86 millions d'Euros (en plus des redevances payées par les navires).

7. Dans ce contexte, nous avons adopté, en juillet 2006, un budget rectificatif autorisant des dépenses additionnelles financées sur ressources intérieures pour un montant équivalant à l'augmentation des recettes de la pêche. Nous avons décidé de consacrer les autres recettes en devises non anticipées à l'épargne et à la réduction de notre dette intérieure. Ceci contribuera à renforcer la position extérieure de la Mauritanie et à garantir les meilleures conditions de succès de la réforme du marché des changes et du rétablissement de la convertibilité de l'Ouguiya conformément aux obligations de l'Article VIII des Statuts du FMI.

8. Nous avons réalisé de nouveaux progrès dans la préparation de la réforme du marché des changes. Nous avons préparé les textes organisant ledit marché et adopté des mesures d'accompagnement, telles que : l'adoption de réglementations relatives à la position de

¹ Sauf indication contraire, toute référence au PIB faite dans ce mémorandum désigne le PIB hors pétrole.

change et aux réserves obligatoires sur les dépôts en devises des banques commerciales ; la libéralisation progressive des recettes de la pêche à l'export, qui s'est traduite par la réduction de 70% au début 2005 à 25% en octobre 2006 du taux de cession obligatoire appliqué aux recettes à l'export de la SMCP, ainsi que par l'élimination de toutes les obligations de cession sur les autres recettes de la pêche à l'export ; et la réorganisation des opérations de change manuel avec le relèvement des seuils au-dessus desquels une autorisation préalable de la Banque Centrale est requise. En outre, nous avons supprimé le 27 octobre 2006 la restriction restante sur les paiements au titre des transactions extérieures courantes.

9. Nous sommes aussi en train de moderniser le cadre institutionnel du système de paiements. Nous avons adopté au mois d'août 2006 une nouvelle loi sur les moyens de paiement électroniques. Nous avons de plus adopté des décrets définissant le cadre institutionnel de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et établissant la Commission en charge de ces questions, dont nous avons nommé les organes dirigeants.

10. Fidèles à notre engagement de transparence économique, nous avons créé un Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH), géré par le Ministre des Finances et le Gouverneur de la BCM dans le cadre d'un contrat approuvé en Conseil des Ministres en juin 2006. Le FNRH est opérationnel depuis cette date et toutes les recettes de l'État en provenance du secteur des hydrocarbures sont transférées à ce Fonds. Nous produisons et publions tous les mois un rapport sur le secteur pétrolier, comprenant des détails sur la production et son partage, les exportations par acteur, les prix, et les revenus de l'État. Nous avons mis en place un Comité sur l'initiative de transparence des industries extractives (ITIE) et lancé la procédure de recrutement d'un cabinet de conseil international qui sera chargé de vérifier la mise en œuvre de cette initiative. Enfin, les prix de détail des produits pétroliers raffinés ont été ajustés tous les deux mois afin de refléter l'évolution des cours internationaux. Ces ajustements, qui ont été effectués conformément au mécanisme convenu, ont permis d'éviter une nouvelle accumulation de manques à gagner pour les entreprises distributrices.

III. CADRE MACROECONOMIQUE A MOYEN TERME

11. A moyen terme, nous entendons réduire significativement la pauvreté et améliorer les conditions de vie des ménages. Le CSLP2 vise à ramener l'incidence de la pauvreté de 47 % en 2004 à moins de 35 % en 2010. Ses principaux objectifs sont : (a) l'augmentation de la croissance ; (b) l'amélioration des opportunités économiques offertes aux pauvres ; (c) le développement des ressources humaines et de l'accès aux services sociaux de base ; (d) le renforcement de la gouvernance ; et (e) le développement d'un système de suivi et d'évaluation.

12. En cohérence avec ces objectifs, notre programme économique pour la période 2006–09 vise à : (i) porter le taux de croissance du PIB hors pétrole à 5 ½ % en moyenne annuelle ; (ii) ramener l'inflation en dessous de 5% d'ici à 2009 ; (iii) accumuler des réserves de change permettant de maintenir une couverture équivalant à environ trois mois d'importations dès la fin 2007. Nous entendons atteindre ces objectifs grâce au développement du secteur privé,

qui découlera notamment du démarrage des activités d'extraction de pétrole, d'or et de cuivre, de la poursuite de politiques macroéconomiques prudentes, de la mise en œuvre d'importants programmes d'infrastructures ainsi que de la poursuite des réformes structurelles.

13. La politique budgétaire constituera le principal instrument de mise en œuvre des orientations de politique économique définies dans le CSLP2. Notre programme économique prévoit un accroissement sensible sur la période 2007–10 des dépenses visant à réduire la pauvreté. L'exécution et le financement de ces dépenses ne remettra pas en cause la stabilité macroéconomique et permettra la poursuite du désendettement de l'État vis-à-vis du système bancaire en général et de la BCM en particulier. L'utilisation des ressources pétrolières pour le financement du budget tiendra compte de la durée de vie limitée du gisement pétrolier de Chinguetti, des incertitudes relatives aux recettes pétrolières futures, de la capacité d'absorption encore limitée de notre économie, et des risques de perte de compétitivité qu'une trop grande appréciation du taux de change réel pourrait faire courir à notre économie. Nos projections de finances publiques de moyen-terme reposent sur l'hypothèse que deux nouveaux champs, Thiof et Tevet, seront développés en 2008, permettant une augmentation sensible des revenus pétroliers à partir de 2010. La gestion des revenus pétroliers restera transparente, grâce à la conduite, par des cabinets de renommée internationale, et la publication d'audits annuels des revenus de l'État (dans le cadre de l'ITIE) et des comptes du FNRH.

14. Les réformes fiscales viseront à réduire l'impact négatif sur le développement du secteur privé de la structure actuelle et à élargir la base taxable (notamment en ce qui concerne la TVA) et ce sans pénaliser la consommation des plus démunis. Les mesures en ce sens comprendront : (a) la rationalisation de la taxation des importations avec l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire sur la base d'une catégorisation économique claire des produits ; l'élargissement de l'assiette par le rétablissement de la TVA sur les produits qui ne relèvent pas de la catégorie dite de première nécessité et l'abaissement du taux de la taxe statistique; (b) l'amélioration de la gestion de la TVA par la mise en place d'un mécanisme efficace de remboursement des crédits TVA et le rehaussement du seuil d'assujettissement commun à la TVA et à l'impôt sur le revenu des entreprises (régime du bénéfice réel); (c) l'allègement progressif de l'impôt minimum forfaitaire (IMF); et (d) le renforcement des capacités de l'administration fiscale. Avec l'assistance technique de nos partenaires extérieurs, nous allons aussi compléter la revue du système fiscal dans son ensemble et préparer des réformes supplémentaires, notamment en matière de fiscalité directe et de renforcement de la TVA.

15. La qualité et la répartition régionale de la dépense publique seront améliorées, et son impact social accru. L'allocation sectorielle des ressources sera alignée sur les objectifs du CSLP2 et accordera la priorité aux secteurs sociaux et aux programmes de lutte contre la pauvreté. Le cadre des dépenses à moyen terme, dont le rôle dans la programmation pluriannuelle des dépenses d'investissements sera renforcé pendant la durée du programme, cible un quasi doublement des enveloppes budgétaires consacrées aux dépenses de lutte contre la pauvreté entre 2006 et 2009. L'amélioration de la transparence et de l'efficacité de la dépense publique sera une composante clef du programme et inclura le renforcement des contrôles a priori et a posteriori et la refonte du code des marchés publics.

16. La politique monétaire continuera à être dictée par l'objectif de maîtrise de l'inflation. Sa mise en œuvre tiendra compte de l'accroissement attendu des recettes en devises et du désendettement de l'État vis-à-vis du système bancaire. La croissance de la masse monétaire sera plafonnée à un rythme équivalant à celui du PIB nominal hors pétrole. Afin d'atteindre ces objectifs, la BCM maintiendra ses taux directeurs à un niveau réel positif et renforcera la gestion de la liquidité bancaire. Enfin, nous allons encourager le développement d'un marché secondaire de titres, ce qui devrait permettre d'accroître leur liquidité, et titriser une partie de la dette du Trésor vis-à-vis de la BCM.

17. Nous entendons développer une politique de taux de change plus flexible, ce qui nous permettra de mieux gérer les conséquences d'une possible appréciation du taux de change réel et de chocs externes liés à l'activité pétrolière. Suite à la suppression de la restriction de change restante, nous développerons un marché des changes, limité dans un premier temps à un système d'enchères géré par la BCM, puis étendu à un marché des changes interbancaire.

18. Suite à l'évaluation faite dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), nous entendons mettre en œuvre des réformes visant à consolider le secteur financier tout en améliorant l'accès aux services financiers dans un environnement concurrentiel. Cette réforme sera centrée sur : (a) le renforcement du cadre légal et réglementaire du secteur financier; (b) l'accroissement de la transparence des pratiques comptables du secteur financier et de la fiabilité de ses états financiers; (c) le renforcement des capacités des différents organes de supervision des établissements financiers ; (d) l'amélioration du cadre légal des garanties et la mise en œuvre des réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; (e) le développement progressif de marchés financiers avec l'approfondissement du marché monétaire ; (f) la mise en place du marché des changes ; et (g) le soutien aux emprunts obligataires privés.

19. Nous entendons aussi renforcer la capacité de l'administration publique, à travers notamment : (a) la modernisation de la fonction publique ; (b) la lutte contre la corruption ; (c) l'amélioration des qualifications et du système de rémunération des fonctionnaires. Nous améliorerons aussi la gestion et la surveillance des entreprises publiques, en priorité par le développement d'une culture de performance et l'ajustement régulier des tarifs des services publics pour maintenir l'équilibre d'exploitation et éliminer les incidences négatives sur le budget.

IV. PROGRAMME POUR LA PERIODE OCTOBRE 2006–SEPTEMBRE 2007

20. En 2007, le rythme de croissance sera fortement influencé par le profil de la production pétrolière, qui reste incertain. Nous avons tablé sur une hypothèse prudente de maintien de la production à un rythme moyen d'extraction d'environ 30 000 barils par jour sur l'ensemble de l'année. Notre objectif est d'atteindre un rythme de croissance du secteur non pétrolier de 6.1 % en 2006 et de 7.3 % en 2007, tout en ramenant l'inflation à 7 % en glissement annuel à la fin 2007. L'objectif de croissance pour 2007 suppose en particulier une pluviométrie normale, une reprise marquée du secteur des industries manufacturières et la consolidation de la reprise dans le secteur des BTP.

A. Politiques monétaire et de change

21. Les autorités monétaires continueront à mettre en œuvre une politique monétaire prudente guidée par les objectifs d'inflation et de réserves de change, dans le cadre d'une plus grande flexibilité du taux de change. Au vu de l'intention de la BCM d'absorber un montant substantiel de liquidités bancaires en 2007, tout en laissant aux banques une marge suffisante d'expansion de leur crédit à l'économie, le programme monétaire pour 2006 et 2007 prévoit une croissance de la monnaie de 15,8 % en 2006 et 17,3 % en 2007. En 2006, la réduction attendue du crédit net à l'État devrait être plus que compensée par une augmentation des avoirs extérieurs nets des banques commerciales, ce qui impliquerait une augmentation modeste du crédit au secteur privé. Le Conseil de Politique Monétaire statuera mensuellement sur le niveau des taux directeurs adapté aux objectifs du programme.

22. Nous poursuivons une gestion plus active de la liquidité. Nous mettrons en place avant la fin novembre 2006 un comité de coordination monétaire et budgétaire et une procédure d'élaboration de prévisions hebdomadaires de liquidités. Avant la fin 2006, nous adopterons de nouvelles réglementations favorisant le développement des transactions interbancaires (produits à blanc, repos et marché secondaire) et simplifiant le traitement fiscal des intérêts. Dans le même temps, la BCM lancera un nouvel instrument de gestion de la liquidité (certificats de dépôts banque centrale), qui permettra d'affranchir la gestion de la liquidité du rythme d'émission des bons du Trésor. De plus, la BCM testera en 2007 des opérations d'open market sur les bons du Trésor et titrisera une partie des créances de la BCM sur l'État sous la forme d'obligations d'État à moyen et long terme. Enfin, les pénalités pour non respect des réserves obligatoires seront allégées afin de permettre aux banques commerciales une gestion de trésorerie plus flexible.

23. Le nouveau marché des changes sera ouvert d'ici à fin décembre 2006. D'ici là, l'obligation faite à la SMCP de céder à la BCM 25% de ses recettes d'exportation sera éliminée. Le programme informatique de gestion du marché des changes sera testé et validé avant la fin du mois de novembre. Une fois ce marché opérationnel, la politique d'intervention aura pour objectif principal de lisser les fluctuations quotidiennes du taux de change.

B. Politique des finances publiques

24. La politique budgétaire mise en œuvre au cours des derniers mois de 2006 visera à respecter un objectif de déficit de base hors pétrole (hors dons, intérêts sur la dette extérieure, et dépenses financées sur ressources extérieures) de 25 milliards d'Ouguiya (équivalant à 4,4 % du PIB hors pétrole), soit un niveau légèrement inférieur au solde résultant du budget rectificatif (28 milliards d'Ouguiya). A cette fin, les dépenses supplémentaires qui ont été identifiées après l'adoption de ce budget seront plus que compensées par des économies sur les dépenses de fonctionnement non prioritaires et la réinscription en 2007 de crédits sur

certaines projets d'investissement en cours qui n'ont pas pu être utilisés du fait des délais administratifs habituels.²

25. Le budget 2007 prévoira une très légère hausse du déficit de base hors pétrole, jusqu'à 26 milliards d'Ouguiya (ce qui équivaut à une baisse d'un demi-point du déficit en pourcentage du PIB hors pétrole), principalement pour financer les programmes d'investissements prioritaires. Ce budget est basé sur des hypothèses prudentes de recettes non pétrolières (notamment pour ce qui est de l'impact des réformes de la taxation des importations introduites en 2007) ainsi que sur des projections exhaustives et réalistes des dépenses.

26. Du fait de la faible taxation des nouveaux projets miniers et de la stabilité des recettes liées à la pêche, les recettes hors pétrole (hors recouvrement d'arriérés d'impôts) n'augmenteraient que légèrement en termes nominaux en 2007. Un nouveau tarif douanier, qui s'aligne en large partie sur les tarifs pratiqués dans la région voisine de l'UEMOA, entrera en vigueur en janvier 2007. Les exceptions aux principes de la classification tarifaire seront progressivement éliminées au cours du programme. En ce qui concerne le riz (dont la production locale est très protégée et bénéficie de subventions), le taux de 20% appliqué à présent sera révisé au plus tard dans la loi de finances 2008 dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de rationalisation du secteur, qui s'inscrira dans une stratégie de développement de l'agriculture irriguée. Par ailleurs, le taux de l'IMF sera abaissé d'un demi-point, de 4 % à 3.5 % ; la taxe statistique sera étendue à toutes les importations et son taux réduit à 1 %, et les exonérations de TVA sur 11 produits (les viandes et certains produits laitiers) seront supprimées. Enfin, une taxe de consommation sur le sucre sera introduite à hauteur de 7,5 %. Au total, ces mesures devraient générer environ des recettes supplémentaires à hauteur de 0.4 % du PIB non pétrolier. Le gouvernement entend aussi engager les réformes visant à améliorer la taxation du secteur informel et à simplifier l'impôt sur les traitements et salaires (ITS) et l'impôt général sur le revenu (IGR).

27. Pour ce qui est des dépenses courantes, le budget pour 2007 prévoit la seconde phase de l'augmentation des salaires engagée en 2006 (une mesure clef dans la lutte contre la corruption), une légère baisse des dépenses de biens et services, et une contraction sensible des transferts aux entreprises publiques. La stabilisation de la masse salariale en pourcentage du PIB nominal hors pétrole permettra une augmentation substantielle du salaire indiciaire et une augmentation des effectifs dans les secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation. Le démarrage, prévu pour janvier 2007, des activités de la caisse nationale d'assurance maladie des fonctionnaires et retraités de la fonction publique civile et militaire n'entraînera pas de dépenses supplémentaires pour l'État, l'élargissement des prestations offertes devant être couvert par une nouvelle cotisation des usagers. La progression des dépenses de fonctionnement des administrations publiques sera contenue, en dépit des dépenses à prévoir pour le fonctionnement du nouveau Parlement. Les dépenses sur biens et services, en pourcentage du PIB, baisseront de 2,0 % grâce à des mesures d'économies identifiées en

² Les dépenses supplémentaires comprennent des dépassements de coûts pour le processus électoral, des interventions d'urgence du commissariat à la sécurité alimentaire dans certaines régions, et la couverture des pertes d'exploitation de la SNDE.

2006. La hausse graduelle des tarifs des services publics devrait permettre une baisse sensible, de l'ordre de 1 % du PIB, des transferts aux entreprises publiques en 2007 (c.f. paragraphe 40). L'allocation pour les dépenses imprévues sera limitée à un montant équivalant à 5 % de celui des dépenses de biens et services et de transferts.

28. L'augmentation substantielle des dépenses d'investissement reflètera les priorités du CSLP2, notamment dans le domaine des infrastructures et de la lutte contre la pauvreté. Cette augmentation sera plus marquée pour les dépenses financées sur ressources intérieures, du fait principalement de la réinscription en 2007 de crédits non utilisés en 2006.

29. Le financement du déficit budgétaire se fera principalement par un transfert du FNRH et par des emprunts concessionnels. Le transfert du FNRH sera limité à 38,8 milliards d'Ouguiya, soit les recettes pétrolières attendues en 2007 (sous l'hypothèse d'un prix du baril «Chinguetti» de 56,3 dollars). Tout surplus de recettes pétrolières sera accumulé dans le FNRH.

C. Administration fiscale et gestion des finances publiques

30. Nous avons poursuivi le renforcement de la Direction Générale des Impôts (DGI), par l'adoption en Conseil des Ministres d'une ordonnance lui conférant les compétences de recouvrement des impôts et des taxes actuellement sises au Trésor, ainsi que par l'informatisation des services. Des programmes de suivi de l'action en recouvrement, de réduction et de contrôle des exonérations fiscales seront développés en 2007.

31. Nous entendons aussi renforcer l'administration des douanes en simplifiant et informatisant les procédures douanières et en les rendant moins vulnérables à la fraude. Les mesures en ce sens comprendront : la mise à niveau des ressources humaines et des moyens matériels; l'installation d'une version plus récente de l'application informatique SYDONIA; l'introduction d'outils modernes de gestion; et la mise sur pied d'un dispositif opérationnel de lutte contre la fraude.³ L'administration des douanes continuera aussi à renforcer ses méthodes de contrôle des exportations de pétrole. La réconciliation des données entre les douanes et la SGS se poursuivra de façon régulière.

32. Nous continuerons à suivre les principes de gestion transparente des ressources pétrolières introduits par l'ordonnance de mars 2006, y compris la domiciliation de tous les revenus du secteur des hydrocarbures au FNRH et l'inscription dans les lois de finances du plafond de transfert autorisé au Trésor. Un avant-projet de loi sur la gestion optimale des ressources pétrolières sera préparé avec l'assistance technique du FMI par le groupe de travail mis en place à cet effet avant la fin du premier trimestre 2007 et soumis avant la fin août 2007 pour adoption au futur Parlement. En outre, le Comité sur l'ITIE procédera à la publication du rapport relatif à l'année 2005 avant fin 2006 et de celui relatif à 2006 au plus tard en juillet 2007. La BCM procédera avant fin décembre 2006 à la sélection du cabinet international qui sera chargé d'auditer le FNRH et de remettre au Ministre des Finances le

³ Ce dispositif prévoira notamment le renforcement du contrôle du régime d'avitaillement en essence de la pêche artisanale.

premier rapport annuel d'audit au plus tard en mars 2007. Un comité d'investissement sera institué avant la fin de l'année 2006 et sera chargé de préparer des recommandations opérationnelles sur la meilleure façon de placer les ressources du FNRH. Enfin, le cadre juridique du secteur pétrolier sera révisé d'ici juillet 2007 avec l'adoption d'un projet de loi portant code pétrolier et d'un nouveau contrat-type de partage de production. Ce cadre devra aussi prévoir la publication des contrats individuels et introduire plus de transparence dans leurs modes d'attribution.

33. Nous entendons poursuivre la mise en œuvre de la réforme des finances publiques engagée en 2005. Dans ce cadre, le transfert du pouvoir d'ordonnancement aux Ministères sera achevé, afin de recentrer le Ministère des Finances sur ses missions essentielles. En effet, en dépit d'une augmentation du volume des dépenses publiques et du développement des structures de l'État, l'exécution du budget est restée fortement concentrée au niveau des directions centrales du Ministère des Finances. Il en découle un circuit des dépenses long, complexe et peu performant rendant difficile le suivi de l'exécution du budget tant au niveau de l'engagement qu'au niveau de l'ordonnancement. En 2007, nous entendons généraliser la mise en œuvre de l'application informatique RACHAD (qui a déjà été expérimentée dans trois départements ministériels).

34. Nous renforcerons également les corps de contrôle, notamment la Cour des comptes, l'IGE et l'Inspection Générale des Finances (IGF). En outre, les rapports annuels de ces institutions seront publiés, au plus tard en juin 2007 pour ceux de l'IGE et de l'IGF, et en octobre 2007 s'agissant de celui de la Cour des Comptes. Le rapport de l'IGE rendra compte des cas qui pourraient faire l'objet d'infractions administratives, de fautes de gestion, et de délits financiers, ainsi que des suites administratives et judiciaires qui ont été données à ces cas.

35. Nous adopterons un nouveau code des marchés publics avant la fin juin 2007. Il révisera le cadre institutionnel actuel afin d'augmenter l'efficacité, de renforcer le contrôle a priori, et de séparer la responsabilité d'adjudication d'une part, et les responsabilités de régulation, de contrôle et de recours d'autre part.

D. Réforme de la fonction publique

36. Avec l'appui de la Banque mondiale, nous poursuivrons la réforme de la fonction publique. Nous avons adopté en octobre 2006 plusieurs décrets régissant les statuts particuliers de quinze catégories (corps) de fonctionnaires et entendons finaliser la rationalisation des grilles de rémunération correspondantes d'ici la fin juin 2007. Hormis le corps de l'enseignement supérieur pour lequel une augmentation des crédits a déjà été accordée en 2006, l'adoption de ces nouvelles grilles n'entraînera pas une hausse globale de la masse salariale. D'autres mesures de rationalisation du système de rémunération seront intégrées à la loi de finances 2008, suite aux conclusions d'une étude qui devrait être finalisée d'ici septembre 2007.

37. Pour éliminer les sureffectifs dans la fonction publique, nous allons préparer d'ici septembre 2007 un plan (comprenant des mesures d'accompagnement) d'ajustement des effectifs aux besoins fonctionnels de l'administration. Ce plan s'appuiera sur un recensement

exhaustif des agents de l'État (qui sera effectué au cours du premier trimestre de 2007) et d'une évaluation des besoins fonctionnels par Ministère (qui sera finalisé avant la fin juin 2007).

38. Dans le contexte de notre campagne de lutte contre la corruption, nous adopterons avant la fin 2006 un code de déontologie pour les fonctionnaires et agents de l'État, destiné à asseoir et consolider les valeurs professionnelles et éthiques. Ce code comprendra notamment des règles régissant le comportement des agents vis-à-vis des deniers publics, des institutions et des usagers. A cet égard, le code viendra préciser les règles de droit existantes, qui sont énumérées notamment dans le Statut Général de la Fonction Publique et le Code Pénal mauritaniens. Le code de déontologie sera diffusé à tous les fonctionnaires et agents de l'État et publié sur le site internet du gouvernement. La stratégie de lutte contre la corruption sera finalisée avant mi-2007.

E. Réforme du secteur financier

39. Avec l'assistance technique des services du FMI et de la Banque mondiale, nous avons commencé à mettre en œuvre les principales recommandations du PESF, ainsi que d'autres mesures d'appui au secteur financier, afin de :

- Renforcer le cadre légal par l'adoption avant la fin 2006 de lois portant sur les statuts de la Banque Centrale, l'activité bancaire et la micro-finance ;
- Favoriser les fusions entre banques et leur ouverture à de nouveaux partenaires, par l'augmentation du capital minimum des banques à 1 milliard d'Ouguiya à la fin 2006 ;
- Améliorer la transparence et la fiabilité des pratiques comptables, par l'achèvement avant fin mars 2007 de l'audit international des états financiers pour 2005 de toutes les banques commerciales et la mise en place d'un suivi des recommandations des auditeurs, et par le lancement d'une campagne de sensibilisation sur les états financiers des banques et des entreprises ;
- Moderniser les systèmes de paiement par le lancement de la carte électronique interbancaire au début 2007 ;
- Améliorer la supervision du secteur financier par le renforcement des contrôles sur place et des exigences en matière de provisionnement des encours compromis, y compris par le maintien de l'interdiction de distribution de dividendes tant que les insuffisances de provisions persistent.

F. Entreprises publiques et prix administrés

40. Nous entendons consolider la situation financière des entreprises publiques—tout en réduisant l'intervention de l'État dans la détermination des prix—et renforcer le contrôle de leur gestion. Les arriérés de l'État vis-à-vis de ces entreprises seront apurés et les ajustements tarifaires nécessaires, en particulier pour l'eau et l'électricité, seront opérés tous les six mois

à partir de janvier 2007 pour maintenir l'équilibre prévisionnel d'exploitation des entreprises concernées. Au cours du premier semestre de 2007, nous commencerons à mettre en œuvre un mécanisme d'ajustement des prix du gaz butane, qui comprendra des mesures simples et ciblées pour protéger la consommation des foyers à bas revenus. Une subvention d'au plus 1.5 milliards d'Ouguiya à la SOMAGAZ et autres entreprises d'embouteillage du gaz sera budgétée en 2007. Par ailleurs, les prix des produits pétroliers seront ajustés tous les deux mois pour refléter les cours du marché international et résorber les manques à gagner des entreprises de distribution d'ici à fin août 2007. Des contrats de performance avec la SOMELEC, la SNDE et la SMH seront préparés d'ici la fin juin 2007. A compter de janvier 2007, la BCM effectuera un suivi mensuel de l'endettement des entreprises publiques vis-à-vis du système bancaire.

G. Amélioration des statistiques économiques et évaluation des sauvegardes

41. L'amélioration des statistiques économiques, élément essentiel pour le suivi du CSLP et de ce programme, fera l'objet d'un plan d'action pour le développement de la statistique qui sera adopté par le Conseil National de la Statistique avant la fin mars 2007. Ce plan aura comme priorités sectorielles les statistiques de conjoncture, de comptabilité nationale et de balance des paiements et identifiera les actions nécessaires à la mise en œuvre du Système général de diffusion des données (SGDD). En particulier:

- L'Office National de la Statistique (ONS) publiera à compter de juillet 2007 un indice mensuel de production industrielle ;
- Les compte nationaux définitifs pour 2003, semi-définitifs pour 2004 et provisoires pour 2005 seront disponibles d'ici la fin 2006 ;
- L'amélioration de la collecte et du traitement des données sur la balance des paiements sera poursuivie et les données mensuelles du commerce extérieur seront publiées par l'ONS à compter de décembre 2006.

42. La BCM continuera d'améliorer sa gestion et ses procédures comptables, notamment par la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation des sauvegardes du FMI. Ces recommandations incluent l'application des standards internationaux de comptabilité et le renforcement des procédures d'audit interne. La BCM conduira des audits annuels de ses états financiers, et les publiera au cours des six mois qui suivent la clôture des comptes.

V. POLITIQUES DU SECTEUR EXTERIEUR ET FINANCEMENT

43. L'évolution des exportations pétrolières et minières dominera les perspectives du secteur extérieur et devrait entraîner une amélioration de la position extérieure à moyen et long terme. Si le niveau des exportations pétrolières ne devrait pas augmenter au cours des trois prochaines années, la Mauritanie bénéficiera de l'expansion attendue de la production de la société nationale industrielle et minière (SNIM) et du démarrage imminent de l'activité

des mines d'Akjoujt (cuivre et or) et de Tasiast (or). Dans le secteur de la pêche, le nouvel accord avec l'UE se traduira par l'apport de recettes importantes et régulières à l'État tandis que les récentes mesures en faveur de la flotte nationale devraient soutenir les exportations de la pêche. La qualification récente de la Mauritanie à l'allègement de la dette dans le cadre de l'IADM se traduira par une réduction substantielle du service de la dette, d'environ 11 millions de dollars en 2006 et de 22 millions de dollars en 2007.

44. Les réserves de change de la BCM couvriront plus de deux mois d'importations (hors importation des industries extractives et importations financées par l'aide extérieure) avant la fin 2006. A moyen terme, le taux de couverture des importations par les réserves devrait continuer à croître, jusqu'à trois mois à la fin 2009. La réalisation de ces objectifs repose sur l'hypothèse de mobilisation d'un financement extérieur additionnel d'un montant total d'environ 120 millions de dollars sur la période 2006-09. En particulier, la bonne exécution du programme devrait faciliter la mobilisation rapide de deux tranches d'un appui concessionnel à la balance des paiements du Fonds monétaire arabe pour un montant total d'environ 23 million de dollars. La première année du programme est complètement financée. Les sources de financement additionnelles restent à identifier en 2008 et en 2009.

45. Notre politique d'emprunts extérieurs fera l'objet d'un suivi rigoureux afin d'assurer la viabilité de la dette. Une stratégie en matière d'endettement extérieur a été préparée par le Comité National de la Dette Publique (CNDP) avec l'assistance technique d'un Cabinet spécialisé dans le domaine. Cette stratégie comporte une analyse de viabilité de la dette à moyen et long terme qui guidera notre politique d'emprunt et nous aidera à consolider la réduction de l'endettement extérieur réalisée dans le cadre de l'IADM. En particulier, nous ferons appel uniquement aux ressources concessionnelles. De plus, chaque nouvelle offre de financement sera évaluée par le CNDP afin d'assurer la qualité du projet et sa cohérence avec les priorités du CSLP2 et avec la stratégie de la dette. L'analyse de viabilité de la dette sera mise à jour au moins annuellement par le CNDP, lors de l'actualisation du cadre de dépenses de moyen terme et de la préparation de la loi de finances. Enfin, pour ramener l'endettement extérieur de la Mauritanie à un niveau viable, nous poursuivrons nos efforts pour obtenir une solution aux problèmes des arriérés vis-à-vis de certains partenaires bilatéraux, notamment le Koweït et la Libye, à des termes comparables à ceux accordés par les créanciers du Club de Paris.

VI. LES RISQUES

46. Deux risques principaux pourraient remettre en cause la réalisation des objectifs du programme : (a) l'incertitude relative à la viabilité commerciale des gisements d'hydrocarbures déjà identifiés, et donc aux volumes de la production d'hydrocarbures; et (b) la vulnérabilité de l'économie mauritanienne aux chocs exogènes tels que les fluctuations des prix de ses principaux produits d'exportation (fer, hydrocarbures et poisson) et les aléas de l'agriculture et de l'élevage en zone aride (pluviométrie, péril acridien).

47. Conscients des risques liés aux incertitudes relatives aux volumes de production des hydrocarbures et aux chocs exogènes, nous avons été prudents dans la projection des recettes y afférents. De plus, les réserves accumulées dans le FNRH devraient représenter environ 60 million de dollars à la fin 2006, un niveau suffisant pour assurer (sauf dans les cas extrêmes)

le financement du budget programmé pour l'année 2007, et ce même en cas de développements affectant les ressources, ou, après consultation avec les services, de dépenses supplémentaires d'urgence justifiées par une calamité naturelle. Le FNRH pourra donc jouer très tôt son rôle de fonds de stabilisation macroéconomique, en plus de sa fonction de long terme d'accumulation d'épargne au profit des générations futures. Cependant, si une décision finale regardant les investissements dans les champs de Thiof et de Tevet n'est pas prise avant fin 2007, les cibles de déficit budgétaire hors pétrole pour 2008 et 2009 seront revues à la baisse afin d'assurer la viabilité à moyen terme des finances publiques.

VII. SUIVI DU PROGRAMME

48. Pour assurer la mise en œuvre effective de ce programme, le gouvernement adoptera une ordonnance budgétaire pour 2007 conforme aux politiques décrites dans ce mémorandum (notamment dans les paragraphes 25 à 29) avant l'examen de la requête d'un accord FRPC sur trois ans par le conseil d'administration du FMI.

49. Afin de suivre l'exécution du programme, des critères de réalisation quantitatifs sont fixés pour fin décembre 2006 et des indicateurs quantitatifs pour mars, juin et septembre 2007 (Table 1). Les indicateurs quantitatifs pour fin juin 2007 seront transformés en critères de réalisation au moment de la première revue du programme. Ces critères et repères quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT), de même que les facteurs de réajustement en cas d'imprévu (le PAT énumère aussi les informations qui seront transmises aux services pour le suivi du programme et les délais indiqués pour cette transmission). Le Tableau 2 identifie des critères de réalisation et des repères structurels et les dates-butoir correspondantes. L'absence d'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (définition PAT) constituera un critère de réalisation continu.

50. La mise en œuvre du programme sera évaluée semestriellement en concertation avec les services du FMI. Les première et deuxième revues devraient être terminées d'ici au 31 mars 2007 et au 30 septembre 2007, respectivement.

Tableau 1. Critères de réalisation quantitatifs et repères quantitatifs pour la première année du programme soutenu par la FRPC 1/
(variation cumulée à compter de fin-juin 2006 pour les objectifs pour 2006, et à compter de fin-décembre 2006 pour les objectifs pour 2007)

	Niveau initial	Estimation		Programme		
	Estimation Fin-Juin 2006	Préliminaire Fin-Septembre 2006	Fin-Décembre 2006 2/	Fin-Mars 2007	Fin-Juin 2007 3/	Fin-Septembre 2007
Objectifs quantitatifs						
Réserves internationales nettes de la BCM (plancher); millions de dollars EU 4/	-103.7	30.6	88.4	16.2	34.9	145.7
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); milliards d'ouguiya 4/	95.9	-1.6	-16.9	-0.8	-3.2	-31.1
Solde financier de l'Etat (plafond); milliards d'ouguiya 5/	-12.4	-19.4	-13.0	-11.0	-11.2	1.9
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'Etat et la BCM (plafond); millions de dollars EU	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette à court terme (plafond); millions de dollars EU	10.9	24.7	31.6 6/	-10.4	-10.4	-42.4
Nouveaux arriérés de paiement extérieurs (plafond continu); millions de dollars EU	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0
Instances de paiement au Trésor (plafond); milliards d'ouguiya 7/	6.2	7.7	1.8	0.0	0.0	0.0
Dépenses de lutte contre la pauvreté (plancher); milliards d'ouguiya 5/ 7/	20.8	...	32.0	12.9	31.1	46.1
Facteurs de réajustement (millions de dollars EU)						
Aide internationale nette	0.0	-2.9	-9.3	-2.8	-9.2	-12.2
Décaissements cumulés de prêts et dons en devises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Impact de tout nouvel allègement de la dette	0.0	0.9	0.9	0.0	0.0	0.0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	0.0	-3.8	-10.2	-2.8	-9.2	-12.2
Contribution du FNRH au budget	57.2	39.8	125.8	36.1	72.2	108.3
Pour mémoire						
Taux de change UM/US\$ (programme)	268.6					

Sources : Autorités mauritaniennes et projections des services du FMI.

1/ Pour les définitions et les facteurs de réajustement, voir le protocole d'accord technique.

2/ Critères de réalisation, sauf indication contraire.

3/ Seront révisés et fixés comme critères de réalisation au moment de la première revue.

4/ Ajustés à la hausse (réserves internationales nettes) et à la baisse (actifs intérieurs nets) pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

5/ L'estimation à fin-juin correspond au flux observé au cours des six premiers mois de l'année 2006.

6/ Un dernier déboursement de 8 millions de dollars EU a eu lieu début octobre dans le cadre d'une facilité non-concessionnelle de 40 millions de dollars EU

accordée par la Banque Islamique de Développement en 2006 pour renforcer les réserves officielles avant le lancement du marché des changes.

7/ Repère.

Tableau 2. Critères de réalisation et repères structurels pour la première année du programme soutenu par la FRPC

Action préalable	Date
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par le gouvernement d'une ordonnance budgétaire pour 2007 conforme aux paragraphes 25-29 du MPEF. 	
Critères de réalisation :	
<ul style="list-style-type: none"> • Élimination de l'obligation de cession partielle à la BCM des devises provenant de la pêche. 	Fin Déc-06
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par le conseil des ministres d'une ordonnance relative aux statuts de la Banque Centrale établissant la stabilité des objectif primaire de la BCM, protégeant le gouverneur de la banque centrale contre tout licenciement arbitraire, et limitant plus le financement monétaire direct du gouvernement. 	Fin Déc-06
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par le conseil des ministres d'une ordonnance relative au secteur bancaire limitant les prêts aux apparentés et instit dirigeants et les propriétaires des banques. 	Fin Déc-06
Repères :	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un nouvel instrument de gestion de la liquidité bancaire. 	Fin Jan-07
<ul style="list-style-type: none"> • Ajustements semestriels des tarifs de l'eau et de l'électricité sur la base de l'équilibre prévisionnel d'exploitation. 	Fin Jan-07
<ul style="list-style-type: none"> • Transmission aux services du Fonds du suivi mensuel automatisé de l'exécution administrative du budget (allocation des crédits engagements, ordonnancement) dans un délai d'un mois. 	Rapport pour janvier disponible à la fin février 2007 1/
<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'audit des états financiers de la BCM à fin 2006. 	Fin Juin-07
<ul style="list-style-type: none"> • Soumission au parlement d'un projet de loi sur la gestion transparente et optimale des ressources pétrolières comme indiqué au paragraphe 32 du MPEF. 	Fin Aout-07

1/ Les rapports mensuels suivants seront transmis chaque mois aux services du Fonds.

PIÈCE JOINTE III : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007, objectifs qui sont énoncés dans le mémorandum de politique économique et financière et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.
2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

I. DÉFINITIONS

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égaux à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (i.e. les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 juin 2006 (613.50 \$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant des **taux de change du programme**, c'est à dire : les taux de change du dollar avec l'ouguiya (268,6 ouguiya/\$EU), les DTS (1,4794 \$ EU/DTS), l'euro (1,2713 \$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 juin 2006, tels que publiés dans *IFS*.
4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend: a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie dans les avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.
5. Le **solde financier de l'État** est défini aux fins du suivi du programme comme le solde de base non pétrolier de l'administration centrale hors dons, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure). Le solde financier sera mesuré à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001), à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH)

au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (recettes encaissées par le Trésor). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements (prise en charge par le Trésor), y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. **La nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie** par l'État et la BCM, correspond, par définition, aux emprunts en devises, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 12274-(00/85), 24 août 2000; voir annexe), et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés.¹

7. **La dette à court terme** correspond, par définition, à l'encours des emprunts en devises, d'échéance inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la BCM. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision n° 12274-(00/85), 24 août 2000; voir annexe). La définition exclut les dépôts en devises à la BCM.

8. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM.

9. Les **instances de paiement au Trésor** sont, par définition, l'encours des ordonnancements pris en charge mais non encore exécutés par le Trésor.

10. Les dépenses de lutte contre la pauvreté seront évaluées conformément à la définition fondée sur la nomenclature fonctionnelle des dépenses publiques établie sur base des recommandations du rapport de la mission d'assistance technique du Département des Finances Publiques du FMI de janvier 2006 (« Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière », mars 2006).

¹ S'il est vrai que cette définition n'inclut pas les emprunts des entreprises publiques (sans garantie de l'État), ce type d'emprunts est à éviter, sauf circonstances exceptionnelles et après consultations avec les services du FMI.

II. FACTEURS DE RÉAJUSTEMENT DES OBJECTIFS

11. Les **objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH au budget** et au montant de **l'aide internationale nette**. Cette dernière est définie comme la différence entre : (a) la somme des décaissements cumulés de prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout nouvel allègement de la dette obtenu après le 30 juin 2006; et (b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

12. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget** est supérieur (inférieur) aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse (à la baisse), et le plafond des AIN sera ajusté à la baisse (à la hausse), pour un montant équivalant à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 25 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 25 millions de dollars EU, aux taux de change du programme.

III. INFORMATIONS À COMMUNIQUER AU FMI

13. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et du déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-après :

BCM

- Le bilan mensuel de la BCM et des informations mensuelles concernant : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor) ; et c) le service de la dette extérieure, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement, le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant, l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons. Ces informations seront fournies dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les chiffres mensuels des positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois semaines après la fin de chaque mois.

- Des informations sur les adjudications de bons du Trésor, dans un délai d'une semaine après chacune d'elles.
- Des données mensuelles sur les exportations des produits principaux (minerai de fer et produits de la pêche) et les données des douanes pour les grandes catégories de produits, des données sur les opérations de la SNIM, la liste mensuelle des emprunts extérieurs à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'État chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement et le taux d'intérêt. Ces informations seront fournies dans un délai d'un mois après la fin de chaque mois.
- La balance des paiements trimestrielle et des données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteur et monnaie de libellé), dans un délai d'un mois après la fin de chaque trimestre.

Ministère des finances

- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement; des données sur les opérations des comptes spéciaux (y compris celles des nouveaux fonds décrits dans la loi de finances 2006), des données sur l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris des données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un mois après la fin de chaque mois. Les rapports seront établis à partir des informations communiquées par tous les agents intervenant dans l'industrie des hydrocarbures, ce qui comprend à la fois les compagnies productrices de pétrole et d'autres hydrocarbures et les autorités. Les données sur les recettes publiques des activités liées à la production de pétrole et d'autres hydrocarbures incluront l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales découlant de la production et de la prospection, y compris, la part des revenus pétroliers («profit oil») revenant à l'État, les bonus de signature, les recettes fiscales et non fiscales de la SMH, les impôts sur les bénéfices des compagnies pétrolières étrangères, et le régime forfaitaire auquel sont soumis leurs sous-traitants. Ces informations seront préparées en coopération avec le Ministère du pétrole et de l'énergie, la BCM et la Société mauritanienne des hydrocarbures (SMH).

Ministère des affaires économiques et du développement

- Des rapports mensuels sur l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement et des données sur les dons et prêts extérieurs reçus par l'État, les établissements publics et les entreprises publiques, ventilées par créancier et par monnaie de

décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de trois semaines après la fin de chaque mois.

Office National de la Statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.

14. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative, sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

15. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les **dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons-projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (partie BE et BA)) et dons-programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).
- Le **financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (EPA) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- Le **financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bonds du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- Par **arriérés intérieurs**, on entend la variation des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'État recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- Le **financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 9 ; et b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

Annexe : Définition de la dette figurant au point 9 des directives

On trouvera au point 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure la définition suivante de la dette :

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir); ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont: i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées; iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

b) Selon la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par l'autorité judiciaire découlant de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non-paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette.

ANNEXE I : MAURITANIE : ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE 2006²

1. Suite à l'allègement substantiel de dette au titre des initiatives PPTE et IADM, le risque de surendettement de la Mauritanie est modéré, et ce en dépit d'une certaine vulnérabilité à des chocs défavorables. Selon le scénario de référence (qui suppose que les autorités réussissent à obtenir un allègement de dette des créanciers bilatéraux n'ayant pas encore souscrit à l'initiative PPTE), la dette de la Mauritanie semble viable en regard des critères de viabilité des finances publiques et des comptes extérieurs. Pour garantir cette dynamique favorable de la dette, il faudra toutefois des politiques macroéconomiques prudentes et une gestion méticuleuse des nouveaux emprunts, la Mauritanie, comme le révèlent les tests classiques de sensibilité, demeurant vulnérable aux chocs défavorables, et notamment au risque d'une croissance du PIB et des exportations inférieures aux projections. L'analyse utilise également un scénario propre au pays pour illustrer le risque nouveau et important d'une production pétrolière inférieure aux projections du scénario de référence.

2. **Bien qu'elle repose sur des données améliorées et sur une évaluation plus fine du risque, la présente analyse confirme en gros les principaux résultats de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) préparée par les services du FMI dans le contexte des consultations 2005 au titre de l'article IV.** Premièrement, les révisions exhaustives des données préparées en 2006 permettent de disposer d'une base plus fiable pour les tests de résistance plus fiables qui reposent sur les évolutions économiques récentes du pays. En outre, la présente analyse de viabilité se fonde sur une position budgétaire et extérieure 2006 sensiblement améliorée, du fait notamment du démarrage de la production pétrolière — un facteur d'importance capitale pour les tests de résistance, qui sont sensibles aux conditions de départ. Mais de manière plus importante, l'expérience des premiers six mois de production pétrolière, caractérisée par un démarrage prometteur suivi d'une baisse inattendue, permet de mieux comprendre les risques auxquels se heurtent les nouveaux pays producteurs de pétrole.

A. Contexte

3. **Le poids de la dette extérieure de la Mauritanie a été sensiblement réduit du fait des allègements au titre des initiatives PPTE et IADM, mais des négociations prolongées avec quelques créanciers hors Club de Paris pèsent sur ses perspectives d'avenir.**

Depuis qu'elle a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée PPTE en juin 2002, la Mauritanie a signé des accords d'allègement de dette avec presque tous ses créanciers multilatéraux et du Club de Paris, ainsi qu'avec certains créanciers non membres du Club de Paris. De plus, un important allègement de dette au titre de l'Initiative IADM consenti par le FMI, la BAfD et IDA la mi-2006 s'est traduit par l'annulation de près de 28 % de la dette extérieure totale à fin 2005. Toutefois, les négociations avec quelques

² Préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale en consultation avec les autorités de la Mauritanie.

créanciers (Algérie, Irak, Koweït, Libye et Émirats arabes unis) sont au point mort, ce qui entraîne l'accumulation d'arriérés par la Mauritanie. Ces arriérés totalisaient 1,3 milliards de dollars EU à fin 2005, ce qui représentait 46 % de la dette nominale extérieure de la Mauritanie et une part disproportionnée de sa valeur actualisée (graphique A1)³.

4. Ces dernières années, l'encours de la dette publique intérieure de la Mauritanie s'est sensiblement accru, du fait principalement de la reconnaissance par l'État de créances de la banque centrale sur le Trésor et d'arriérés intérieurs liés à d'importantes dépenses extrabudgétaires effectuées au cours des dix dernières années. Les créances intérieures brutes sur l'administration publique étaient équivalentes à près de 43 % du PIB à fin 2005, près de deux tiers d'entre elles prenant la forme d'une dette consolidée à long terme envers la banque centrale⁴. Le reste correspondait à une dette à court terme comprenant notamment des bons du trésor détenus par des établissements bancaires et non bancaires et des arriérés dus à des fournisseurs intérieurs, qui devraient être apurés d'ici à la fin 2006 (graphique A2).

B. Hypothèses de base

5. **Le cadre macroéconomique sous-tendant l'AVD est cohérent avec le programme à moyen terme des autorités gouvernementales, mais repose sur des hypothèses plus conservatrices que celles utilisées pour la deuxième Stratégie de réduction de la dette (encadré 1).** Le cadre se fonde à la fois sur une hypothèse spécifique concernant la production pétrolière et sur des hypothèses classiques concernant l'évolution à long terme de l'économie hors pétrole (tableau A1)⁵. On a adopté l'hypothèse conservatrice selon laquelle les ressources pétrolières sont limitées et leur extraction prendra fin avant la période de projection. Le scénario de référence postule que la production pétrolière diminuera progressivement au cours de la période 2007–09. La production atteint ensuite un sommet de 65 500 barils par jour en 2012, puis baisser progressivement jusqu'à sa cesser en 2026. Selon ce profil, la production pétrolière cumulée atteint 280 millions de barils, ce qui correspond à

³ La plus grande part des arriérés de la Mauritanie à fin 2005 (presque 1 milliard de dollars EU, correspondant surtout à des intérêts de retard) résulte d'un passif qui était considéré comme une « dette passive », et a ce titre exclue de l'AVD et des calculs relatifs à l'allègement de dette au point de décision PPTE en 2000, parce qu'il n'y avait à l'époque aucune indication que les créanciers concernés (notamment le Koweït et la Lybie) en demandaient le remboursement. Entre-temps, ces créanciers ont indiqué que les créances n'ont pas été radiées, ce qui justifie leur inclusion dans cette AVD. Aucun paiement au titre du service de cette dette passive n'a eu lieu depuis plusieurs années.

⁴ Les créances consolidées de la BCM sur l'État correspondent à deux types d'instruments. Environ deux tiers des créances sont remboursable jusqu'à concurrence de 33 ans, dont 3 ans de grâce, à un taux d'intérêt moyen non pondéré d'environ 6½ %, les échéances à plus long terme comportant des taux d'intérêt progressivement plus élevés. Les autres créances correspondent à une provision sans intérêt au titre des pertes accumulées en devises étrangères et sont remboursables sur 40 ans, dont 10 ans de grâce.

⁵ On prévoit que la croissance moyenne du PIB hors pétrole, soutenue par de nouveaux projets miniers et par la croissance de l'investissement public, sera d'environ 6 % sur le moyen terme.

la capacité totale estimée de l'actuel champ pétrolier en eau profonde de Chinguetti et de deux champs avoisinants dont l'exploitation reste à faire.⁶ Pour ce qui est de l'économie hors pétrole, il est présumé qu'il y aura dans un premier temps une accélération de la croissance (correspondant à la mise en valeur de nouveaux projets miniers et à l'accélération de l'investissement public).⁷ Par conséquent, on prévoit que la croissance du PIB hors pétrole sera proche de 5 % en moyenne au cours de la période 2006–15. Après 2015, la croissance retrouverait une trajectoire de long terme légèrement supérieure à 4 %, plus conforme aux tendances historiques. Les exportations et les importations hors pétrole augmenteraient dans ces mêmes proportions. On s'attend à ce que l'inflation annuelle moyenne passera progressivement de 12,5 % en 2005 à 4 % en 2010 et qu'elle demeure à ce niveau pour le reste de la période de projection. On prévoit aussi une certaine appréciation du taux de change attribuable à l'évolution de la production pétrolière sur le moyen terme. Dans une perspective à plus long terme, une fois complètement absorbé l'impact de la production pétrolière sur l'économie intérieure, le taux de change réel est présumé demeurer constant.

Encadré 1. Hypothèses de croissance du CSLP et de l'AVD

La deuxième stratégie de réduction de la pauvreté de la Mauritanie fixe des objectifs ambitieux pour la période 2006–10, dans la perspective de réaliser la plupart des OMD d'ici à 2015. Il est prévu que l'incidence de la pauvreté passe de 46,7 % en 2004 à 35 % en 2010, et à 25 % en 2015, du fait principalement d'un scénario de croissance élevée. Témoignant de l'optimisme, en termes de production pétrolière et de prix pétroliers, ayant accompagné le démarrage de la production du nouveau champ pétrolier au début de 2006, la croissance annuelle réelle moyenne du PIB est attendue à 7 % entre 2006 et 2010, le PIB réel hors pétrole augmentant de 5,5 % par an. Le scénario macroéconomique élaboré dans la présente AVD repose sur les hypothèses plus réalistes mises au point par les autorités dans le contexte d'un programme à moyen terme devant être appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI. Il se fonde sur des prévisions de prix pétroliers moins élevés et sur la récente révision à la baisse du potentiel du nouveau champ de pétrole offshore de Chinguetti, qui est entré en production en février 2006. Par conséquent, les projections de recettes pétrolières de l'État et le programme très ambitieux du gouvernement ont dû être ajustés à la baisse. Ceci étant, les dépenses de réduction de la pauvreté sont censées croître de 16 % en termes réels entre 2006 et 2009.

6. Le cadre de finances publiques envisage une orientation politique stable à moyen terme permettant d'aborder les besoins de développement immédiats du pays, suivie d'un ajustement graduel vers un déficit viable. A court et à moyen terme, les autorités maintiendraient un déficit primaire hors pétrole d'environ 6 % du PIB hors pétrole, déficit suffisant pour permettre une augmentation sensible de l'investissement public et des dépenses axées sur la réduction de la pauvreté. Pour ce qui est du long terme, l'hypothèse

⁶ Ce scénario ne tient pas compte des activités de prospection actuellement en cours hors de la zone de Chinguetti, y compris le long du littoral (au Sud de Nouakchott) et à l'intérieur du territoire (dans le bassin de Taoudeni (près des frontières avec l'Algérie et le Mali).

⁷ On prévoit que la production de minerais d'or et de cuivre commencera en 2007 dans deux projets miniers.

retenue est que les autorités resserreront graduellement la politique budgétaire en ramenant le déficit primaire hors pétrole à 1,7 % du PIB au plus tard en 2026. Le resserrement résulte surtout d'une modération des dépenses publiques, mais aussi d'un recours plus limité aux recettes non fiscales (provenant de la pêche et d'autres sources), dont on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles évoluent au même rythme que la croissance du PIB hors pétrole. Compte tenu des hypothèses relatives aux recettes pétrolières et au profil des dépenses publiques (graphique A3), les dépôts dans le compte pétrolier seront maintenus constants à leur niveau de fin 2006 au cours des premières années et utilisés principalement comme fonds de stabilisation contre les risques d'une conjoncture macroéconomique défavorable. Quand les nouveaux champs de pétrole entreront en production, les dépôts dans le Fonds national de recettes d'hydrocarbures (FNRH) devraient augmenter de nouveau et continuer de croître, à un taux fléchissant progressivement, jusqu'à cessation de la production. À mesure que la situation financière de la Mauritanie évolue vers un déficit primaire hors pétrole moindre, les revenus générés par les dépôts du FNRH (environ 1,2 milliard de dollars EU en 2026) finiront par combler les besoins de financement résiduels de l'État au cours de la période suivant la fin de la production pétrolière.

7. Il est prévu que l'ambitieux programme d'investissement public soit aussi financé par d'importants emprunts étrangers contractés à des conditions devenant progressivement moins concessionnelles. Les dépenses d'investissement public seront en moyenne supérieures à 9 % du PIB hors pétrole d'ici à 2015 (au cours des années de poursuite des OMD) et diminueront par la suite, représentant environ 8 % du PIB hors pétrole au cours de la période 2016–26. Dans le scénario de référence, les autorités font principalement appel aux ressources intérieures pour financer deux tiers de leurs besoins de dépenses d'investissement, le reste étant financé par des emprunts concessionnels. Dans le scénario de production pétrolière peu élevée, on suppose qu'il n'y a aucun ajustement des finances publiques et que l'insuffisance des recettes pétrolières conduit à un recours plus important au financement extérieur, celui-ci couvrant environ la moitié de toutes les dépenses publiques en matière d'investissement. Il est présumé que la Mauritanie continuera de bénéficier de l'accès à des emprunts de nature concessionnelle, mais que les conditions de ce nouveau financement deviendront graduellement moins favorables. On prévoit aussi que les emprunts extérieurs demeureront de nature purement concessionnelle jusqu'en 2009, après quoi le financement mixte prendra le relais et occupera une place de plus en plus importante à moyen et long terme, ce qui se traduira par une diminution de l'élément de don dans les nouveaux emprunts, celui-ci passant de 42 % en 2006–09 à 28,5 % en 2016, et à 6,2 % en 2026⁸.

8. Les seuils de poids de la dette utilisés dans le cadre de l'analyse sont ceux qui s'appliquent aux pays à faible performance, telle que déterminée à l'aide de l'Évaluation

⁸ Tous les calculs de VAN reposent sur un taux annuel d'escompte unique de 5 %.

de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale⁹. Plus précisément, le poids de la dette de la Mauritanie est comparé à des seuils de 30 % (100 / 200) dans le cas du ratio VAN de la dette/PIB (exportations/recettes publiques) et de 15 % (25 %) dans le cas du ratio service de la dette/exportations (recettes publiques).

C. Viabilité extérieure

9. **La viabilité de la dette passe par la conclusion d'un accord avec les créanciers bilatéraux qui n'ont pas encore consenti un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE.** Le scénario de référence, dont on trouvera ci-dessous une analyse approfondie, envisage explicitement un règlement éventuel à des termes similaires à ceux de l'accord conclu récemment par la Mauritanie en Club de Paris. Toutefois, pour illustrer le poids des arriérés de la Mauritanie qui n'ont pas encore fait l'objet d'un règlement, le tableau A2 représente la situation dans laquelle le pays se trouvera si aucun progrès n'est accompli dans les négociations en cours, situation qui implique un refinancement permanent des arriérés.¹⁰ Bien que l'analyse ne tienne pas compte des nouveaux intérêts de retard qui s'ajouteraient à l'encours d'arriérés existant à fin 2005, elle indique clairement que la dette extérieure de la Mauritanie serait insoutenable. Le ratio VAN de la dette/PIB dépasse continument et sensiblement le seuil de 30 %, et le ratio VAN de la dette/exportations excède le seuil de 100 %, tandis que le ratio VAN de la dette/recettes publiques demeure supérieur au seuil de viabilité de 200 % jusqu'à 2020. Les perspectives sont encore beaucoup plus sombres s'il est tenu compte des intérêts de retard. Ces résultats font ressortir l'importance de conclure des accords d'allègement de dette avec les créanciers bilatéraux en question.

10. **Selon le scénario de référence, qui suppose que la dette bilatérale encore sujette à négociations fasse l'objet d'un traitement s'apparentant à celui de l'Initiative PPTE, la dette de la Mauritanie deviendrait viable.** Plus précisément, le scénario prévoit un allègement de dette correspondant aux termes de Cologne à compter de 2007, en vertu duquel 90 % de la dette impayée à fin juin 2002 (date à laquelle la Mauritanie a signé son dernier accord en Club de Paris) et faisant toujours l'objet de négociations serait annulé, les 10 % restant étant rééchelonnés à des taux d'intérêt de marché sur 23 ans, dont 6 ans de grâce. Lorsque l'on intègre cette hypothèse au scénario macroéconomique de base, les indicateurs de dette de la Mauritanie confirment que la dette serait soutenable (tableau A3). Chacun des ratios pertinents devient inférieur à son seuil respectif en 2007 et le demeure au cours des années qui suivent. Plus précisément, la VAN de la dette extérieure évolue vers un niveau modéré de 27 % en 2026. Par rapport aux exportations, le poids de la dette s'accroît

⁹ Selon la Banque mondiale, l'EPIN de la Mauritanie est actuellement de 3,16, ce qui la situe à un niveau légèrement inférieur au seuil pertinent de 3,25. Pour de plus amples informations, voir : <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/tablesCPR.pdf>.

¹⁰ Les hypothèses macroéconomiques exposées dans la section précédente s'appliquent à l'ensemble de la présente analyse.

quelque peu au fil des ans par suite de la baisse graduelle des exportations pétrolières, mais le ratio demeure sensiblement inférieur à 100 %. De même, les ratios service de la dette/exportations demeurent bien en dessous des seuils pertinents, bien que les projections d'importants emprunts contractés à des conditions progressivement moins concessionnelles entraînent un profil en légère augmentation au fil des ans¹¹.

11. Cela dit, l'analyse de sensibilité normalisée semble révéler certains facteurs de vulnérabilité, notamment à une croissance moins forte que prévue des exportations. Le recours à des scénarios alternatifs normalisés et à des tests paramétrés (tableau A4 et graphique A4) produit des résultats variables. D'une part, le poids de la dette de la Mauritanie semble bien résister à divers chocs, y compris, au vu des ratios VAN de la dette/exportations et service de la dette/exportations, aux chocs relatifs à la croissance du PIB et aux flux non générateurs d'endettement. Dans la plupart des cas, les dépassements des seuils pertinents du ratio VAN de la dette/PIB demeurent peu importants. Toutefois, le choc le plus extrême — selon lequel la croissance des exportations inférieure d'un écart-type aux niveaux historiques — porte des ratios VAN de la dette/PIB et du ratio VAN de la dette/exportations jusqu'à 42 % et 103 %, respectivement, en 2014. Ce type de choc, comme le choc de PIB réel, rend compte tant des chocs climatiques historiques, comme les sécheresses et les invasions de sauterelles, que de la baisse éventuelle des recettes de pêche. Étant donné que le début de la production de pétrole en 2006 entraîne un changement structurel majeur du potentiel économique du pays, un scénario comportant un choc pétrolier (voir section E) devient pertinent dans le cas de la Mauritanie¹². Toutefois, les résultats du test de tension font ressortir la nécessité de politiques prudentes et d'une planification appropriée de mesures d'urgence¹³.

D. Viabilité des finances publiques

12. L'analyse de la viabilité des finances publiques cadre généralement avec l'analyse de la viabilité de la dette. Il est tenu pour acquis que la dette intérieure représente une part peu importante de la dette publique totale à long terme. Le scénario de référence envisage une réduction rapide de la dette intérieure (y compris au moyen d'un

¹¹ Le service de la dette en espèces est également légèrement plus élevé que dans le scénario passif (tableau A1) parce que le règlement présumé des problèmes d'arriérés de la Mauritanie se traduit par une reprise du service de la dette à ces créanciers bilatéraux.

¹² C'est pourquoi la section E ci-dessous présente un scénario pétrolier moins favorable, conçu pour mieux tenir compte des principaux risques inhérents aux perspectives de la Mauritanie.

¹³ La Mauritanie n'est pas exposée à des risques importants liés aux fluctuations éventuelles des divers taux de change croisés des monnaies dans lesquelles sa dette est libellée. La plupart de ses exportations sont établies en dollars EU et environ 75 % de la dette extérieure est libellée en dollar EU, en DTS ou en monnaies qui sont étroitement liées au dollar EU. Toutefois, le règlement de la dette faisant l'objet de négociation pourrait avoir pour conséquence de porter ce pourcentage à 58 %.

remboursement accéléré des créances sur la BCM) avant toute accumulation importante de dépôts dans le FNRH, ce qui aidera également à accroître les réserves officielles.¹⁴ Il est présumé que les recettes non fiscales hors pétroles diminueront par rapport au PIB afin de capter les recettes provenant du secteur moins dynamique de la pêche. Tous les indicateurs de viabilité seront satisfaits dans le scénario de référence, le ratio VAN de la dette/PIB passant graduellement sous le seuil de viabilité au cours de la période 2007–10 et les ratios VAN de la dette/recettes publiques et service de la dette/recettes publiques se maintenant confortablement en dessous des seuils respectifs de viabilité sur toute la période de projection (tableau A5).

13. Divers tests de résistance normalisés révèlent la sensibilité des indicateurs de viabilité de la dette, notamment au risque de croissance du PIB et à celui d'un retour du solde primaire à ses moyennes historiques. Le test où la croissance du PIB en 2007–08 diminue au point d'atteindre la moyenne historique moins un écart-type produit le résultat le plus extrême, puisqu'il s'écarte le plus de la prévision d'une forte croissance en 2007–08 par suite de l'évolution des activités minières et pétrolières (tableau A6 et graphique A5).

E. Un scénario pétrolier moins favorable

14. Le scénario macroéconomique alternatif, qui présuppose une production pétrolière inférieure à celle du scénario de référence, fait ressortir les principaux facteurs de vulnérabilité de la Mauritanie. Dans ce scénario, la production pétrolière cumulative atteint seulement 60 millions de barils de pétrole parce que les sociétés d'exploitation pétrolière décident de ne pas mettre en valeur les deux champs pétroliers avoisinants. Ce scénario postule l'absence de tout ajustement budgétaire direct, une diminution rapide des dépôts du FNRH et des emprunts extérieurs supplémentaires pour maintenir les réserves de la banque centrale à un niveau de trois mois d'importation. L'impact principal est une hausse au-dessus des seuils de viabilité des principaux indicateurs de viabilité fondés sur la VAN de la dette (graphique A7). Ces résultats sont surtout attribuables au remplacement des recettes pétrolières par des emprunts contractés à l'étranger, remplacement qui entraîne une augmentation de la VAN de la dette extérieure. Le ratio service de la dette/exportations demeure inférieur au seuil pertinent de 15 % uniquement dans l'hypothèse (peu probable) où la Mauritanie contracte des emprunts étrangers additionnels à des conditions généralement concessionnelles. Le rétablissement de la viabilité des finances publiques exigerait un ajustement budgétaire annuel moyen d'environ 4 % du PIB au cours de la période 2012–26, ce qui pourrait ramener le solde primaire à près de zéro au cours de la même période.

¹⁴ Le besoin de conserver des titres publics pour la poursuite de la politique monétaire diminuera sensiblement par suite de l'émission par la BCM de bons de la banque centrale en 2007.

F. Le rôle du Fonds pétrolier

15. **La prise en compte des avoirs accumulés dans le FNRH renforce fortement la conclusion allant dans le sens de la viabilité à long terme des indicateurs de dette de la Mauritanie.** Dans le scénario de référence, le FNRH accumule 1,2 milliard de dollars EU, soit l'équivalent d'environ la moitié de la VAN de la dette extérieure de 2,4 milliards de dollars EU. Bien que les motifs invoqués pour justifier l'accumulation d'avoirs dans le FNRH doivent être soigneusement analysés dans le contexte de la stratégie de gestion de la dette à long terme, le *principal* motif de cette accumulation (plutôt que d'un remboursement précoce de la dette extérieure) est la nature en grande partie concessionnelle de la dette extérieure existante. Des arguments prudentiels militent aussi en faveur d'une accumulation, l'obtention d'emprunts importants à des conditions concessionnelles pouvant ne pas être réalisable dans une situation de choc défavorable.

G. Conclusion

16. La dette de la Mauritanie dans le scénario de référence est viable et le risque de bouleversement modéré, mais les facteurs de vulnérabilité qui subsistent font ressortir la nécessité de politiques prudentes. Pour garantir la viabilité de la dette, il faut que la Mauritanie réussisse à conclure un accord avec ceux de ses créanciers bilatéraux qui n'ont pas encore consenti un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE. Le scénario de référence de l'AVD présuppose la conclusion d'un tel accord. Il laisse entrevoir des perspectives relativement positives en matière de viabilité, puisque plusieurs ratios essentiels demeurent inférieurs aux seuils pertinents au cours de toute la période envisagée dans l'AVD. Toutefois, certains tests de **résistance** normalisés et, en particulier, le scénario alternatif propre au pays, mettent en relief certains facteurs de vulnérabilité, notamment le risque d'une croissance des exportations plus faible que prévue. Au total, le risque global d'un bouleversement lié à la dette est considéré modéré. Pour accroître la résistance de la Mauritanie à des chocs défavorables, les autorités doivent poursuivre des politiques prudentes sur le moyen et le long terme. Plus précisément, la viabilité de la dette à long terme est essentiellement tributaire de la capacité de stabiliser de manière satisfaisante la position budgétaire pour répondre à la diminution projetée des recettes pétrolières et de mettre de côté des ressources financières pouvant être utilisées une fois la production pétrolière terminée. Il est prévu que la loi sur la gestion des recettes pétrolières qui sera débattue au parlement en 2007 propose une politique économique et des mécanismes institutionnels convaincants, à mêmes d'assurer la mise en œuvre de telles politiques. En plus d'une gestion macroéconomique appropriée, la situation de la Mauritanie exige une stratégie d'emprunts judicieuse faisant appel aux ressources les plus concessionnelles disponibles en vue de financer les investissements requis pour assurer la croissance et la diversification des exportations ô combien nécessaires.

Tableau A1. Mauritanie: cadre macroéconomique, 2005–26

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011–15	2016–26	2006–26	
	Est.				Projections 1/					
(variations en pourcentage)										
Croissance économique et prix										
PIB réel	5.4	13.9	6.3	2.6	3.9	9.2	4.4	3.6	4.7	
PIB réel non pétrolier	5.4	6.1	7.3	4.9	4.9	4.6	4.3	4.3	4.6	
Déflateur implicite du PIB non pétrolier	18.9	9.3	9.1	6.0	4.5	4.0	4.0	4.0	4.6	
Indice des prix à la consommation (moyenne de la période)	12.1	6.4	8.7	6.0	4.5	4.0	4.0	4.0	4.5	
Indice des prix à la consommation (fin de période)	5.8	9.8	7.0	5.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.5	
(en pourcentage du PIB)										
Investissement et épargne										
Consommation										
Publique	22.5	18.4	17.6	18.3	18.8	16.5	15.2	15.1	15.8	
Non publique	100.0	62.5	59.4	65.5	68.7	63.6	58.0	63.4	62.2	
Investissement brut										
Investissements liés au pétrole	17.7	9.0	8.2	13.1	20.5	16.2	2.7	0.0	3.9	
Investissements non liés au pétrole	18.8	14.1	15.3	16.4	17.0	16.3	15.9	17.0	16.5	
Publics	5.1	5.1	6.3	6.7	6.9	6.2	5.7	5.6	5.8	
Non publics	13.7	9.1	9.0	9.7	10.1	10.1	10.2	11.4	10.7	
Épargne brute										
Publique	-1.1	7.5	4.3	3.0	2.5	4.4	6.5	6.3	5.9	
Non publique	-9.3	12.5	16.9	12.8	10.8	14.0	17.0	11.0	13.0	
Solde courant (transferts officiels et pétrole inclus)										
Balance des biens et services	-58.9	-4.1	-0.4	-13.3	-25.0	-12.7	8.2	4.5	1.7	
Exportations	37.7	56.8	56.7	50.2	45.7	50.8	52.8	40.6	46.2	
Importations 2/	96.6	60.9	57.1	63.4	70.7	63.5	44.6	36.1	44.6	
Revenu net 3/	3.5	-4.7	-6.4	-4.8	-3.4	-4.7	-5.7	-3.7	-4.4	
Transferts nets	8.6	5.7	4.5	4.4	4.1	3.3	2.3	1.5	2.4	
Opérations consolidées des adm. publiques										
(en pourcentage du PIB non pétrolier)										
Recettes et dons 4/	26.4	39.7	30.8	28.1	27.0	29.3	30.1	25.2	27.7	
Recettes non pétrolières	26.4	28.4	25.0	24.3	24.1	23.8	22.8	21.3	22.6	
Idem, hors dons	24.4	26.2	23.1	23.5	23.4	23.2	22.4	21.2	22.1	
<i>Dont</i> : recettes fiscales	15.3	16.0	13.5	13.7	14.0	14.2	14.2	14.2	14.2	
Dépenses et prêts nets	33.5	37.5	33.2	32.3	31.9	31.5	29.1	24.4	27.6	
Dépenses primaires	30.2	34.7	31.2	30.4	30.3	30.1	28.0	23.6	26.5	
Courantes	22.2	24.7	21.1	20.3	20.1	19.9	18.4	15.4	17.5	
Investissements et prêts nets 5/	8.0	10.0	10.2	10.2	10.2	10.2	9.6	8.2	8.9	
Intérêts (brut)	3.2	2.8	2.0	1.9	1.6	1.4	1.1	0.8	1.2	
Solde global	-7.0	2.2	-2.4	-4.2	-4.9	-2.2	1.0	0.8	0.1	
Solde non pétrolier hors dons	-9.1	-11.3	-10.1	-8.8	-8.5	-8.2	-6.6	-3.2	-5.5	
Solde non pétrolier dons inclus	-7.0	-9.1	-8.2	-8.1	-7.8	-7.7	-6.2	-3.1	-5.0	
Solde primaire non pétrolier (dons inclus)	-3.8	-6.3	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2	-5.2	-2.2	-3.9	
Pour mémoire										
PIB nominal (milliards d'ouguiya)	497	744	821	823	845	1,007	1,309	2,221	1,677	
Encours de la dette publique extérieure (millions de \$)										
en fin de période	3,137	2,335	2,391	2,524	2,695	2,826	3,356	4,275	4,275	
Dette intérieure (milliards d'UM) en fin de période	212.5	155.6	145.6	133.0	121.8	100.1	21.7	21.7	21.7	
Compte pétrolier (millions de \$) en fin de période	...	61	61	61	61	61	464	1,175	1,175	
Réserves officielles brutes de la BCM (millions de \$)										
en fin de période	70.2	173.5	228.4	247.6	258.2	285.5	337.8	725.0	725.0	
Idem, en mois d'importations	1.0	2.3	2.9	3.0	3.0	3.1	3.0	3.5	3.2	
PNB par habitant (\$)	686	913	966	962	979	1,124	1,286	1,629	1,395	
Population (millions)	2.8	2.9	3.0	3.0	3.1	3.2	3.4	4.1	3.7	
Prix du pétrole (\$/baril): prix de Chinguetti	...	60.0	56.3	57.3	55.5	53.8	52.4	63.3	59.1	
Prix du pétrole (\$/baril): référence APSP : 26 sept. 2006	...	64.4	63.3	64.3	62.5	60.8	60.0	71.1	66.5	
Production annuelle de pétrole (millions de barils) 6/	...	11.7	10.9	7.3	5.7	14.9	22.2	10.8	13.3	

Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Dans les trois dernières colonnes, moyennes sauf indication contraire.

2/ Le ratio importations/PIB relativement élevé correspond à la phase de mise en valeur de l'exploration pétrolière qui culmine en 2005, puis diminue.

3/ Y compris redevances de pêche payées par l'UE.

4/ L'aide multilatérale PPTTE figure dans les dons.

5/ à partir de 2006, inclut les investissements financés sur ressources extérieures rétrocédées par l'État.

6/ La production pétrolière a commencé en 2006 et devrait s'arrêter en 2024.

Tableau A2. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette extérieure, sans règlement des arriérés, 2002-26 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Moyenne historique 7/	Écart type 7/	Projections						
	2002	2003	2004	2005	2006			2007	2008	2009	2010	2011	2016	2026
Dette extérieure (nominale) 2/	231.9	218.9	204.8	169.4	86.5	78.9	83.0	86.3	75.9	70.7	64.1	49.2		
dont : arriérés en cours de négociation				67.9	46.3	40.9	41.0	40.1	33.8	30.4	24.2	15.1		
Variation de la dette extérieure	-13.1	-13.0	-14.2	-35.4	-82.9	-7.6	4.2	3.3	-10.4	-5.2	-1.9	-1.5		
Flux générateurs d'endettements nets recensés	-16.7	-20.3	-23.5	-38.8	-15.1	-4.0	2.4	3.0	-2.6	-3.0	-3.8	-1.0		
Déficit courant hors intérêts	-6.2	10.8	32.0	44.6	2.2	1.6	13.1	23.6	13.4	-0.2	-7.1	1.2		
Déficit de la balance des biens & services	15.7	28.5	46.3	58.9	4.1	0.4	13.3	25.0	12.7	-2.1	-10.4	0.2		
Exportations	35.3	28.2	32.9	37.7	56.8	56.7	50.2	45.7	50.8	53.8	49.5	34.1		
Importations	51.0	56.7	79.2	96.6	60.9	57.1	63.4	70.7	63.5	51.6	39.2	34.3		
Transferts courants nets (négatifs=entrée nette)	-7.8	-10.4	-7.3	-8.6	-8.6	1.4	-4.4	-4.1	-3.3	-2.8	-1.8	-1.3		
Autres flux courants (négatifs=entrée nette)	-14.2	-7.4	-7.0	-5.7	3.8	5.7	4.2	2.7	4.1	4.7	5.1	2.3		
IDE nets (négatifs= entrée nette)	-5.9	-7.9	-26.2	-43.5	-2.1	-1.1	-9.1	-18.0	-9.9	1.7	5.0	-0.8		
Dynamique de la dette endogène 3/	-4.6	-23.2	-29.3	-40.0	-15.3	-4.4	-1.5	-2.6	-6.1	-4.5	-1.7	-1.4		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	1.4	1.3	1.4	1.2	0.6	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2.6	-11.6	-9.7	-8.9	-15.9	-5.0	-2.1	-3.1	-6.7	-5.0	-2.3	-2.1		
Contribution des variations des prix et du taux de change	-3.4	-12.9	-20.9	-32.3		
Reste 4/	3.7	7.3	9.3	3.5	-67.7	-3.6	1.7	0.3	-7.8	-2.2	1.9	-0.5		
dont : allègement de la dette 5/	-4.8	-3.8	-2.9	-2.6	-31.7	-2.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0		
dont : variation des avoirs bruts	3.6	-4.8	-3.4	-0.6	11.0	2.7	0.8	-0.2	0.3	1.9	3.1	0.7		
VAN de la dette extérieure	100.4	70.2	63.6	66.2	68.3	60.0	55.8	51.3	42.4		
En pourcentage des exportations	266.7	123.4	112.1	132.0	149.4	118.0	103.8	103.7	124.2		
Ratio service de la dette/exportations (en %)	9.5	13.1	8.7	8.5	4.1	4.5	3.5	2.8	2.1	2.2	3.4	6.7		
Besoin de financement brut total (milliards de \$ EU)	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.3		
Déficit courant hors intérêts qui stabilise le ratio d'endettement	6.8	23.8	46.2	80.0	85.1	9.2	8.9	20.3	23.8	5.0	-5.2	2.7		
Principales hypothèses macroéconomiques														
Croissance du PIB réel (en %)	1.1	5.6	5.2	5.4	2.1	13.9	6.3	2.6	3.9	9.2	7.4	4.4		
Déflateur du PIB en \$ EU (variation en %)	1.4	5.9	10.6	18.7	2.6	10.4	3.8	-2.3	-1.2	9.1	4.3	1.8		
Taux d'intérêt effectif (en %) 6/	0.6	0.6	0.7	0.8	0.7	0.2	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	1.0		
Croissance des exportations de B&S (en \$, en %)	1.1	-10.7	35.6	43.3	8.8	21.7	123.5	10.1	-11.3	-6.4	32.4	18.5		
Croissance des importations de B&S (en \$, en %)	-6.1	24.2	62.3	52.8	20.7	27.2	-6.6	3.4	11.4	14.4	7.0	-8.9		
Élément de don des nouveaux emprunts publics (en %)	43.6	41.2	39.9	39.7	28.5	6.2		
Four mémoire :														
PIB nominal (en milliards de \$ EU)	1.1	1.3	1.5	1.9	2.8	3.1	3.1	3.1	3.7	4.2	5.4	8.7		

Source : simulations des services du FMI.

1/ Cette projection repose sur l'hypothèse que les arriérés de la Mauritanie envers les créanciers non membres du Club de Paris ne sont pas résorbés, mais ne tiennent pas compte de la possibilité de frais de pénalité supplémentaires sur l'encours des arriérés à la fin de 2005.

2/ Dette extérieure du secteur public exclusivement.

3/ Calcul : $(r - g - \rho)/(1+g+\rho)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente; r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$ EU.

4/ Inclut l'allègement de la dette, les pénalités de retard sur les arriérés, la variation des avoirs extérieurs brut et les ajustements de valeur. Aux fins des projections, on inclut également la contribution des variations des prix et du taux de change.

5/ Inclut l'allègement de la dette bilatérale PPTE (l'allègement de la dette multilatérale PPTE est déjà inclus dans les transferts courants nets) et, en 2006, l'allègement IADM.

6/ Charges d'intérêts de la période en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

7/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur la période 1988-2005, sous réserve que les chiffres soient disponibles.

Tableau A3. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence (résorption des arriérés), 2002-26 1/

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Moyenne historique 7/	Écart type 7/	Projections									
	2002	2003	2004	2005	2006			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dette extérieure (nominale) 2/	231.9	218.9	204.8	169.4	86.5	39.1	43.3	47.6	43.4	41.6	42.2	42.2	42.2	41.8	41.1	34.1	
dont : arriérés en cours de négociation				67.9	46.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Variation de la dette extérieure	-13.1	-13.0	-14.2	-35.4	-82.9	-47.4	4.2	4.3	-4.2	-1.8	0.6	0.0	0.0	-0.3	-0.3	-0.5	
Flux générateurs d'endettements nets recensés	-16.7	-20.3	-23.5	-38.8	-15.1	-3.2	3.6	4.6	0.5	-0.8	-0.9	-0.7	-0.7	-1.6	-2.8	-0.4	
Déficit courant hors intérêts	-6.2	10.8	32.0	44.6	11.6	17.7	2.2	13.1	23.6	13.4	-0.2	-4.3	-7.5	-8.1	-7.3	1.2	
Déficit de la balance des biens & services	15.7	28.5	46.3	58.9	4.1	0.4	13.3	25.0	12.7	-2.1	-7.0	-10.5	-11.1	-10.6	-10.4	0.2	
Exportations	35.3	28.2	32.9	37.7	56.8	56.7	50.2	45.7	50.8	53.8	54.5	53.5	52.2	50.8	49.5	34.1	
Importations	51.0	56.7	79.2	96.6	60.9	57.1	63.4	70.7	63.5	51.6	47.5	43.0	41.1	40.2	39.2	34.3	
Transferts courants nets (négatifs=entrée nette)	-7.8	-10.4	-7.3	-8.6	-5.7	-4.5	-4.4	-4.1	-3.3	-2.8	-2.5	-2.3	-2.1	-1.9	-1.8	-1.3	
Autres flux courants (négatifs=entrée nette)	-14.2	-7.4	-7.0	-5.7	3.8	5.7	4.2	2.7	4.1	4.7	5.2	5.3	5.1	5.2	5.1	2.3	
IDE nets (négatifs= entrée nette)	-5.9	-7.9	-26.2	-43.5	-11.9	15.1	-2.1	-1.1	-9.1	-18.0	1.7	4.4	7.7	8.2	6.2	-0.8	
Dynamique de la dette endogène 3/	-4.6	-23.2	-29.3	-40.0	-15.3	-3.7	-0.3	-0.9	-3.0	-2.2	-1.0	-0.9	-0.8	-0.5	-0.8	-0.8	
Contribution du taux d'intérêt réel, moyen	1.4	1.3	1.4	1.2	0.6	1.3	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.6	-11.6	-9.7	-8.9	-15.9	-5.0	-1.0	-1.6	-3.7	-2.9	-1.7	-1.6	-1.5	-1.2	-1.5	-1.4	
Contribution des variations des prix et du taux de change	-3.4	-12.9	-20.9	-32.3	-67.7	-44.2	0.6	-0.3	-4.7	-1.0	1.5	0.7	0.7	1.2	2.1	-0.1	
Reste 4/	3.7	7.3	9.3	3.5	-31.7	-41.9	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont : allègement de la dette 5/	-4.8	-3.8	-2.9	-2.6	11.0	2.1	0.8	-0.2	0.3	2.0	2.3	1.8	1.5	2.4	3.1	0.7	
dont : variation des avoirs bruts	3.6	-4.8	-3.4	-0.6	70.2	24.0	26.7	29.7	27.5	26.7	27.5	27.9	28.3	28.4	28.4	27.3	
VAN de la dette extérieure	100.4	123.4	42.3	53.1	64.9	54.1	49.7	50.4	52.1	54.2	56.0	57.3	79.9	
En pourcentage des exportations	266.7	4.1	5.9	3.8	3.1	2.4	2.5	2.6	2.9	3.3	3.7	3.7	6.7	
Ratio service de la dette/exportations (en %)	9.5	13.1	8.7	8.5	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	
Besoin de financement brut total (milliards de \$ EU)	6.8	23.8	46.2	80.0	85.1	48.9	8.9	19.3	17.7	1.6	-4.9	-7.5	-8.1	-6.9	-6.4	1.7	
Déficit courant hors intérêts qui stabilise le ratio d'endettement	
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en %)	1.1	5.6	5.2	5.4	4.1	2.1	6.3	2.6	3.9	9.2	7.4	4.2	3.9	3.6	2.9	4.4	
Déflateur du PIB en \$ EU (variation en %)	1.4	5.9	10.6	18.7	2.6	10.4	30.0	3.8	-2.3	-1.2	9.1	4.3	0.8	1.6	1.1	2.0	
Taux d'intérêt effectif (en %)	0.6	0.6	0.7	0.8	0.7	0.2	0.6	1.6	1.8	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	
Croissance des exportations de B&S (en \$, en %)	1.1	-10.7	35.6	43.3	8.8	21.7	123.5	10.1	-11.3	-6.4	32.4	18.5	6.4	3.7	2.1	2.2	
Croissance des importations de B&S (en \$, en %)	-6.1	-24.2	62.3	52.8	20.7	27.2	-6.6	3.4	11.4	14.4	7.0	-8.9	-3.3	-4.3	0.0	2.8	
Élément de don des nouveaux emprunts publics (en %)	43.5	43.6	41.2	39.9	39.7	39.6	37.3	35.1	32.9	30.7	
Pour mémoire :																	
PIB nominal (en milliards de \$ EU)	1.1	1.3	1.5	1.9	2.8	3.1	3.1	3.1	3.1	3.7	4.2	4.4	4.7	4.9	5.1	5.4	

Source : simulations des services du FMI.

1/ Ce scénario de référence repose sur l'hypothèse de la résolution des problèmes d'arriérés actuels de la Mauritanie vers la fin de 2007.

2/ Dette extérieure du secteur public exclusivement.

3/ Calcul : $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g-\rho+gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente; r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du déflateur du PIB en \$ EU.

4/ Inclut l'allègement de la dette, les pénalités de retard sur les arriérés, la variation des avoirs extérieurs brut et les ajustements de valeur. Aux fins des projections, on inclut également la contribution des variations des prix et du taux de change.

5/ Inclut l'allègement de la dette bilatérale PPTTE (l'allègement de la dette multilatérale PPTTE est déjà inclus dans les transferts courants nets) et, en 2006, l'allègement IADM.

6/ Charges d'intérêts de la période en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

7/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur la période 1998-2005, sous réserve que les chiffres soient disponibles.

Tableau A4. Mauritanie: analyses de sensibilité des grands indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, scénario de référence (réglement des arriérés), 2006-26
(en pourcentage)

	Projections											
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2026
Ratio VAN de la dette/PIB												
Référence	70	24	27	30	27	27	27	28	28	28	28	27
A. Scénarios alternatifs normalisés												
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007-26 1/	70	25	23	21	19	18	19	19	18	19	21	25
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007-26 2/	70	25	29	33	32	32	33	34	35	36	37	41
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	70	25	28	31	29	28	29	30	30	30	30	29
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 3/	70	33	45	48	44	42	42	42	42	41	40	32
B3. Déflateur du PIB en \$ à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	70	27	32	36	33	32	33	34	34	34	34	33
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 4/	70	25	35	39	35	34	35	35	35	35	34	29
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de 1/2 écart type	70	30	31	34	32	31	32	32	32	32	32	30
B6. Dépréciation nominale de 30 % en une fois par rapport au scénario de référence en 2007 5/	70	34	38	42	39	38	39	40	40	40	40	39
Ratio VAN de la dette/exportations												
Référence	123	42	53	65	54	50	50	52	54	56	57	80
A. Scénarios alternatifs												
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007-26 1/	123	45	46	46	38	34	34	35	35	38	42	72
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007-26 2/	123	44	58	73	63	59	61	64	68	71	74	121
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	123	42	53	65	55	50	51	53	55	56	58	80
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 3/	123	74	115	135	111	100	100	102	103	104	104	119
B3. Déflateur du PIB en \$ à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	123	42	53	65	55	50	51	53	55	56	58	80
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 4/	123	45	71	84	70	63	64	68	67	68	69	86
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de 1/2 écart type	123	53	57	70	58	53	54	55	58	59	60	83
B6. Dépréciation nominale de 30 % en une fois par rapport au scénario de référence en 2007 5/	123	42	53	65	55	50	51	53	55	56	58	80
Ratio service de la dette/exportations												
Référence	4	6	4	3	2	2	2	3	3	3	4	7
A. Scénarios alternatifs												
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007-26 1/	5	4	4	3	2	2	2	2	2	2	2	6
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007-26 2/	5	3	4	3	3	3	3	3	3	3	4	10
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	5	3	4	3	2	2	2	3	3	3	4	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 3/	5	4	6	6	4	4	4	6	7	8	8	12
B3. Déflateur du PIB en \$ à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	5	3	4	3	2	2	2	3	3	3	4	8
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à la moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 4/	5	3	4	4	3	3	3	3	3	4	5	9
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de 1/2 écart type	5	4	4	3	2	2	2	3	3	3	4	8
B6. Dépréciation nominale de 30 % en une fois par rapport au scénario de référence en 2007 5/	5	3	4	3	2	2	2	3	3	3	4	8
Pour mémoire :												
Élément de don supposé pour le financement résiduel (requis en sus du niveau du scénario de référence) 6/	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

Source: projections et simulations des services du FMI.

- 1/ Les variables sont le taux de croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en \$ EU), le solde courant hors intérêts en % du PIB et les flux non générateurs d'endettement.
- 2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 point à celui du scénario de référence, mais que le différé d'amortissement et l'échéance sont les mêmes.
- 3/ On suppose que la valeur des exportations reste de façon permanente au niveau plus bas, mais que ratio solde courant/PIB revient à son niveau de référence après le choc ce qui suppose implicitement un ajustement du niveau des importations)
- 4/ Transferts officiels et privés et IDE.
- 5/ Par dépréciation, on entend une diminution en pourcentage du taux dollar/monnaie locale qui ne dépasse jamais 100 %.
- 6/ Valable pour tous les scénarios sauf A2 (emprunts assortis de conditions moins favorables), pour lequel les conditions de financement sont indiquées à la note 2.

Tableau A5. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence (règlement des arriérés), 2003-26
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Écart type 5/	Projections						Moyenne 2012-26
	2003	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011	2006-12	2016	
Dette du secteur public 1/	259.5	240.3	212.3	105.2	95.9	98.5	100.1	85.3	78.2	65.0	49.3		
dont : partie libellée en devises	221.1	196.4	169.6	84.3	78.2	82.4	85.7	75.4	70.8	63.7	48.5		
Variation de la dette du secteur public	65.0	-19.2	-28.0	-107.1	-9.2	2.6	1.6	-14.8	-7.1	-2.1	-1.3		
Flux générateurs d'endettement recensés	-10.2	-43.7	-37.2	-103.9	-8.3	3.1	1.5	-14.7	-9.2	-5.9	-2.3		
Déficit primaire	9.0	1.8	3.8	-3.9	0.4	2.0	3.0	0.6	-0.9	-3.0	1.1	-1.5	
Recettes et dons	35.4	32.9	26.4	30.8	25.3	24.7	24.6	23.8	23.7	24.3	21.4		
dont : dons	4.7	3.1	2.1	1.7	1.6	0.7	0.6	0.5	0.4	0.2	0.1		
Dépenses primaires (hors intérêts)	44.4	34.7	30.2	26.9	25.7	26.8	27.6	24.4	22.7	21.3	22.4		
Dynamique automatique de la dette	-14.0	-41.6	-37.6	-68.3	-8.3	1.4	-1.1	-14.9	-8.0	-2.8	-3.3		
Contribution du différentiel taux d'intérêt/croissance	-11.1	-17.8	-19.9	-35.4	-6.9	-1.9	-3.6	-9.9	-6.8	-2.9	-2.4		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.8	-5.0	-7.5	-9.5	-0.6	0.6	0.1	-1.4	-1.0	-0.5	-0.3		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-10.3	-12.8	-12.4	-25.9	-6.3	-2.5	-3.7	-8.4	-5.9	-2.4	-2.1		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-3.0	-23.8	-17.7	-32.9	-1.4	3.3	2.5	-5.0	-1.2		
Autres flux générateurs d'endettement recensés	-5.2	-3.9	-3.4	-31.7	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.1	0.0		
Produit des privatisations (négligé)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Reconnaissance d'engagements implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (PTE et autre)	-5.2	-3.9	-3.4	-31.7	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.1	0.0		
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Reste, y compris variation des avoirs	75.2	24.5	9.3	-3.2	-0.9	-0.5	0.0	-0.1	2.1	3.8	1.0		
VAN de la dette du secteur public	38.4	43.8	144.3	91.1	41.7	42.8	44.1	37.4	34.3	29.8	27.6		
dont : partie libellée en devises	0.0	0.0	101.6	70.2	24.0	26.7	29.7	27.5	26.8	28.5	26.9		
dont : dette extérieure	70.2	24.0	26.7	29.7	27.5	26.8	28.5	26.9		
Besoin de financement brut 2/	24.6	16.5	18.8	11.4	10.2	10.5	10.8	5.5	2.6	0.6	4.3		
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (en %) 3/	108.5	133.3	546.1	296.0	165.1	173.3	179.4	157.4	144.8	123.1	128.2		
dont : dette extérieure	228.0	95.0	107.9	120.8	115.6	113.3	117.4	125.9		
Ratio service de la dette/recettes (en %) 3/ 4/	19.9	20.2	24.4	14.0	13.8	14.8	16.2	8.4	6.8	9.0	11.8		
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette/PIB	-56.0	21.1	31.7	103.3	9.6	-0.5	1.4	15.3	6.2	-0.9	2.4		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en %)	5.6	5.2	5.4	3.2	13.9	6.3	2.6	3.9	9.2	7.4	4.4	3.6	
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette en devises (en %)	1.4	1.0	1.1	1.2	0.1	0.9	0.7	0.8	0.7	0.6	0.7	1.2	
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette en ouguiya (en %)	-0.2	-7.1	-12.1	-3.4	5.0	-20.7	2.0	8.3	7.1	-1.1	6.4	6.1	
Dépréciation du taux de change réel (en %, + = dépréciation)	-2.0	-11.5	-9.7	2.3	9.5	-22.4	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	2.5	11.5	18.9	7.1	5.7	31.4	3.8	-2.3	-1.2	9.1	5.7	2.9	
Croissance des dépenses primaires (déflateur du PIB en %)	33.4	-17.8	-8.2	25.9	1.4	1.5	6.9	7.0	0.2	2.3	4.4	3.5	

Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Dette brute de l'administration centrale.

2/ Le besoin de financement brut est égal à la somme du déficit primaire, du service de la dette et de l'encaissement de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes incluant les dons.

4/ Le service de la dette est la somme des intérêts et de l'amortissement du principal de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve que les chiffres soient disponibles.

Tableau A6. Mauritanie : analyses de sensibilité des grands indicateurs de la dette publique, scénario de référence, 2006–26

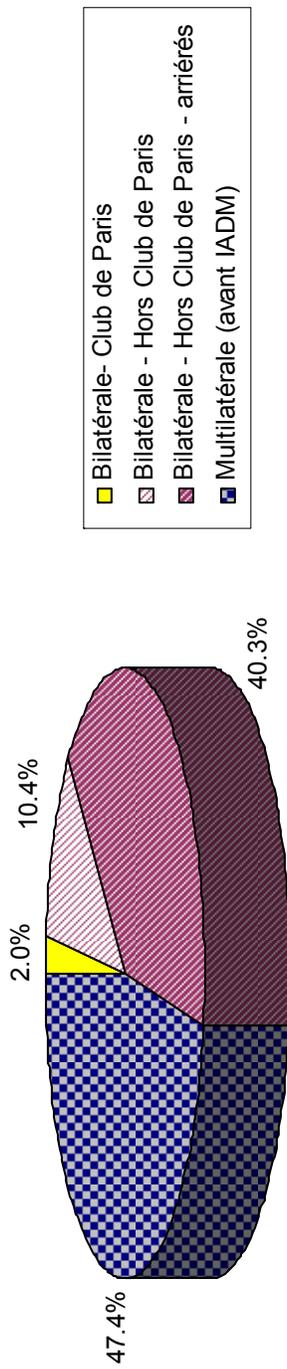
	Projections							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2016	2026
Ratio VAN de la dette/PIB								
Référence	91	42	43	44	37	34	30	28
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	91	44	45	46	42	43	58	85
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2006	91	38	33	28	19	15	0	0
A3. Croissance en permanence plus faible du PIB 1/	91	42	44	46	40	38	40	63
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	91	46	50	53	47	45	50	64
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	91	49	57	58	50	46	41	38
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de 1/2 écart type	91	48	53	54	46	42	38	35
B4. Dépréciation réelle de 30 % en une fois en 2007	91	52	52	53	45	41	36	35
B5. Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2007	91	51	52	54	46	42	38	35
Ratio VAN de la dette/recettes 2/								
Référence	296	165	173	179	157	145	123	129
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	296	175	182	185	177	180	237	397
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2006	296	149	135	115	0	0	0	0
A3. Croissance en permanence plus faible du PIB 1/	296	167	178	187	168	158	165	295
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	296	180	202	217	199	192	205	299
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	296	196	230	237	209	194	170	177
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de 1/2 écart type	296	190	213	219	193	178	156	166
B4. Dépréciation réelle de 30 % en une fois en 2007	296	204	211	215	187	171	148	165
B5. Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2007	296	202	212	218	193	178	155	161
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Référence	14	14	15	16	8	7	9	12
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	14	14	17	17	8	9	22	40
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2006	14	14	9	6	0	0	0	0
A3. Croissance en permanence plus faible du PIB 1/	14	14	15	17	10	8	14	30
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	14	15	18	21	14	12	17	32
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	14	14	26	30	14	11	12	19
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de 1/2 écart type	14	14	22	24	12	9	11	17
B4. Dépréciation réelle de 30 % en une fois en 2007	14	14	16	18	10	8	11	15
B5. Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2007	14	14	28	22	12	9	11	17

Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

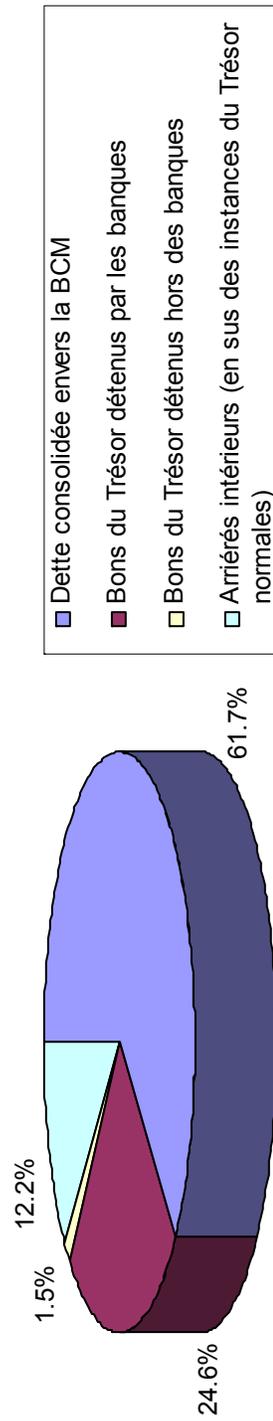
1/ On suppose que le taux de croissance du PIB réel est égal à celui du scénario de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de 20 (nombre d'années de la période de projection).

2/ Recettes incluant les dons.

Graphique A1. Mauritanie: Composition de l'encours nominal de la dette extérieure à la fin de 2005
 Total: 3.137 millions de \$

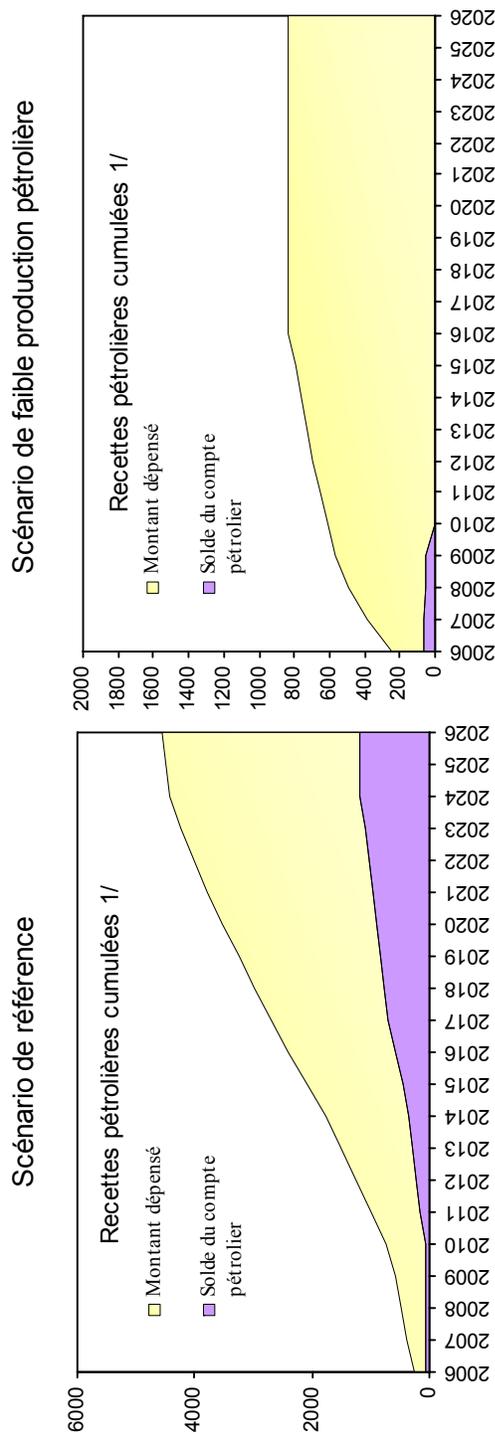
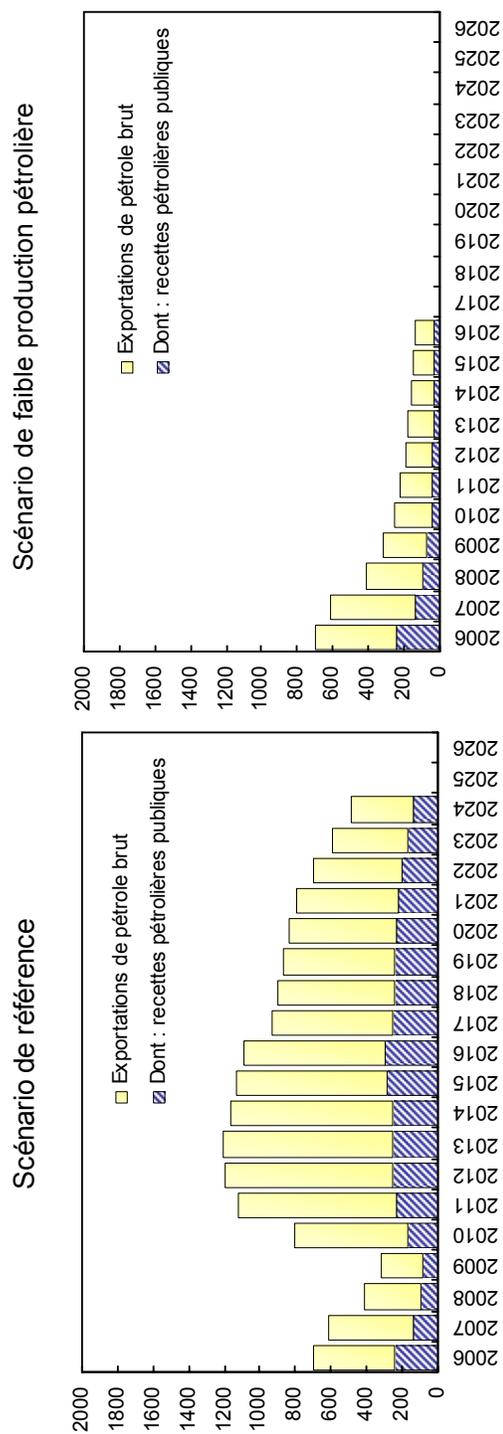


Graphique A2. Mauritanie: Composition de l'encours nominal de la dette intérieure à la fin de 2005
 Total: 212,5 milliards d'UM



Sources : autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

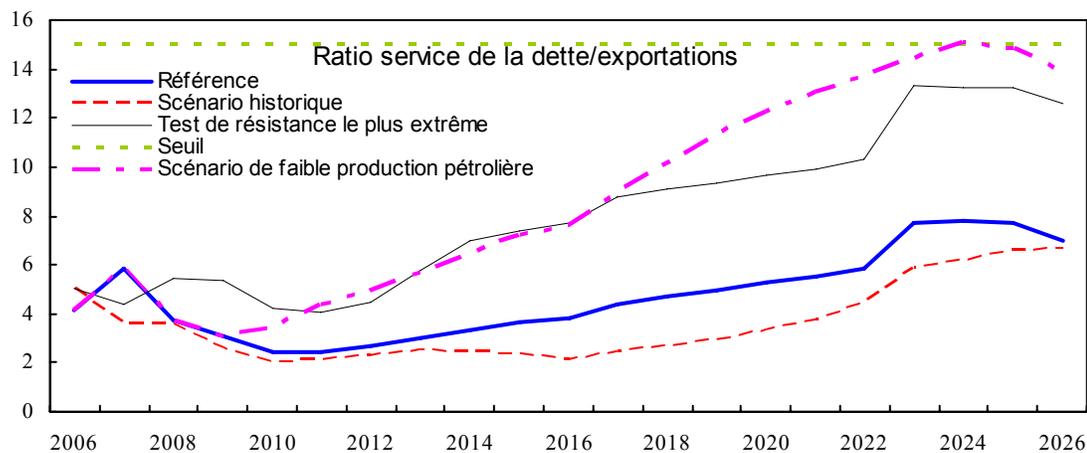
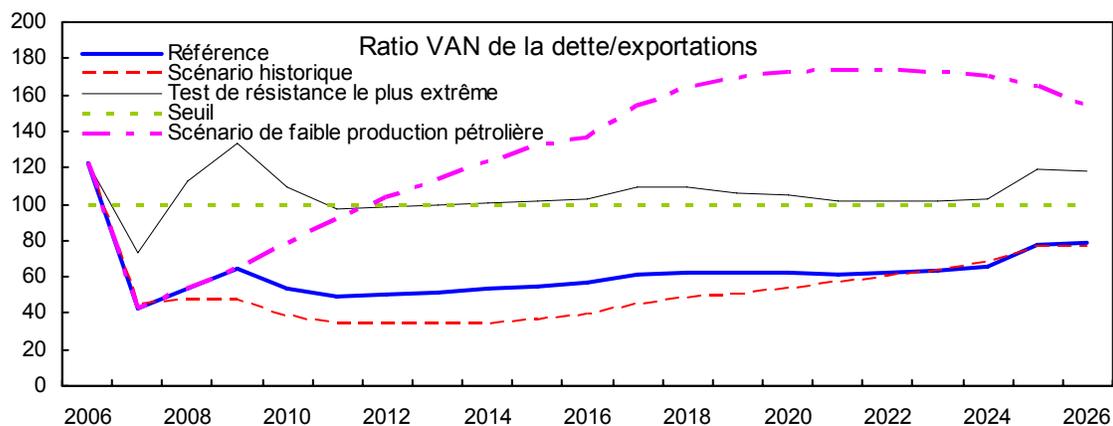
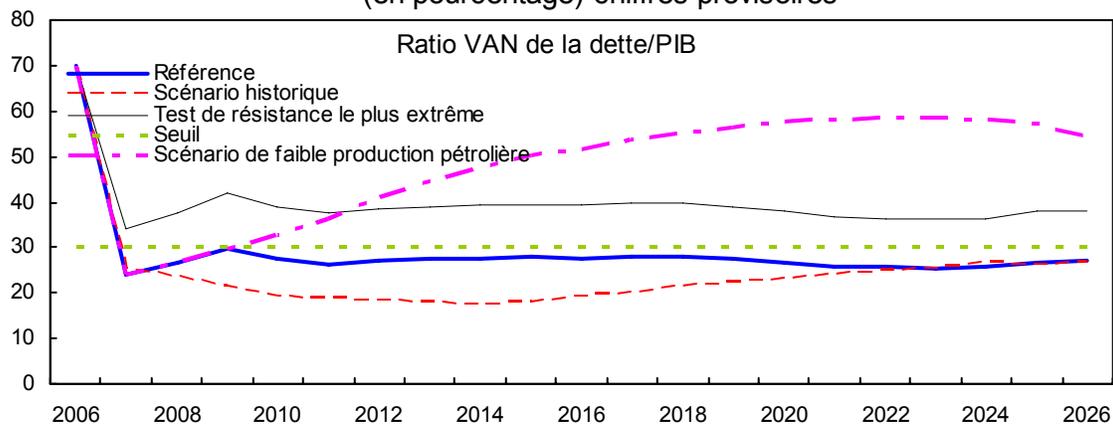
Graphique A3. Mauritanie : Projections des recettes pétrolières et de leur utilisation 2006–26
(en millions de \$ EU courants)



Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

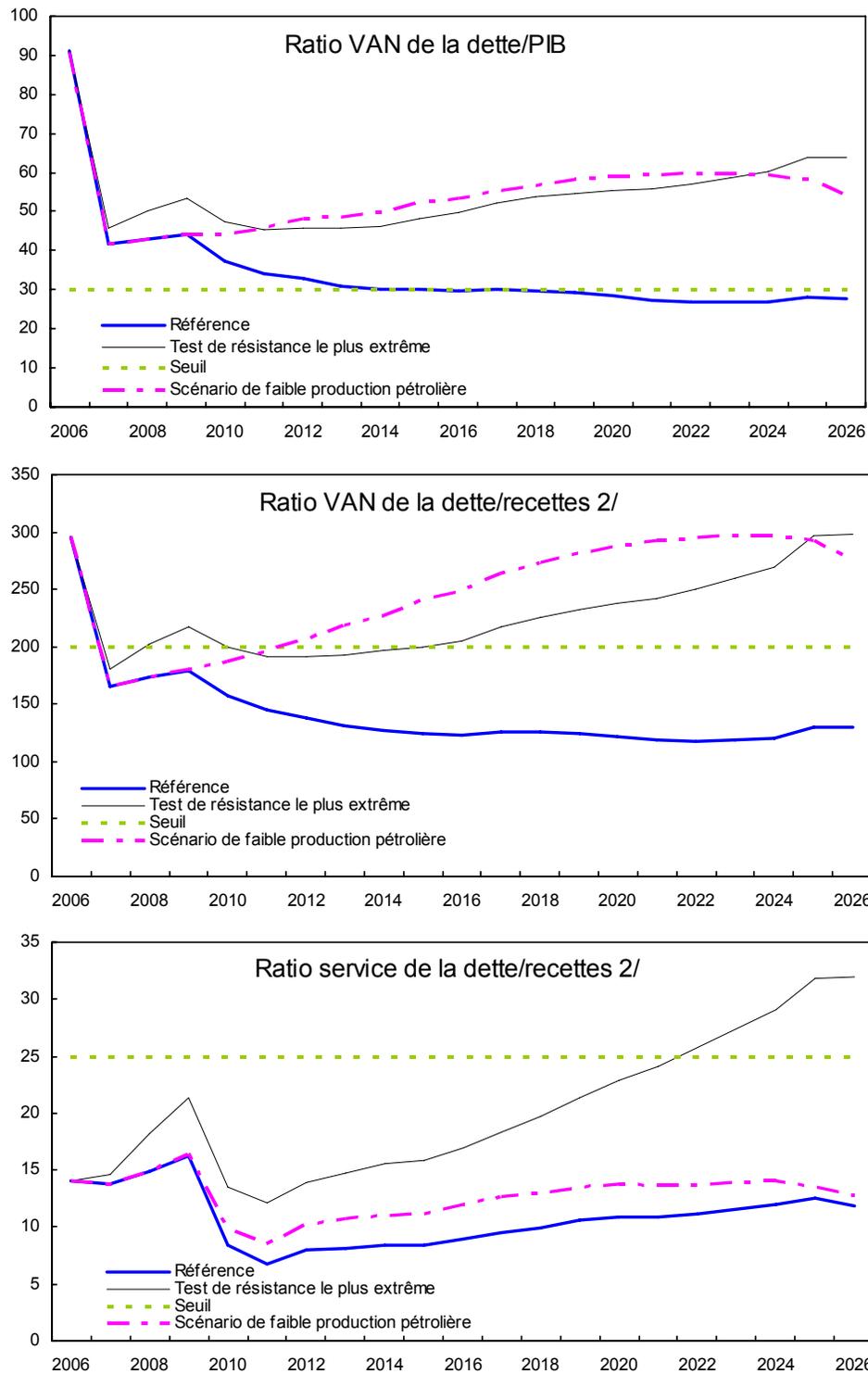
1/ Y compris revenus en capital sur le compte pétrolier.

Graphique A4. Mauritanie : évolution des indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2006–26
(en pourcentage)-chiffres provisoires



Source: projections et simulations des services du FMI.

Graphique A5.Mauritanie : évolution des indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2006–26 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2016.
2/ Recettes et dons.

Annexe II. Mauritanie—Relations avec le FMI

Au 31 octobre 2006

I. **Statut** : date d'admission : le 10 septembre 1963 Article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	64,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	64,40	100,01
Position de réserve au FMI	0,00	0,00

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	9,72	100,00
Avoirs	0,13	1,30

IV. **Encours des achats et des prêts** : Aucun

V. Accords financiers :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	18 juillet 2003	7 novembre 2004 ¹	6,44	0,92
FRPC	21 juillet 1999	20 décembre 2002	42,49	42,49
FRPC	25 janvier 1995	13 juillet 1998	42,75	42,75

VI. Projections des obligations financières envers le FMI

(En millions de DTS ; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Principal					
Commissions/intérêts	0,09	0,39	0,39	0,39	0,39
Total	0,09	0,39	0,39	0,39	0,39

¹ Date d'annulation

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

	<u>Cadre renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	
Date du point de décision	Février 2000
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ²	622,00
<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	46,76
(en millions d'équivalents DTS)	34,80
Date du point d'achèvement	Juin 2002
II Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé en faveur du pays membre	34,80
Assistance transitoire	16,88
Solde au point d'achèvement	17,92
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ³	3,63
Total des décaissements	38,43

Point de décision : stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions nécessaires pour bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir dans le cadre de cette initiative.

Assistance intérimaire : ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement ; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 % et 75 % dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt défini à la note 2. Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

VIII. Mise en œuvre de l'aide au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale :

² L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

³ Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissés pendant la période intérimaire.

I. Allègement total de la dette (millions de DTS) ⁴	32,91
Dont : IADM	30,23
PPTE	2,68

II. Allègement de dette par facilité (millions de DTS) :

	Dette admissible		
Date d'exécution	CRG	FRPC	Total
Juin 2006	s.o.	32,91	32,91

IX. Évaluations des sauvegardes

La BCM a été soumise à une évaluation complète des mesures de sauvegarde, achevée le 21 mai 2004. L'évaluation a révélé de graves lacunes dans le dispositif de sauvegardes de la banque et a montré que peu de progrès avaient été accomplis (hormis la désignation d'un cabinet d'audit international) pour renforcer le dispositif des sauvegardes de la BCM depuis l'évaluation transitoire de 2002 de son mécanisme d'audit externe. L'évaluation a notamment décelé des facteurs de vulnérabilité critiques dans les domaines de l'information financière (y compris dans la communication de données monétaires au FMI) et des mesures de contrôle. Un certain nombre de recommandations ont été formulées pour pallier ces facteurs de vulnérabilité, y compris pour ce qui est de l'audit des réserves de change et des données monétaires pour le programme, l'élaboration d'états financiers selon les normes internationales d'information financière et de mesures visant à améliorer le contrôle de la gestion des réserves. Des mesures ont été prises dans certains domaines et un nouveau calendrier de mise en œuvre des recommandations restantes a été convenu avec les autorités en novembre 2005. Les audits externes pour les exercices 2003, 2004 et 2005 ont été finalisés. Les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées par le Conseil d'administration de la BCM et des états financiers conformes aux IFRS devraient être établis pour l'exercice 2006. Les recommandations ayant trait aux données monétaires pour le programme demeurent pertinentes dans la perspective du programme envisagé.

X. Régime de change

La monnaie de la Mauritanie est l'ouguiya (UM). L'ouguiya est de facto rattaché au dollar EU, en dépit d'ajustements mineurs du taux central en 2004–05. Depuis le 24 octobre 2005, un dollar EU équivaut à 268,6 UM. En août 2002, la BCM a publié deux circulaires : la

⁴ En vertu de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), les pays membres admissibles qui ont droit à une aide obtiennent un allègement de dette de 100 %. L'allègement porte sur l'encours dû au FMI à fin 2004 qui demeure impayé au moment où le membre satisfait aux conditions donnant droit à l'allègement de dette. L'IADM est financée au moyen d'apports bilatéraux et des ressources propres du FMI, ainsi que des ressources déjà décaissées au membre au titre de l'Initiative PPTE (voir la section VII ci-dessus).

première limitait et réglementait le traitement des billets de banque étrangers, tandis que la seconde réimposait une variante de l'obligation de rétrocession de devises selon laquelle 70 % des recettes d'exportation de poisson doivent être rapatriées par l'intermédiaire de la BCM. En juillet 2005, cette obligation de rétrocession a été ramenée à 60 %. En juillet 2006, l'obligation de rétrocession a été annulée dans le cas des petits exportateurs de poisson pélagique et, en octobre 2006, réduite à nouveau à 25 % pour les exportations de la société publique de commerce extérieur SMCP. En octobre 2006, la BCM a supprimé le rationnement des devises étrangères, qui constitue une restriction sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes selon la section 2 a) de l'article VIII. La BCM a l'intention de mettre en place un nouveau marché de change d'ici la fin de 2006, suite à la suspension à la mi-2003 du précédent système d'enchères de devises.

XI. Dernières consultations au titre de l'article IV

Les consultations au titre de l'article IV pour 2006 se sont déroulées à Nouakchott du 26 avril au 9 mai 2006. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (Rapport sur les économies nationales n° 06/272) le 21 juin 2006. Le Conseil a approuvé le document relatif au point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE pour la Mauritanie le 7 juin 2002.

XII. Participation au PESF, aux RONC et aux évaluations du centre financier *offshore* (CFO)

Une mission conjointe FMI/Banque mondiale de préparation d'un programme d'évaluation du secteur financier s'est rendue à Nouakchott en février 2005 et a demandé des données financières détaillées, notamment pour chacune des banques. Suite au règlement des questions de données, une mission a eu lieu du 9 février au 3 mars 2006, afin d'évaluer la solidité et les facteurs de vulnérabilité du secteur financier; d'évaluer l'offre de services financiers et d'identifier les services et les marchés qui manquent; d'examiner le cadre réglementaire, juridique et judiciaire; et d'identifier des mesures de politique économique destinées à remédier aux vulnérabilités et à surmonter les obstacles à la fourniture effective d'un large éventail de services financiers. Le rapport final sur le module de transparence des finances publiques du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) a été établi au terme de deux missions qui ont eu lieu respectivement du 14 au 24 mai 2002 et du 6 au 13 août 2002. Le RONC final sur les finances publiques figure sur le site Web du FMI.

XIII. Assistance technique (depuis 2001)

1. Département des systèmes monétaires et financiers
(anciennement Département de la monnaie et des changes)
 - a. Monnaie et banque

Mission de suivi sur la réforme des instruments monétaires et l'évaluation des besoins en matière d'assistance technique : 7–20 février 2001.

Mission d'un expert résident sur le contrôle bancaire : 1^{er} août 2001–2 février 2003; et 6 janvier–3 février 2004.

Mission de suivi sur les instruments du marché monétaire : 7–19 mars 2006

b. Régime de change

Missions périodiques d'un expert-conseil pour la réforme du régime de change : 2001–02.

Mission consacrée aux marchés des changes : 9–23 janvier 2005.

Missions périodiques d'un expert sur la gestion des réserves de change : 13–26 juillet 2005.

2. Département des finances publiques

Mission d'assistance technique sur le suivi des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté : 10–17 octobre 2001.

Mission d'assistance technique sur l'établissement d'un système de remboursement de la TVA : 18–23 novembre 2001.

Mission d'assistance technique sur la réforme des impôts sur le revenu et les bénéfiques : 7–21 juillet 2003.

Mission d'assistance technique sur la gestion des dépenses publiques : 3–19 avril 2005.

Mission d'assistance technique sur la réforme de l'administration fiscale : 14–18 juin 2005.

Mission d'assistance technique sur la politique des impôts : 25 mai–8 juin 2006.

Mission d'assistance technique sur l'administration douanière : 5–16 juin 2006.

Mission d'assistance technique sur la gestion des recettes pétrolières : 24 octobre–7 novembre 2006.

3. Département juridique

Mission d'assistance technique sur la rédaction de projets de lois sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : 23 février–1^{er} mars 2005.

4. Département des statistiques

Mission d'assistance technique sur les statistiques monétaires : 9–22 janvier 2002.

Mission d'assistance technique sur les statistiques de balance des paiements : 17–30 juin 2003.

Mission d'assistance technique sur le SGDD : 14–28 avril 2004.

Mission d'un consultant sur les statistiques monétaires et bancaires : 8–22 novembre 2005

Mission d'assistance technique sur les statistiques de balance des paiements : 5–18 avril 2006.

Mission d'assistance technique sur les statistiques monétaires et financières : 13–26 juillet 2006

5. AFRITAC

Plusieurs missions d'assistance technique entre 2003 et 2006, notamment sur l'administration fiscale et douanière, l'informatisation de la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette extérieure, les statistiques de finances publiques et la réglementation et le contrôle des établissements de microfinance.

XIV. Représentant résident

M. Philippe Callier est représentant résident en Mauritanie depuis octobre 2004.

ANNEXE III : MAURITANIE : RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**Au 31 octobre 2006****Partenariat pour la stratégie de développement de la Mauritanie**

1. La Mauritanie a établi son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (CSLP) en février 2001 et a été un des premiers pays à le faire. Depuis lors, deux rapports d'avancement du CSLP (RA) ont été établis et soumis aux Conseils d'administration des institutions de Bretton Woods, respectivement en juin 2002 et juillet 2003.¹ La version finale du deuxième CSLP, qui s'inspire des conclusions de l'enquête nationale sur les ménages récemment achevée (EPCV 2004) et qui porte sur la période 2006–10, a été reçue en octobre 2006. Le CSLP et le Rapport conjoint d'assistance technique doivent être soumis aux Conseils d'administration des institutions de Bretton Woods en décembre 2006.
2. Le gouvernement de transition, qui a été mis en place à la suite du coup d'État d'août 2005, s'est empressé de rétablir la stabilité macroéconomique, qui s'était détériorée en raison d'importantes dépenses hors budget sur plusieurs années. Il a également entrepris un ambitieux programme de réforme centré sur le rétablissement de la démocratie, le renforcement du pouvoir judiciaire et l'assainissement de la gestion des finances publiques. La Banque a officiellement renoué les relations avec la Mauritanie en janvier 2006 (conformément à l'OP 7.30 «relations avec les gouvernements de facto») et est libre d'entreprendre de nouvelles opérations.
3. La Banque mondiale et le FMI continuent à collaborer étroitement pour aider le gouvernement mauritanien à mettre en œuvre sa stratégie à moyen terme de réduction de la pauvreté, chaque institution jouant le rôle de chef de file dans ses domaines de compétence. La Banque continue à piloter le dialogue sur les réformes structurelles sectorielles, y compris le secteur financier, les privatisations et le suivi et l'évaluation de la pauvreté. Les deux institutions se concertent étroitement pour conseiller les autorités sur la mise en œuvre du CSLP et sont actuellement en train de finaliser le Rapport conjoint d'assistance technique. Les autres domaines de collaboration étroite sont notamment le CSLP, la gestion des dépenses publiques, l'industrie pétrolière naissante, le secteur financier, la viabilité de la dette extérieure, l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale et le développement du secteur privé.

¹ Un troisième rapport d'avancement n'a pas été finalisé en 2004 en raison des incertitudes persistantes concernant les indicateurs macroéconomiques essentiels pour 2003 et 2004 (et donc les projections à moyen terme).

La stratégie d'aide-pays du Groupe de la Banque mondiale

La stratégie d'aide-pays

4. La Banque mondiale appuie la mise en œuvre du CSLP du gouvernement au moyen de sa stratégie d'assistance à la Mauritanie (SAP, exercices 2003–05, prolongée pour couvrir l'exercice 2006). Dans le cadre de la SAP, le programme des opérations de prêts et hors prêts a été conçu spécifiquement pour appuyer l'exécution des quatre axes stratégiques du CSLP, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités. La SAP 2002 prévoyait qu'une série de crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté (CARP) deviendrait progressivement l'élément primordial du programme de prêts, mais cette évolution n'a pas eu lieu, principalement en raison de la dégradation de la discipline macrobudgétaire observée en 2004.

5. La prochaine SAP (2007-11), qui est actuellement en préparation et qui doit être débattue par le Conseil d'administration en mars 2007, suivra la mise au point du deuxième CSLP. Le programme qu'elle décrira restera étroitement aligné sur les priorités établies dans le CSLP ; elle proposera la stratégie de la Banque pour amener éventuellement la Mauritanie à bénéficier des crédits de la BIRD et non plus exclusivement de ceux de l'IDA. Compte tenu des avantages comparatifs de la Banque, la SAP insistera de façon particulière sur quatre secteurs prioritaires (le développement du secteur privé, le développement urbain, le développement rural et le secteur public) et envisagera une présence permanente dans les secteurs sociaux et un appui en matière de gestion des recettes pétrolières.

Le portefeuille de la Banque mondiale

6. À ce jour, la Banque mondiale a approuvé 59 projets en Mauritanie pour un total de 1 040 millions de dollars EU. Le portefeuille actuel de projets comprend 11 opérations (y compris un projet du Fonds pour l'environnement mondial) pour un engagement total de 294,9 millions de dollars EU, avec un solde non décaissé de 190,6 millions de dollars au 8 novembre 2006. Le portefeuille inclut en outre trois projets régionaux, la part de la Mauritanie y étant de 66,9 millions de dollars EU. Avec le programme régional, la valeur totale du portefeuille de la Mauritanie est de 361,8 millions de dollars EU. Le programme de la Banque se concentre sur le développement rural, le développement urbain et le secteur social (santé et éducation) et prévoit d'autres investissements spécifiques à des secteurs susceptibles de stimuler la croissance économique, tels que les mines, l'énergie et les transports. Durant l'exercice 2006, la Banque mondiale a réalisé le second projet de santé et de nutrition (10 millions de dollars EU), un projet de gestion du bassin hydrographique au niveau des collectivités (6,4 millions de dollars EU) et deux projets régionaux : a) un projet de développement polyvalent des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Sénégal – crédit à la Mauritanie (31,78 millions de dollars EU) et b) un projet hydroélectrique – crédit à la Mauritanie (25,0 millions de dollars EU). Au premier trimestre de l'exercice 2007, la Banque a également réalisé un projet de renforcement des capacités (PRECASP – 13 millions de dollars EU) et un crédit de financement additionnel au second projet de renforcement des capacités du secteur minier (5 millions de dollars EU) pour fournir de l'assistance technique au secteur pétrolier.

7. Le programme de la Banque prévoit aussi des études économiques et sectorielles, l'octroi de dons du Fonds de développement institutionnel (FDI) et des fonds fiduciaires (FF). Un examen des dépenses publiques (EDP) a été achevé en juin 2004. Une mise à jour de l'EDP — bénéficiant de la révision de l'ensemble des principales données économiques — sera achevée au cours de l'exercice 2006, de même que la mise à jour du mémorandum économique de 2003 centrée principalement sur la gestion des ressources naturelles (pétrole et produits miniers). On prévoit effectuer au cours de l'exercice 2007 une enquête sur le climat d'investissement, un programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et une évaluation de la place réservée aux femmes. L'actuel portefeuille ESW comprend également une étude sur la corruption en Mauritanie, qui servira à l'élaboration de la stratégie gouvernementale de lutte contre la corruption, ainsi qu'une étude des sources de croissance, que l'on achèvera au cours de l'exercice 2008. On projette également au cours de cet exercice une évaluation de la pauvreté fondée sur les données de EPCV 2004. La Banque a déboursé 448 000 dollars EU dans le cadre d'un FDI en faveur du secteur de la justice, qui a été clos en septembre 2005, et 273 000 dollars EU par l'intermédiaire d'un FDI pour appuyer la profession comptable, qui a été clos en octobre 2006. En outre, la Banque fournit actuellement 349 000 par le biais d'un FDI visant à renforcer le système de passation des marchés publics. Un Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (105 930 dollars EU) a été approuvé en septembre 2005, qui a pour objet d'appuyer le développement d'un schéma directeur en matière de statistiques. Un crédit de 549 825 dollars EU du Fonds PHRD visant à préparer un projet de renforcement des capacités du secteur public a été clos le 4 septembre 2006 et un FF-CSLP de 496 900 dollars EU a été clos le 31 décembre 2005.

Principaux domaines de réforme économique

8. La Banque apporte son appui aux autorités pour la mise en œuvre des cinq volets du CSLP, qui constitueront également les principaux piliers du deuxième CSLP.

9. **Accélérer la croissance et maintenir la stabilité macroéconomique.** Un des principaux objectifs du gouvernement est de renforcer l'élaboration de la politique macroéconomique et d'accélérer la mise en œuvre des réformes visant à stimuler la croissance tirée par le secteur privé. En ce qui concerne la Banque, le dialogue de politique économique dans ce domaine porte, entre autres, sur : a) la détermination et la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques macroéconomiques, par le biais du projet PRECASP et du programme ESW; b) les mesures destinées à assurer un meilleur accès aux services financiers; et c) l'amélioration du climat d'affaires au moyen de réformes juridiques et judiciaires. Par ailleurs, la Banque mondiale s'efforce de promouvoir les objectifs de croissance dans le cadre de ses activités rurales, notamment par le biais d'opérations appuyées par le projet PDIAIM, lequel travaille avec le secteur privé dans la vallée du Sénégal. La SFI coordonnera ses interventions avec celles de la Banque dans le cadre de ses efforts visant à appuyer les réformes gouvernementales et les possibilités de privatisation.

10. **Ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres.** Cela exige :

a) l'élaboration d'une stratégie globale de développement rural; et b) un renouvellement des efforts visant à garantir un développement urbain viable. Dans le secteur urbain, compte tenu des succès du projet en cours UDP, on est à préparer, avec la participation des autres bailleurs de fonds, un projet de deuxième phase qui continuera de privilégier le développement économique des villes, l'amélioration de la gestion urbaine et une plus grande décentralisation de la gestion et des ressources en faveur des administrations locales. Dans le domaine rural, on se concentrera sur des mesures visant à accroître la productivité des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui emploient une part importante de la population rurale pauvre. En matière d'élevage, d'une part, le dialogue est centré sur la mise en œuvre de la stratégie sectorielle, elle-même axée sur la croissance et la réduction de la pauvreté et les principales chaînes de valeur identifiées dans la stratégie, telles que l'exportation de viande et la production de bétail et de cuir. D'autre part, la Banque insistera pour que soit appliqué le nouveau code d'élevage mis au point avec l'aide de l'agence de coopération allemande. Dans le domaine de l'agriculture, ce qui retient l'attention est l'augmentation de la productivité des exploitations agricoles par le truchement d'un meilleur accès aux intrants et au crédit et de la promotion de programmes de formation destinés aux producteurs agricoles. En outre, des efforts ont été déployés pour améliorer les conditions de vie au niveau local (communautés villageoises) en stimulant les activités génératrices de revenus, en élargissant l'accès aux services socio-économiques de base et au système routier, et en améliorant la gestion des ressources naturelles. D'autres efforts doivent être faits pour mettre en place une autorité nationale chargée de l'environnement, question qui intéresse tous les secteurs.

11. **Développer les ressources humaines et assurer l'accès aux services sociaux de base.** *L'éducation.* Les opérations et les conseils de la Banque ont pour objet d'appuyer les objectifs du Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE 2002–10) élaboré par les autorités. Les principales mesures ont eu les résultats suivants : a) expansion des infrastructures pour faciliter l'accès aux écoles; b) recrutement de nouveaux tuteurs et enseignants; c) mise en place de programme de formation des maîtres pour rehausser la qualité de l'enseignement. Des efforts sont déployés en outre pour favoriser le développement de l'enseignement supérieur, au profit notamment de l'université de Nouakchott. La Mauritanie bénéficie également de l'initiative accélérée d'Éducation pour tous, qui vise une mise en œuvre plus rapide du programme national d'éducation : le pays a reçu à ce titre 7 millions de dollars EU en 2004 et 2 millions de dollars EU supplémentaires en 2005.

Santé. Il faut accroître les efforts pour accélérer les progrès relatifs à la réalisation des cibles au titre des OMD en matière de santé et de nutrition. Les actions — qui continueront d'être appuyées par la Banque, principalement dans le cadre du prochain projet de soutien à la santé et à la nutrition — ont produit les résultats suivants : a) amélioration de l'accès aux soins de santé primaires; b) amélioration de la qualité des services de santé, surtout aux populations rurales pauvres; c) institution de nouveaux systèmes de prestations pour attirer les personnels soignants dans les zones rurales et d) recrutement de personnels soignants supplémentaires. Les autorités ont adopté une approche multisectorielle dans la lutte contre le VIH/sida, qui jouit de l'appui du Projet de contrôle multisectoriel VIH-sida permanent de la Banque. Les services du Premier Ministre ont pris la tête de ce programme, qui a suscité à ce jour une forte réaction intersectorielle au niveau tant central que local.

12. **Promouvoir la bonne gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles.** Le gouvernement a établi que la bonne gouvernance sera une de ses grandes priorités au cours de la période de transition et adopté une première mesure importante en signant la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il projette de mettre au point une stratégie nationale de lutte contre la corruption avant la fin de la transition, initiative que la Banque entend appuyer au moyen d'une étude exhaustive sur les moyens de lutter contre la corruption. La Banque conseille également les autorités au sujet de son programme de lutte contre le blanchiment d'argent, par suite de l'adoption récente d'une loi de lutte contre le blanchiment des capitaux et l'adhésion de la Mauritanie au Groupe d'action financière Moyen-Orient Afrique du Nord (GAFIMOAN). Enfin, le projet PRECASP appuie les réformes de gouvernance dans certains domaines, y compris la gestion des dépenses publiques, la décentralisation, la modernisation de l'administration publique et le renforcement des capacités de la société civile.

Collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans des domaines spécifiques

13. Dans le cadre de son assistance globale à la Mauritanie — sous forme de prêts, d'études analytiques et d'assistance technique — la Banque appuie les réformes économiques en collaboration étroite avec le FMI dans les domaines suivants :

Gestion des dépenses publiques. Le FMI et la Banque mondiale s'accordent à insister sur la nécessité d'améliorer sensiblement la gestion des dépenses publiques (GDP), l'obligation de rendre compte et la transparence, surtout après la dégradation de la gestion macroéconomique qui s'est produite en 2003–04. Cependant, des progrès importants ont été enregistrés dans des domaines clés de la GDP, notamment ceux qui suivent : a) l'interdiction rigoureuse de dépenses extrabudgétaires; b) des progrès satisfaisants concernant l'apurement des arriérés dans le contexte du programme suivi par le FMI; c) la préparation de balances mensuelles du Trésor et de rapports budgétaires, rapprochés avec les comptes de la banque centrale (BCM); d) l'adoption d'une classification fonctionnelle pour faciliter le suivi des dépenses publiques; et e) une mise à jour du cadre global à moyen terme des dépenses. Compte tenu de ces progrès, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé l'entrée en vigueur de l'allègement de dette au titre de l'IADM de la Mauritanie le 1^{er} juillet 2006.

Pétrole. Le gouvernement a établi un Fonds national des recettes d'hydrocarbures (FNRH), un compte offshore administré par la banque centrale, qui recevra toutes les recettes pétrolières gouvernementales. La transparence entourant les recettes pétrolières a également été accrue par le biais du traitement transparent des recettes pétrolières dans les lois de finances de 2006 et 2007, ainsi que par l'engagement pris par les autorités d'adhérer à l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE). Il reste des progrès à accomplir pour mettre au point, finaliser et promulguer la Loi nationale des hydrocarbures. La Banque mondiale et le FMI appuient activement les efforts des autorités visant à mettre en œuvre l'ITIE et la gestion des recettes pétrolières et à définir le rôle de la Société nationale des hydrocarbures (SNH). La Banque mondiale assure aussi une assistance technique à la BCM

dans le domaine de la gestion des réserves de change en réponse à une demande spéciale des autorités et en accord avec le FMI.

Réforme du secteur financier. Dans le cadre de la SAP, la Banque mondiale, en collaboration étroite avec FMI, aide les autorités à améliorer l'intermédiation dans le secteur financier en vue de promouvoir le développement du secteur privé, et à mobiliser l'épargne tout en stimulant la concurrence dans le secteur financier. Une étude du secteur financier a été achevée en 2004. Une mission conjointe Banque/FMI chargée de l'examen approfondi du secteur financier (PESF) a eu lieu fin mars/début avril 2006 et a fait les constats suivants : a) les services financiers sont sous-développés en Mauritanie, où le système bancaire représente encore une part écrasante du secteur financier; b) le risque de crédit, y compris le risque de concentration, est le principal facteur de vulnérabilité des banques; c) le contrôle bancaire a été renforcé, mais le cadre réglementaire présente encore des lacunes considérables par rapport aux normes internationales; et d) les services financiers non bancaires (microfinance, assurances, etc.) sont embryonnaires. Les autorités ont demandé à la Banque mondiale d'aider à la mise en œuvre du plan d'action issu du PESF et un avant-projet secteur financier/justice est en préparation, pour réalisation au cours de l'exercice 2008.

Analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale. Le FMI et la Banque mondiale ont convenu d'examiner attentivement l'impact des réformes en cours sur la pauvreté et la situation sociale. Une analyse de l'incidence des prestations a été entreprise dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour mesurer l'impact sur le bien-être des dépenses consacrées à divers groupes sociaux. Cette analyse sera mise à jour à l'aide des données de l'EPCV 2004 récemment achevée. Dans le secteur minier, l'AIPS cherche à évaluer les effets de la réduction des services offerts par la société minière nationale (SNIM) à diverses catégories sociales (électricité et eau). D'autres travaux analytiques ont été entrepris : a) une étude de la dynamique du marché du travail au niveau local (achevée); et b) l'élaboration de cartes de la pauvreté (en cours). On prévoit qu'une étude approfondie de la pauvreté sera réalisée au cours de l'exercice 2008.

Personnes à contacter. Les questions peuvent être adressées à M. James Bond, Directeur-pays, poste 5339-6021, à M. François Rantrua, chef d'équipe-pays, poste 5353-312, ou à M. Nicola Pontara, économiste principal, poste 80400.

**Déclaration du Représentant des services du FMI
sur la République islamique de Mauritanie
Réunion du Conseil d'administration
18 décembre 2006**

1. La présente déclaration résume l'information sur l'évolution économique récente qui depuis que le rapport des services du FMI faisant état d'une demande de FRPC (EBS/06/77) a été distribué au Conseil d'administration le 4 décembre 2007. Elle ne modifie pas les principaux points de l'évaluation des services du FMI.
2. L'action préalable relative à l'adoption par le gouvernement d'une ordonnance budgétaire pour 2007 a été mise en œuvre, une ordonnance budgétaire conforme aux paragraphes 25–29 du MPEF ayant été adoptée par le Conseil des ministres le 1^{er} décembre.
3. L'inflation mensuelle a été inférieure à 0.6 % tant en octobre qu'en novembre 2006, ramenant l'inflation en glissement annuel à 9.1 % en novembre 2006, un niveau conforme aux projections du programme. L'inflation continue d'être tirée par les prix alimentaires, produits localement aussi bien qu'importés.
4. Un élément essentiel à l'atteinte des objectifs de recettes de l'État pour 2006 a été récemment confirmé. L'adoption du budget 2007, qui prévoit des dépenses liés à la pêche conformes à ce qui avait été convenu avec l'UE dans le cadre du nouvel accord de pêche, a rendu possible le premier décaissement de la compensation annuelle de l'UE prévu par l'accord d'ici à la fin de l'année. Le nouvel accord générera des recettes annuelles de 108 millions d'euros sur une période de 6 ans, dont 86 millions d'euros provenant du budget de l'UE et 22 millions d'euros payés directement par les entreprises de pêche de l'UE.
5. Le 14 décembre 2006, les autorités ont éliminé l'obligation de rétrocession à la BCM des recettes d'exportation de poissons.



Communiqué de presse n° 06/288
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
18 décembre 2006

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal au titre de la FRPC pour un montant de 24,2 millions de dollars EU en faveur de la Mauritanie

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) en faveur de la République islamique de Mauritanie pour un montant équivalent à 16,1 millions de DTS (environ 24,2 millions de dollars EU) pour appuyer le programme de réforme économique et de réduction de la pauvreté de la Mauritanie. La décision permet à la Mauritanie de solliciter immédiatement un décaissement d'un montant équivalent à 4,52 millions de DTS (environ 6,8 millions de dollars EU).

À la suite de la discussion du Conseil d'administration, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim a fait la déclaration suivante :

«Depuis le début de 2006, les résultats économiques de la Mauritanie sont solides. Le PIB réel a progressé à un rythme supérieur à 10 %, principalement tiré par le démarrage de la production pétrolière. L'inflation a été maîtrisée grâce à des politiques macroéconomiques saines et la situation extérieure du pays a continué à s'affermir. Le rythme des réformes structurelles s'est maintenu au cours des mois passés, principalement avec l'élimination des restrictions de change restantes en octobre 2006.

«Le programme triennal appuyé par la FRPC des autorités cherche à consolider les progrès réalisés dans le cadre du programme de référence vers la stabilisation macroéconomique et il a pour but de soutenir une croissance rapide, de réduire davantage l'inflation et d'accumuler des réserves officielles. Il se fixe aussi un ambitieux programme de réformes structurelles qui repose sur une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté qui couvre la période 2006-10. Le programme envisage des réformes clés dans les secteurs public et financier en vue de promouvoir le développement du secteur privé et la diversification économique. Ces réformes, auxquelles s'ajoutent des relèvements substantiels des dépenses sociales et d'infrastructure, devraient aider la Mauritanie à concrétiser ses ambitieux objectifs de réduction de la pauvreté.

«Les réformes du secteur public mettront l'accent sur l'optimisation de la gestion des dépenses publiques, y compris moyennant une amélioration de la planification, du contrôle et de l'exécution du budget. La modernisation prévue de l'administration publique, ainsi que les réformes de la fonction publique, devraient contribuer à renforcer les capacités et à améliorer la gouvernance. Outre la création du fonds pétrolier, de nouvelles étapes législatives et institutionnelles seront franchies en 2007 en vue de consolider les progrès réalisés vers une gestion transparente et efficiente des recettes pétrolières.

«Les réformes du secteur financier porteront sur le marché des changes ainsi que sur les mesures législatives et réglementaires en vue de développer et de renforcer le secteur bancaire. Le lancement des enchères de devises aideront les autorités à progresser vers une politique de change plus souple.

«Pour assurer la viabilité extérieure, les autorités s'appuieront exclusivement sur un financement extérieur concessionnel et continueront de chercher à régler les questions d'endettement auprès des créanciers qui n'ont pas encore offert un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE », a déclaré M. Portugal.

ANNEXE : Évolution récente

Le processus de démocratisation entamé par les autorités de transition après le changement de régime d'août 2005 reste lancé sur la bonne voie et appuyé au niveau national et international. Il débouchera sur les élections présidentielles en mars 2007, à la suite des élections parlementaires et locales en novembre et décembre 2006.

Depuis le début de 2006, les résultats économiques de la Mauritanie sont pleinement satisfaisants. Tous les objectifs quantitatifs et les repères structurels dans le cadre du programme de référence (janvier-juin 2006) ont été observés. Les politiques macroéconomiques saines ont contribué à maintenir l'inflation en rythme annuel en deçà de 10 % au cours de la première moitié de l'année, tandis que les réserves de change atteignaient le niveau du programme et que la prime sur le marché des changes parallèle n'avait pas réapparu. Les recettes de l'État ont été dopées par un bon recouvrement fiscal ce qui a permis une augmentation modérée des dépenses en conformité avec l'objectif du programme relatif au déficit jusqu'en juin. Les autorités se sont tenues à une orientation monétaire prudente et l'augmentation de la masse monétaire au sens large s'est maintenue sensiblement en deçà des objectifs du programme. Depuis juin 2006, les autorités ont continué à mener une politique budgétaire et monétaire prudente et ont accompli de nouveaux progrès dans le programme de réformes structurelles, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la libéralisation du marché des changes.

Synthèse du programme

En faisant fond sur les antécédents positifs du programme de référence, les autorités mauritaniennes ont préparé un programme à moyen terme qui émane de leur second Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et qui couvre la période 2006-10. Les objectifs du DSRP sont dans l'ensemble conformes aux Objectifs du millénaire pour le développement et consistent à assurer une croissance plus élevée et la stabilité économique, à optimiser les opportunités économiques pour les pauvres, développer les ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base, renforcer la gouvernance et élaborer et mettre en œuvre des systèmes efficaces de contrôle et d'évaluation. Le DSRP tend vers une réduction de l'incidence de la pauvreté de 12 points de pourcentage entre 2004 et 2010.

Le programme appuyé par la FRPC proposé consolidera les progrès réalisés dans le cadre du programme de référence vers la stabilisation économique tout en formulant un large programme de réformes structurelles qui devrait encourager la croissance tirée par le secteur privé ainsi que la diversification et améliorer la mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté. Au cours des trois années à venir, le programme aura pour but de hisser la croissance du PIB réel à plus de 4%, de réduire progressivement l'inflation à moins de 5% et de porter les réserves officielles à environ trois mois d'importations. Il envisage des réformes ambitieuses dans les secteurs public et financier.

La première année du programme prévoit un train de mesures budgétaires, y compris des réformes tarifaires et fiscales ainsi qu'une réduction des subventions aux entreprises publiques, ce qui devrait se traduire par une légère baisse du déficit primaire non pétrolier et par une augmentation sensible des dépenses en capital et aux fins de la réduction de la pauvreté. Les réformes du secteur public porteront sur le renforcement du cadre législatif pour la gestion des recettes pétrolières et sur l'amélioration du suivi et du contrôle de l'exécution du budget. Des actions seront aussi engagées pour la réforme de la fonction publique et le renforcement de la gouvernance. Le programme fait intervenir une réforme cruciale du régime des changes et des secteurs monétaire et financier, y compris le lancement d'un nouveau marché des changes et l'adoption de nouvelles lois sur la banque centrale et les banques commerciales, conformément aux recommandations émanant du Programme d'évaluation du secteur financier de 2006.

Le programme tente d'atténuer en partie les principaux risques pour le programme : les incertitudes qui entourent encore les perspectives de la production pétrolière et les changements politiques prévus en mai 2007. Toutefois, un ajustement budgétaire supplémentaire pourrait être nécessaire en 2008/09 si la tendance à la baisse de la production pétrolière se confirme.

Tableau 1. Mauritanie: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–07

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
		Révisé			Prél.	Proj.	
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
PIB en prix constants 1/	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	13.9	6.3
PIB non pétrolier en prix constants	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	6.1	7.3
Déflateur du PIB 1/	7.9	7.8	2.5	11.5	18.9	31.4	3.8
Déflateur du PIB non pétrolier	7.9	7.8	2.5	11.5	18.9	9.3	9.1
Indice des prix à la consommation (moyenne pour la période)	7.7	5.4	5.3	10.4	12.1	6.4	8.7
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.1	8.4	2.9	16.1	5.8	9.8	7.0
Secteur extérieur							
Exportations de biens, f.o.b. (variation en pourcentage en dollars EU)	0.2	-6.6	-4.1	38.1	42.2	137.4	9.5
<i>Dont</i> : non pétrolier	0.2	-6.6	-4.1	38.1	42.2	24.9	29.5
Importations de biens, f.o.b. (variation en pourcentage en dollars EU)	2.4	-7.3	25.7	70.3	54.7	-12.5	2.6
Importations de biens, f.o.b. (variation en pourcentage en dollars EU) 2/	-7.0	-7.6	22.1	33.7	24.4	25.2	3.3
Transferts officiels (en pourcentage du PIB)	6.9	5.1	6.9	4.1	5.4	3.5	2.5
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)	-11.7	3.0	-13.6	-34.6	-46.9	-3.1	-2.3
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB) 2/	-6.7	7.6	-7.1	-11.9	-7.1	-8.9	-8.1
Solde global (en pourcentage du PIB)	-7.6	-2.8	-9.9	-7.3	-3.9	9.8	1.6
Réserves officielles							
Réserves officielles brutes (fin de période, en millions de dollars EU) 3/	40	74	32	39	70	174	228
Em mois d'importations de biens et services de l'année suivante 4/	0.9	1.4	0.4	0.5	0.7	2.3	2.9
Monnaie et crédits							
Monnaie et quasi-monnaie	34.3	23.8	25.5	13.5	14.6	15.8	17.3
Monnaie en circulation	17.6	17.7	47.5	-3.4	14.8	15.8	17.3
(En pourcentage du PIB non pétrolier)							
Opérations consolidées de l'administration							
Recettes et dons	24.7	34.8	35.4	32.9	26.4	39.7	30.8
Recettes et dons (pétrole exclu)	24.7	34.8	35.4	32.9	26.4	28.4	25.0
Idem, dons exclus	20.7	30.4	30.7	29.7	24.4	26.2	23.1
Recettes pétrolières 5/	11.3	5.7
Dépenses et prêts nets	35.0	37.6	47.2	37.7	33.5	37.5	33.2
Solde global, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.0	2.2	-2.4
Solde global non pétrolier, dons exclus	-14.3	-7.2	-16.4	-8.0	-9.1	-11.3	-10.1
Solde global non pétrolier, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.0	-9.1	-8.2
Pour mémoire :							
Taux de change ouguiya/\$EU (fin de période) 6/	264.1	268.7	265.6	256.2	268.6	268.6	...
Exportations, f.o.b. (en millions de dollars EU)	355	332	318	440	625	1,484	1,625
Importations, f.o.b. (en millions de dollars EU) 2/	415	383	468	625	778	974	1007
PIB nominal (en milliards d'ouguiyas)	287	312	338	397	497	744	821
PIB nominal non pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	576	675
PIB nominal(en millions de dollars EU)	1,122	1,150	1,285	1,495	1,871	2,770	3,057
Population (en millions)	2.57	2.63	2.69	2.76	2.82	2.89	2.96
PIB par habitant (en dollars EU)	265	359	499	566	686	913	966
TCER (variation en pourcentage sur 12 mois, fin de période) 6/	4.5	-9.3	-13.4	8.1	8.7	2.0	...

Sources: autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ La forte hausse du déflateur du PIB en 2006 (et la progression relativement faible du PIB réel pour cette année) reflète le choix des autorités de prendre 1998 comme année de référence pour le calcul des comptes nationaux à prix constants. Les prix pétroliers étaient faibles en 1998.

2/ A l'exclusion des activités d'exploration et de production pétrolière et minière (cuivre, or).

3/ A l'exclusion du compte pétrolier

4/ A l'exclusion des importations financées par IDE ou par l'aide.

5/ Y compris les primes de signature des contrats pétroliers.

6/ En 2006: estimations jusqu'à la fin septembre.

Déclaration de M. Rutayisire sur la République Islamique de Mauritanie
Réunion du Conseil d'Administration
18 décembre 2006

V. INTRODUCTION

Au nom de mes autorités mauritaniennes, j'aimerais remercier les administrateurs et la direction pour leur soutien durable à la Mauritanie. J'aimerais aussi remercier les services pour leurs précieux conseils à la Mauritanie au cours des années. Mes autorités se réjouissent par avance d'un dialogue prolongé avec le fonds dans le futur et restent confiants que le FMI et tous les principaux partenaires de développement continueront à les assister dans leurs efforts visant à encourager un agenda de réformes saines.

La Mauritanie a fait beaucoup de chemin depuis les changements politiques intervenus en août 2005. Les autorités de transition ont placé la bonne gouvernance et la transparence au cœur de leur agendas politique et économique tout en recherchant la stabilisation économique et encourageant les réformes structurelles. Cela a contribué au retour de la confiance dans les relations avec la communauté internationale. Du fait de ces efforts, le récent PR a été mis en œuvre de façon réussie, tous les objectifs quantitatifs et indicateurs structurels ayant été atteints, ce qui a permis à la Mauritanie de bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'IADM. Elles remercient le conseil d'administration pour leur avoir accordé l'allègement de la dette en juin dernier, et voudrait réaffirmer leur engagement à mettre en œuvre une politique d'emprunt prudente et cohérente avec la viabilité de la dette. Elles se réjouissent par avance du moment où les créanciers restants fourniront l'allègement de la dette promis dans le cadre de l'IADM.

Au nom de mes autorités, je sollicite le soutien du Conseil pour un nouvel accord FRPC, qui leur permettra de renforcer les progrès rapides et substantiels qu'elles ont déjà accomplis et de promouvoir une gestion saine et transparente du secteur pétrolier naissant.

Pour s'attaquer au défi majeur que représente la pauvreté, qui demeure largement répandue en Mauritanie, les autorités ont préparé un nouveau DSRP couvrant la période 2006–10. Conformément aux objectifs du DSRP, elles considèrent qu'un nouveau programme soutenu par un accord FRPC représente un cadre approprié pour les aider dans leurs efforts visant à atteindre durablement des taux de croissance plus élevés, qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté. En outre, un accord FRPC faciliterait la mobilisation de ressources externes pour financer leur programme d'investissement, qui vise à diversifier la base de production du pays et à développer, entre autres, le tourisme et l'agriculture, afin de générer une croissance plus équilibrée qui permettra d'atteindre les OMDs. Des difficultés techniques récentes dans le secteur pétrolier et la révision des perspectives de production pétrolière à moyen terme témoignent de la situation fragile de la Mauritanie et de la nécessité d'un soutien durable de la communauté internationale.

VI. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

Les politiques macroéconomiques prudentes mises en œuvre depuis août 2005 ont contribué à une amélioration sensible de la situation économique. En dépit de niveaux de production pétrolière inférieurs aux attentes et des contraintes affectant l'offre d'énergie, il est prévu que le PIB réel croisse de 14 % environ en 2006, la croissance du PIB réel hors pétrole devant atteindre 6,1 % aussi en 2006, contre 5,4 % en 2005. Une gestion saine des finances publiques a permis de maintenir le déficit budgétaire et de réduire les arriérés de l'État, alors qu'une politique monétaire rigoureuse a ramené l'inflation en dessous de 10 %. Des prix du minerai de fer plus élevés et le démarrage de la production pétrolière ont contribué au renforcement de la balance des paiements, alors que la prime sur le marché des changes parallèle s'est réduite sensiblement. Du fait des ces évolutions extérieures favorables, les réserves de change de la banque centrale sont passées de l'équivalent d'un mois d'importations de biens et de services en 2005, à un niveau projeté de 2,3 mois à la fin 2006.

La bonne performance des recettes et un contrôle rigoureux des dépenses ont permis de limiter le déficit budgétaire à 4,6 % du PIB hors pétrole pendant le premier semestre de 2006. Au milieu de l'année, l'orientation budgétaire s'est encore améliorée du fait de l'arrivée de nouvelles recettes en devises qui n'avaient pas été prévues quand le budget 2006 a été adopté. Elle incluent le paiement d'un bonus de 100 millions de dollars EU par l'opérateur pétrolier Woodside, le produit de la vente, pour 103 millions de dollars EU, de la troisième licence de téléphonie mobile, et la signature d'un accord de pêche avec l'Union européenne qui se traduira par une compensation annuelle de 86 millions d'euros au cours de la période 2006–12.

Compte tenu des ces recettes inattendues mais substantielles, le gouvernement a adopté en juillet 2006 une ordonnance budgétaire rectificative, qui prévoit des dépenses supplémentaires financées sur ressources intérieures, notamment en matière d'investissement et de transferts aux entreprises d'eau et d'électricité, qui continuent à rencontrer des difficultés financières.

VII. PERSPECTIVES DE MOYEN-TERME

A moyen terme, le rythme de la croissance du PIB réel dépendra fortement des perspectives du secteur pétrolier. Le DSRP prévoit une hausse sensible des dépenses de lutte contre la pauvreté au cours de la période 2007–10. Il vise une réduction de la pauvreté de 47 % en 2004 à 35 % en 2010. Conformément à ces objectifs, le programme économique des autorités pour 2006 –09 se donne pour objectif de porter la croissance annuelle du PIB hors pétrole à 5,5 %, de ramener l'inflation en dessous de 5 % et d'accumuler des réserves officielles afin de garantir un niveau de couverture des importations d'environ trois mois à partir de 2007. Cependant, la récente révision à la baisse par les autorités des projections de production pétrolière, afin de tenir compte des difficultés techniques rencontrées par

l'opérateur Woodside dans le seul champ actuellement exploité, a aussi conduit à une révision à la baisse des perspectives de croissance de leur cadre macroéconomique de moyen terme relativement aux projections de croissance du DSRP. Il est attendu que les perspectives de production pour les autres industries extractives demeurent favorables.

A. Politiques de finances publiques et du secteur public

Dans le domaine des impôts, des réformes importantes seront mises en œuvre. Elles incluent l'entrée en vigueur en janvier 2007 du nouveau tarif douanier, qui est largement conforme aux tarifs en vigueur dans les pays voisins de l'UEMAO. Un élargissement de la base imposable, résultant notamment de l'élimination des exonérations de TVA sur un certain nombre de produits alimentaires, sera mis en œuvre et un droit d'accise sur le sucre sera introduit. L'administration de la TVA sera aussi renforcée d'avantage. Pour ce qui est de la production de riz, le taux douanier actuel de 20 % sera révisé par la loi de finances 2008, au plus tard.

En ce qui concerne les dépenses courantes, le budget 2007 prévoit la mise en œuvre de la seconde phase de l'augmentation des salaires initiée en 2006. Mes autorités considèrent cette mesure comme cruciale dans la lutte contre la corruption dans la fonction publique. Cependant, afin de contenir la masse salariale totale, mes autorités, avec le soutien de la Banque mondiale, poursuivront la réforme de la fonction publique, en éliminant notamment les importants sureffectifs de la fonction publique afin de la ramener à un niveau correspondant aux besoins fonctionnels du gouvernement. D'autres mesures de lutte contre la corruption incluront l'adoption d'ici à la fin 2006 d'un code de déontologie pour les fonctionnaires, conçu afin de renforcer les valeurs morales et professionnelles des fonctionnaires. Le code de déontologie sera publié sur le site internet du gouvernement. Aussi, pour améliorer encore la gouvernance et la transparence, les autorités renforceront les institutions de contrôle de l'État, notamment l'Inspection générale des finances et la Cour des comptes.

Les subventions aux entreprises publiques seront réduites. A cette fin, les autorités entendent renforcer la gestion et la situation financière des entreprises publiques et réduire le rôle de l'État dans la détermination des prix. Les prix des produits pétroliers seront révisés tous les deux mois en fonction des prix sur les marchés internationaux. Cette mesure devrait contribuer à l'élimination d'ici à la fin août 2007 des pertes de revenu des entreprises de distribution. Des contrats de performance avec les compagnies nationales d'électricité et d'eau et avec la société des hydrocarbures seront signés d'ici à fin juin 2007. De plus, le lancement en janvier 2007 des activités la Caisse nationale d'assurance maladie n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour l'État, l'élargissement de la couverture des prestations maladie étant couvert par une nouvelle contribution usager.

B. Secteur pétrolier

Les autorités s sont attachées à une gestion transparente des ressources pétrolières et continueront à solliciter l'aide du Fonds et de la Banque pour renforcer d'avantage les mesures déjà prises en ce sens. Les autorités ont créé un Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNTH), géré par le ministère des finances et la banque centrale. Le FNRH opère depuis juin 2006 et tous les recettes de l'État provenant du secteur des hydrocarbures sont maintenant transférées à ce fonds. Les autorités ont aussi inclus dans la loi de finances un plafond limitant le transfert autorisé de ces ressources au Trésor. Néanmoins, du fait de projections de recettes pétrolières moins favorables, il est prévu que la contribution du fonds pétrolier au financement du budget diminue au cours de la période 2006 –09. Un projet de loi relatif à la gestion optimale des ressources pétrolières sera préparé, avec l'aide du FMI, au cours du premier trimestre 2006 et soumis d'ici à la fin août 2006 au futur parlement pour adoption. En plus d'adhérer à l'ITIE, les autorités ont aussi établi un comité ITIE et ont initié le processus de recrutement d'une entreprise de conseil internationale qui suivra la mise en œuvre de cette initiative.

C. Politiques monétaires et de taux de change

Les autorités maintiendront le cap d'une politique monétaire prudente tout en promouvant une plus grande flexibilité du taux de change. La mise en œuvre de la politique monétaire tiendra compte de l'augmentation attendue des entrées de devises et de la réduction de la dette de l'État envers le secteur bancaire. Les autorités entendent limiter la croissance de la monnaie au sens large à un rythme équivalant à celui du PIB nominal hors pétrole. Pour remplir cet objectif, la banque centrale maintiendra ses taux d'intérêt directeurs positifs en termes réels. Elle encouragera aussi le développement d'un marché secondaire des titres et titrisera une part de la dette de l'État envers la banque centrale. De plus, la banque centrale introduira un nouvel instrument de gestion de la liquidité, les certificats de dépôt banque centrale, qui contribuera à déconnecter la gestion de la liquidité de l'émission d'obligations du Trésor.

Les autorités entendent développer une politique de taux de change plus flexible, qui les aidera à mieux gérer les conséquences d'une possible appréciation du taux de change réel et de chocs externes liés au pétrole. En octobre 2006, les restrictions restantes relatives aux paiements des transactions externes courantes ont été éliminées, conformément à l'article VIII des statuts du Fonds. Le nouveau marché des changes, qui ouvrira d'ici à la fin décembre 2006, se limitera à un système d'enchères géré par la banque centrale puis sera étendu à un marché interbancaire. Une fois ce marché opérationnel, l'objectif principal de la politique d'intervention sera d'atténuer les fluctuations journalières.

D. Secteur financier

Conformément aux recommandations du PESF, les autorités ont l'intention de mettre en œuvre des réformes visant à renforcer le secteur financier tout en améliorant les services financiers dans un environnement concurrentiel. Ces réformes incluent : (a) le renforcement de l'environnement légal et réglementaire du secteur financier ; (b) l'amélioration de la transparence des pratiques comptables du secteur financier et de la fiabilité des rapports financiers ; (c) le renforcement de la capacité des différentes institutions chargées de la supervision des établissements financiers ; (d) l'amélioration du cadre légal pour les garanties et la mise en œuvre de régulations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; et (e) le développement progressif des marchés financiers, et l'approfondissement du marché monétaire.

Mes autorités demeurent engagées à mettre en œuvre les recommandations des rapports d'évaluation des sauvegardes du Fonds, notamment celles qui seront émises lors de la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2004. La banque centrale (BCM) entend continuer à améliorer ses procédures de gestion et de comptabilité, en particulier en adoptant les normes comptables et d'information internationales et en renforçant ses procédures d'audit interne. Les audits annuels de ses rapports financiers que la BCM conduira seront publiés dans un délai de six mois après la clôture des comptes.

VIII. CONCLUSION

Au cours des 18 derniers mois, mes autorités ont démontré leur engagement à mettre en œuvre le programme dans le cadre du PR et leur détermination à poursuivre des politiques saines dans le cadre d'un ambitieux programme caractérisé par un fort engagement, tel que présenté dans le DSRP.

En dépit des progrès considérables et rapides accomplis à ce jour, mes autorités reconnaissent les défis impressionnants qui les attendent et la vulnérabilité de l'économie de la Mauritanie à un nombre de risques importants. Les incertitudes relatives à l'évolution de la production pétrolière et des prix à l'exportation des matières premières, ainsi que les chocs liés au temps et aux risques naturels, notamment la sécheresse et les invasions de sauterelles, continuent à faire entrave au développement du pays.

Pour s'attaquer à ces défis et consolider les progrès accomplis jusqu'à présent, je demande instamment au Conseil de soutenir la demande de mes autorités d'un nouvel accord FRPC et à la communauté internationale de continuer à fournir une aide financière et technique à la Mauritanie.